



HAL
open science

Aménager les espaces naturels et agricoles de marge de ville, des paysages à enjeux multiples : le cas de la Prairie de Mauves à Nantes

Alexis Leray

► **To cite this version:**

Alexis Leray. Aménager les espaces naturels et agricoles de marge de ville, des paysages à enjeux multiples : le cas de la Prairie de Mauves à Nantes. Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03522598

HAL Id: dumas-03522598

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03522598>

Submitted on 12 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers CFR Rennes

<p>Année universitaire : <i>2020 - 2021</i></p> <p>Spécialité : <i>PAYSAGE</i></p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : <i>PROJET DE PAYSAGE, SITE ET TERRITOIRE</i></p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

Aménager les espaces naturels et agricoles de marge de ville, des paysages à enjeux multiples : le cas de la Prairie de Mauves à Nantes

Par : *Alexis LERAY*



Soutenu à Angers le 16 / 09 / 2021

Devant le jury composé de :

Président : *DANIEL Hervé*

Maître de stage : *BOUQUET Patrice*

Enseignant référent : *COISNON Thomas*

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de mon stage de fin d'études, qui m'ont accompagné tout au long de la réalisation de mes missions et de la rédaction de ce mémoire.

Un grand merci à Patrice Bouquet, mon maître de stage, qui m'a accompagné durant ces six mois de travail, pour son aide et ses conseils.

Je remercie particulièrement Cédric Enyenge-Essombe et Émeline Bruand, qui ont été mes interlocuteurs privilégiés, chacun dans leur domaine respectif.

Je souhaite remercier l'ensemble des services de la Direction Nature et Jardins présents à AXEO, leur directeur Romaric Perrocheau, et notamment le bureau d'études et paysage qui m'a accueilli avec Stéphane Brisson, Laurent Le Gall, Sébastien Floch et Nolwenn Le Mevel. Je remercie aussi Antoine Piraud, Bertrand Hauret, Philippe Férard, Patrick Lebatard et Claire Marcadet de m'avoir accompagné sur le terrain ; mais encore Didier Perouin, Aline Corbeaux, Manuella Lefort et Karl Hervouet pour leur aide accordée. Et enfin toutes les personnes qui ont participé à mon quotidien durant ces 6 mois, qu'il me serait impossible citer exhaustivement : Élodie, Coralie, François, Céline, Gaëtan, Alice, Sylvie, Caroline D.C., Elsa, Franck, Van, Cécile, Annabelle, Christine, Caroline B., Guy, Guy-Luc...

J'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les personnes contactées, qui ont pris le temps de me répondre et notamment Estelle NGOH du CEN Pays de la Loire pour son entrevue *in situ*.

Un grand merci également à mon professeur référent, Thomas Coisnon, qui m'a accompagné et conseillé tout au long de la création de ce rapport.

Je remercie enfin ma co-stagiaire, Philippine Bray-Biedermann, ma famille et mes amis pour leur soutien inconditionnel au cours de cette période.

LISTE DES ABBREVIATIONS :

APRBN	<i>Association pour la Promotion de la Race Bovine Nantaise</i>
ARBL	<i>Association Radiomodéliste des Bords de Loire</i>
AURAN	<i>Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise</i>
CEN	<i>Conservatoire d'Espaces Naturels</i>
DDTM	<i>Direction Départementale des Territoires et de la Mer</i>
DOCOB	<i>Document d'Objectifs</i>
DREAL	<i>Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement</i>
EBC	<i>Espace Boisé Classé</i>
EPP	<i>Espace Paysager Protégé</i>
ENS	<i>Espace Naturel Sensible</i>
GAEC	<i>Groupement Agricole d'Exploitation en Commun</i>
IGN	<i>Institut Géographique National</i>
MAEC	<i>Mesures Agro-Environnementales et Climatiques</i>
PAC	<i>Politique Agricole Commune</i>
PLU (PLUM)	<i>Plan Local d'Urbanisme (Métropolitain)</i>
PPRI	<i>Plan Prévention des Risques d'Inondation</i>
ZAC	<i>Zone d'Aménagement Concerté</i>
ZICO	<i>Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux</i>
ZNIEFF	<i>Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique</i>
ZPS	<i>Zone de Protection Spéciale</i>
ZSC	<i>Zone Spéciale de Conservation</i>

NB. Afin d'éviter d'éventuelles lourdeurs, le terme *Prairie de Mauves* pourra être abrégé sous la forme *Prairie* (notée avec une majuscule).

LISTE DES FIGURES :

Figure 1 : Cartographie du Massif Armoricaïn et localisation des villes d'Angers, Nantes et Rennes, données IGN & BRGM, A. Leray, 2020	5
Figure 2 : Orthophotographie de la ville d'Angers et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020	6
Figure 3 : Orthophotographie de la ville de Rennes et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020.....	7
Figure 4 : Orthophotographie de la ville de Nantes et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020	9
Figure 5 : Situation de la Prairie de Mauves dans l'agglomération nantaise et cartographie du site, données IGN, A. Leray, 2021.....	10
Figure 6 : De gauche à droite, orthophotographie du site prises en 1949,1985, 2004, 2012, 2020 et projection au fil de l'eau pour 2040, données IGN, A. Leray, 2020	13
Figure 7 : Fritillaire pintade, une plante de prairie humide patrimoniale, A. Leray, 2021	13
Figure 8 : périmètres ZNIEFF (au-dessus) et Natura 2000 (au-dessous), A. Leray, 2021	14
Figure 9 : orientations du PLUM, Nantes Métropole, 2018	15
Figure 10 : Synthèse des aléas de submersion d'après les données Nantes Métropole, A. Leray, 2021 ..	16
Figure 11 : Synthèse des zonages complémentaires EBC, EPP et zone humide, A. Leray, 2021	16
Figure 12 : Carte des espaces fauchés en fonction des exploitations, Nantes Métropole, 2021	17
Figure 13 : Emprise foncière d'après les données de Nantes Métropole, sur la Prairie le jaune correspond aux parcelles communales, l'orange aux départementales et le gris aux propriétaires privés, les parcelles en rouge pourpre près de la route appartiennent à l'État, A. Leray, 2021	18
Figure 14 : Cartographie des nuisances sonores selon le classement du PLUM, A. Leray, 2021	20
Figure 15 : Plan d'ensemble du projet sur le long terme, A. Leray, 2021	26
Figure 16 : Sur la grande prairie, la matérialisation du cheminement s'élargit aux abords de la Loire à Vélo, mettant en valeur les vues sur la Loire, A. Leray, 2021	27
Figure 17 : Un moyen de découvrir l'étang sans perturber ses milieux, A. Leray, 2021	28
Figure 18 : Cheminer au-dessus des points les plus humides grâce à des structures de platelage, A. Leray, 2021	28
Figure 19 : Plan d'actions général élaboré avec le service Recherche et Biodiversité, A. Leray, 2021	31
Figure 20 : circuit de la future boucle des Vaches Nantaises, A. Leray, 2021	35
Figure 21 : Exemples de panneaux à mettre en place, A. Leray, 2021	35
Figure 22 : plan de l'entrée par les jardins familiaux, présentant les parcelles impactées et le linéaire de haie, A. Leray, 2021	36
Figure 23 : La recherche d'une ambiance apaisée et conviviale, A. Leray, 2021	37

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Synthèse AFOM de la Prairie de Mauves	23
Tableau 2 : Liste des intentions de projet selon les deux volets de la commande	24

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. UN TERRITOIRE DE PARADOXES, UNE MARGE URBAINE NATURELLE ET AGRICOLE À AMÉNAGER	2
A. MARGES DES VILLES, ESPACES AGRICOLES DÉLAISSÉS, POURQUOI ET COMMENT LES AMÉNAGER ?.....	2
1. LA NATURE ET L'AGRICULTURE AUX LIMITES DES VILLES, DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES.....	2
2. COMPARAISON D'ESPACES DE MARGE DE VILLE PARMIS LES PRAIRIES INONDABLES DU GRAND OUEST.....	4
B. LA PRAIRIE DE MAUVES, UNE PRAIRIE DE MARGE AU CARACTÈRE AGRICOLE ET NATUREL DYNAMIQUE	10
1. UNE HISTOIRE CONSTRUITE ENTRE PARTICULARITÉS NATURELLES ET PROXIMITÉ AVEC LA VILLE	11
2. UNE MARGE ENSAUVAGÉE, UNE NATURE RECONNUE ET PROTÉGÉE	13
3. DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN PARTIE PRÉSERVÉES, NÉCESSAIRE AU MAINTIEN DE LA PRAIRIE	17
C. L'OBSERVATION PERMET D'EXPÉRIMENTER UN PAYSAGE EN MOSAÏQUE ET D'EN AFFINER LES ENJEUX.....	18
1. UNE DIVERSITÉ D'AMBIANCES, DES PLUS HUMAINES AUX PLUS SAUVAGES	19
2. DES USAGES TOUT AUSSI DIVERSIFIÉS, ENTRE PRATIQUES COMMUNES ET VANDALISME INDÉSIRABLE.....	21
3. UN PAYSAGE MOSAÏQUE ET UNE MOSAÏQUE D'ENJEUX, VERS LA FORMULATION D'INTENTIONS	22
II. AMÉNAGER SUR PLUSIEURS ÉCHELLES TEMPORELLES, AJUSTER LE PROJET À LA FINESSE DES ENJEUX	25
A. UNE RÉPONSE À LA COMMANDE SUR LE LONG TERME	25
1. ENCOURAGER À PARCOURIR LE SITE ET Y VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE.....	25
2. SORTIR DE LA MARGE PAR UNE RECONNEXION DE LA PRAIRIE DE MAUVES À LA VILLE.....	29
B. UNE GESTION DES MILIEUX À METTRE EN PLACE RAPIDEMENT	30
1. RESTAURER LA PRAIRIE À L'OUEST, L'INTÉRÊT DE LA PÂTURE	30
2. LE CAS DES EAUX AU CŒUR DU SITE.....	32
3. MAINTENIR LES LISIÈRES EN PLACE À L'EST, UN TRAVAIL DE LA PRAIRIE AVEC LES AGRICULTEURS.....	33
C. OUVRIR LA PRAIRIE AU PUBLIC SUR LE TEMPS COURT	34
1. LA VACHE NANTAISE, APAISEMENT ET ATTRACTIVITÉ.....	34
2. DES RÉFLEXIONS PORTÉES SUR LES ENTRÉES DU SITE.....	35
3. RÉFLÉCHIR À LA DURABILITÉ DES PREMIERS AMÉNAGEMENTS.....	37
III. UN PROJET SOUS L'ANGLE AGRICOLE, DES CHOIX DE VALORISATION POUR SORTIR DE LA MARGE	39
A. L'AGRICULTURE, RETOUR D'UN LEVIER HISTORIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	39
1. UN TERRITOIRE QUI VIT PAR LUI-MÊME.....	39
2. LA SENSIBILISATION DE L'HABITANT DES VILLES EN TANT QUE CONSOMMATEUR DU PAYSAGE	40
B. TRANSFORMER L'ESPACE, CHANGER LES USAGES, LA SUBJECTIVITÉ DU PAYSAGE.....	41
1. CHANGER DES USAGES POUR EN ACCUEILLIR DE NOUVEAUX	42
2. POUR QUI PENSER LE SITE	43
3. LE TRAVAIL DU PAYSAGISTE CONCEPTEUR, AIGILLER LES TRANSFORMATIONS.....	44
CONCLUSION.....	45
SOURCES ET RÉFÉRENCES.....	46
PERSONNES RESSOURCE	51

INTRODUCTION

Espace historique de prairies inondables en bord de Loire qui se prolongeaient autrefois depuis l'est de Nantes jusqu'à Mauves-sur-Loire, la Prairie de Mauves représente aujourd'hui un site de 100 hectares qui s'étend entre la ville de Nantes et la commune de Sainte-Luce-sur-Loire (Barré 2002). L'urbanisation de la ville à partir de la seconde moitié du XXe siècle ainsi que l'abandon progressif des activités agricoles expliquent la fragmentation de la Prairie de Mauves qui revêt aujourd'hui différentes facettes et autant de paysages : friche, boisement, prairie fauchée, espace bâti. Le site occupe donc désormais, en 2021, un statut d'entre-deux, un rural urbain isolé aux marges de la ville. Or si cet isolement offre un terrain propice à des activités marginales nuisibles, il permet aussi de préserver des caractéristiques écologiques et patrimoniales intéressantes. Une partie de cet intérêt est reconnue à large échelle, notamment du fait de l'appartenance de la Prairie de Mauves au site Natura 2000 de Nantes aux Ponts-de-Cé (MNHN 2021). Mais cet intérêt est aussi reconnu par les politiques publiques de la ville, qui voient dès lors en la Prairie de Mauves un espace à mettre en valeur pour l'habitant. Ainsi, la Prairie de Mauves fait l'objet, sur le mandat 2020-2026, d'une promesse d'ouverture au public tout en contribuant à sa préservation.

Dans ce cadre, le mémoire ci-présent vient compiler 6 mois de mission de stage de fin d'études auprès du Bureau d'Études de la Direction Nature et Jardins de la ville de Nantes, qui ont eu pour but d'amorcer le projet politique d'ouverture au public du site de la Prairie de Mauves. L'objectif de ce document n'est cependant pas de détailler le travail réalisé de manière exhaustive mais plutôt de le mettre en perspective en tant que projet de paysage au sujet d'un site naturel et agricole en marge de ville. Car en effet, de tels espaces suscitent de plus en plus d'intérêt de la part des décideurs qui, à l'image de la ville de Nantes, reconnaissent progressivement les enjeux suscités par un espace de nature, cultivée ou sauvage, aux portes de l'urbain (Méliani 2015).

De fait, la biodiversité est devenue un lieu commun des discours en aménagement, bien qu'elle se montre parfois incomprise par les habitants (Cormier et al. 2012), et au même titre, l'agriculture s'invite progressivement dans les projets urbains (Laurens 2015). Ces démarches, dans le sillage du développement durable, semblent retracer des liens entre la société des villes, l'environnement plus ou moins naturel de leur périphérie et les activités économiques alimentaires qui entretiennent ces milieux de périphérie. Elles tendent donc à pointer en direction des limites proches de la ville, plus proches des habitants urbains mais aussi menacées par cette position de limite qui les met à la marge (Méliani 2015). Valoriser ces marges ou franges naturelles et agricoles des villes par l'aménagement c'est par conséquent faire ressortir une multitude d'enjeux en interaction les uns avec les autres.

Il est dès lors possible de s'interroger sur la nature de ces enjeux, ce qui permet ensuite de se demander comment y répondre sous la forme d'un projet de paysage : quels sont les stratégies possibles ? Quels usages de l'espace peut-on envisager et encourager ? Lesquels ont été choisis dans le cas de la Prairie de Mauves ? En somme, **comment aménager les paysages à enjeux multiples que représentent les espaces naturels et agricoles de marge urbaine tel que la Prairie de Mauves à Nantes ?**

Dans le but d'y répondre, ce document se compose de trois parties. Dans un premier temps la définition des concepts soulevés par les espaces agricoles et naturels des marges des villes permet d'aborder la pluralité des solutions possibles et la nécessité d'un diagnostic afin de déterminer la plus pertinente dans le cadre de la Prairie de Mauves. Cela permet de traiter dans un second temps la stratégie d'aménagement qui a été adoptée en conséquence, un projet à différentes vitesses qui repose sur les particularités du site. Enfin, les leviers d'aménagement soulevés dans le cas de la Prairie de Mauves permettent de s'interroger plus généralement sur l'enjeu agricole mais aussi le rôle du paysage en tant que discipline au sein de tels projets.

I. UN TERRITOIRE DE PARADOXES, UNE MARGE URBAINE NATURELLE ET AGRICOLE À AMÉNAGER

En quoi la limite de ville représente-t-elle une particularité déterminante dans l'aménagement d'un site naturel et agricole tel que la Prairie de Mauves ? Il faut pour cela d'abord s'interroger sur la nature d'un tel type d'espace en général. La compréhension de ces sites permet d'en relever les enjeux, et notamment de comprendre les choix effectués en termes d'aménagement. Interroger ces choix permet alors de s'interroger sur la nature des modes de réponse aux enjeux, d'en déterminer les nuances. Cet ensemble de clés semble nécessaire à la compréhension plus précise du projet de la Prairie de Mauves.

A. MARGES DES VILLES, ESPACES AGRICOLES DÉLAISSÉS, POURQUOI ET COMMENT LES AMÉNAGER ?

Les sites à vocation naturelle ou agricole en marge de ville partagent des caractéristiques propres. Malgré leur grande diversité, ils semblent systématiquement assujettis à des phénomènes de marginalisation liés à l'urbanisation mais relèvent aussi d'enjeux de nature à proximité du monde urbain qui suscite l'intérêt des décideurs publics. Comment mettre en valeur cet intérêt écologique ou agricole ?

1. LA NATURE ET L'AGRICULTURE AUX LIMITES DES VILLES, DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

En France, les villes ont commencé à s'étendre considérablement dès la révolution industrielle au cours du XIX^e siècle. Mais les plus grandes métamorphoses urbaines ont lieu au cours de la seconde moitié du XX^e siècle avec l'apparition de banlieues, de grands axes, la croissance des communes de périphérie et le développement de quartiers nouveaux au détriment des campagnes environnantes. Si la dichotomie entre monde rural et monde urbain paraissait jusqu'alors relativement pertinente dans l'œil du géographe, celle-ci cesse très vite d'avoir du sens à mesure que les phénomènes d'urbanisation de la fin du XX^e siècle transforment les paysages (Arnould, Le Lay 2014). Le mitage qu'exerce la ville sur le rural n'étant pas aussi concentrique qu'il ne le laisse supposer, l'apparition de trames et de phénomènes nouveaux dits de périurbanisation ont dès lors produit un nouveau paysage ni tout à fait rural, ni tout à fait urbain. Les reliquats de campagne historique deviennent des territoires de l'entre-deux auxquels ont été attribués une quantité de noms.

Différents qualificatifs existent donc pour décrire ces anciens territoires agrestes à la limite des villes. Entre la marge, le délaissé, la friche, la frange urbaine, le péri-urbain ou le tiers paysage, ces termes parfois synonymes traduisent pour certains des réalités paysagères différentes. Il semble ainsi pertinent de se demander lesquels appliquer et pour quelles raisons. En définissant ces termes, il devient donc possible d'identifier ces espaces de nature en limite de ville.

Une première difficulté concernant la plupart de ces qualificatifs spatiaux réside en leur absence de définition consensuelle ou de degré de précision. Si l'urbain repose sur une notion de continuité du bâti (INSEE 2020), l'INSEE ne propose qu'une définition standardisée des aires urbaines, reposant uniquement sur des aspects socio-économiques d'emploi et de mobilités pendulaires (INSEE 2020a). Les notions qui gravitent autour du péri-urbain sont quant à elles beaucoup plus modelables (Vanier 2012). Ainsi, le péri-urbain est une notion globale, plutôt à l'échelle du territoire, qui désigne aussi bien les quartiers résidentiels de banlieue que les parcelles agricoles à proximité, les zones industrielles et les friches en bord d'axe de communication. Si la limite de ville est péri-urbaine par définition, le péri-urbain représente toutefois une notion trop vaste vis-à-vis des espaces en question dans ce mémoire. De fait, il apparaît nécessaire de qualifier les limites de l'urbain avec plus de précision. Sans doute faut-il alors se pencher sur le concept de la frange urbaine. Tantôt utilisée en synonyme de périurbain à l'image de l'*urban fringe* étudiée aux Etats-Unis dans les années 50 (Van oort, Lucas 1997), tantôt utilisée à l'échelle humaine pour désigner la transition entre bâti et espace agricole ou naturel, la frange précise tout de même le péri-urbain avec une notion supplémentaire : celle d'un front. Entre le champ et le quartier pavillonnaire, entre la route et les boisements attenants, ce front transcrit des dynamiques de bâti qui se sont stoppées aux pieds d'espaces plus naturels ou cultivés (Raymond et al. 2015). Cette notion de front

fonctionne avec le cas d'étude de la Prairie de Mauves, mais elle ne semble toutefois pas suffisante pour en décrire le fonctionnement.

Sans doute peut-on faire passer la compréhension du fonctionnement des sites agricoles et naturels de cette frange par leur mise à l'écart, de l'urbain comme du rural. En 2017, Sylvain Rode qualifie la marge urbaine comme « *une portion d'espace urbain (qui peut être de dimension variable) dont les caractéristiques spatiales, fonctionnelles, sociales, ainsi que les représentations dont elle fait l'objet contribuent à les mettre à l'écart de la ville et de son fonctionnement ordinaire* » (Rode 2017). Si cette définition fluctue en fonction des auteurs, le concept de marge s'y retrouve toujours sous une réunion de différentes dimensions. Que ce soit une position spatiale marginale éloignée, difficilement accessible du fait de son isolement par les axes de communication par exemple, des activités marginales notamment industrielles qui ne sont pas souhaitées au sein des villes, la présence de groupes sociaux marginaux tels que les gens du voyage ou les personnes sans domicile... Ces différentes dimensions produisent des paysages locaux eux-mêmes à part, et perçus comme tels. Sur les espaces de nature en limite de ville, la notion de marge recoupe donc celle du péri-urbain et de la frange urbaine, mais cela avec sans doute une plus grande spécificité : un éclairage sous l'angle du rebut.

L'idée de rebut est bel et bien ce qui gravite autour de nombreux espaces naturels et agricoles proches des villes. À l'instar de la Prairie de Mauves, ils tendent à perdre en intérêt vis-à-vis des agriculteurs. Ce qui contribue à une forme d'abandon et produit par définition des friches, autrement appelées des délaissés. En cela ils enrichissent alors ce que Gilles Clément conceptualise comme le tiers paysage dans son *Manifeste du Tiers paysage* (Clément 2020).

« Si l'on cesse de regarder le paysage comme l'objet d'une industrie, on découvre subitement - est-ce un oubli du cartographe, une négligence du politique ? - une quantité d'espaces indécis, dépourvus de fonction sur lesquels il est difficile de porter un nom. Cet ensemble n'appartient ni au territoire de l'ombre ni à celui de la lumière. Il se situe aux marges. En lisière des bois, le long des routes et des rivières, dans les recoins oubliés de la culture, là où les machines ne passent pas. Il couvre des surfaces de dimensions modestes, dispersées comme les angles perdus d'un champ ; unitaires et vastes comme les tourbières, les landes et certaines friches issues d'une déprise récente.

Entre ces fragments de paysage aucune similitude se forme. Un seul point commun : tous constituent un territoire de refuge à la diversité. Partout ailleurs celle-ci est chassée.

Cela justifie de les rassembler sous un terme unique. »

Gilles Clément, Manifeste du Tiers Paysage, 2004

Un aspect intéressant de la définition de Gilles Clément est le fait de faire du tiers paysage un garant de la diversité (équivalent de biodiversité dans le vocabulaire de l'auteur). Cette dimension de refuge à la biodiversité peut se comprendre et est aujourd'hui étudiée de près lorsqu'elle touche à la ville (Arnould et al. 2011). Il semble cependant présomptueux d'avancer que la biodiversité est chassée partout ailleurs. L'agriculture contribue par exemple à produire des milieux et des écosystèmes qui n'existeraient pas sans ses activités. Notamment dans le cas particulier des prairies permanentes qui constituent un milieu avec une diversité propre et dont l'abandon peut-être délétère (Leconte 2001). Afin de préserver la biodiversité en ville, il semble donc dans l'intérêt des décideurs publics de contribuer à préserver certaines pratiques. L'agriculture contribue aux représentations paysagères de la nature dans les yeux d'un urbain, et en cela les espaces de marge urbaine agricole ou naturelle, délaissée ou entretenue, peuvent être considérée sur un même plan.

Car en effet, le cadre naturel est de plus en plus prisé, la nature tout comme le patrimoine agricole attirent les habitants des villes vers la périphérie, ils y recherchent une forme d'évasion. A Montpellier par exemple, la friche sauvage se mue en nature patrimonialisée au bord du Lez. Depuis la fin des années 2000, les représentations renient les codes de l'urbain et présentent l'eau et la végétation sous l'angle de la nature (Romain 2014). Les habitants s'approprient parfois eux-mêmes les espaces de friches à ces fins (Brun et al. 2017). Les reliquats agricoles ayant conservé leur activité ou s'étant transformé en friche deviennent peu à peu des espaces convoités. Les besoins vis-à-vis de la population urbaine mettent donc en lumière ces anciens rebuts et en font le théâtre d'aménagements nouveaux, ou tout du moins d'une gestion retrouvée lorsque l'espace naturel est trop sensible à l'accueil d'un public.

C'est notamment ce qu'illustre, au lendemain des périodes de confinement de l'année 2020, la multiplication des dossiers de collectivités reçus par le CEN Pays de la Loire demandant la création de sentiers et autres dispositifs d'accueil au public en milieu naturel (Estelle NGOH, com. pers.).

En somme, les espaces agricoles et naturels de marge de ville partagent un nombre relativement important de caractéristiques communes malgré la diversité des espaces possibles. Bien qu'agriculture et nature sauvage constituent deux choses différentes, elles trouvent place dans une dichotomie avec le bâti des villes. Ces espaces de marges sont issus d'une histoire paysagère qui a amené la ville et le bâti à arpenter des espaces qui autrefois n'étaient pas urbains. Leur conservation dans le temps, avec une position de frange urbaine léchée par le bâti et les infrastructures de communication leur vient d'une forme de mise à l'écart, une mise à la marge. Cette marginalisation a fragilisé leur fonctionnement favorisant une forme d'abandon sous la forme de friches et inscrivant ces sites comme un fragment de tiers paysage. Enfin, aujourd'hui, ces espaces tendent à sortir de la marge, ils sont regardés comme des zones de nature à proximité de la ville, intéressantes pour leur biodiversité ou pour le patrimoine rural ancien qu'elles reflètent aujourd'hui.

2 . COMPARAISON D'ESPACES DE MARGE DE VILLE PARMIS LES PRAIRIES INONDABLES DU GRAND OUEST

S'il a été montré que les espaces agricoles et naturels de marge sont aujourd'hui sous le faisceau des collectivités, ils ne subissent pas toujours le même traitement. En d'autres termes, ils ne sortent pas tous de la marge de la même manière. Il peut dès lors être intéressant de s'interroger sur cette sortie et ce qui motive les choix effectués. En cela, la comparaison d'espaces similaires peut s'avérer pertinente, car elle permet de mettre en avant comment les spécificités d'un site influent sur son orientation. En gardant à l'esprit l'étude de cas de la Prairie de Mauves, il est possible de préciser le type d'espace à étudier. Sont donc choisis les espaces de prairies humides ou prairies inondables.

Les prairies inondables sont des milieux ouverts d'origine anthropique. Elles sont étroitement liées aux pratiques agricoles traditionnelles liées à l'élevage, des activités extensives de fauche ou de pâturage, qui ont produit et perpétué ces écosystèmes prairiaux (ORB Centre 2013). En raison de leur caractère inondable contraignant pour l'être humain, elles représentent aussi des sources importantes d'habitat ou de nourriture pour de nombreuses espèces sauvages. C'est aussi la contrainte de submersion qui a permis à un certain nombre de ces prairies de conserver jusqu'à aujourd'hui leurs paysages et leur faune et flore remarquables. Depuis la fin du XX^e siècle, elles sont cependant menacées par des changements de pratiques agricoles soit vers une forme d'intensification (apport d'intrants, gestion de fauche au plus tôt, orientation des parcelles vers de la grande culture) soit vers une forme d'abandon au profit de la friche et de la fermeture du milieu sous un boisement ou de la populiculture (Broyer, Prudhomme 1995). Cette menace de disparition n'est pas sans conséquences, car les prairies inondables, en tant que zones humides, rendent un certain nombre de services écosystémiques (des services rendus aux populations humaines par les écosystèmes) (Secrétariat de la Convention de Ramsar 2011). Les prairies contribuent ainsi à la régulation des phénomènes hydrologiques en limitant les crues grâce à leur capacité à stocker les eaux, tout en participant à l'alimentation des nappes. Elles peuvent exercer un rôle épurateur face à la pollution des sols. Leur richesse en nutriments et l'importance de l'eau leur permet aussi d'abriter une faune et une flore abondantes, à la fois en tant que réservoirs de biodiversité mais aussi en tant que lieux de halte pour les espèces migratrices. Enfin les prairies humides sont le support de nombreuses fonctions économiques (liées à l'élevage notamment), culturelles et sociales (il s'agit de paysages liés au patrimoine local, qui peuvent être aussi perçues sous l'angle du loisir ou de la découverte). La reconnaissance de tels services place les zones humides sous une forme de protection juridique notamment grâce à la loi sur l'eau de 2006 (Loi n° 2006-1772 2006).

Article L211-1

I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

[...]

Code de l'environnement, Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Afin de conserver une certaine proximité avec le cas de la Prairie de Mauves traité dans les parties suivantes, les prairies inondables sélectionnées pour comparaison ont été choisies sur la base de leur présence dans le grand Ouest français (i.e. sur le Massif armoricain). Cette région arbitraire a l'avantage de répondre à des contraintes géoclimatiques similaires : un même socle géologique ancien, de faibles altitudes, et un climat océanique caractérisé par de faibles variations saisonnières et des pluies abondantes (IGN 2012). Elle dispose de trois grandes villes fluviales bordées d'espaces de prairies inondables : Nantes, Rennes et Angers (fig. 1).

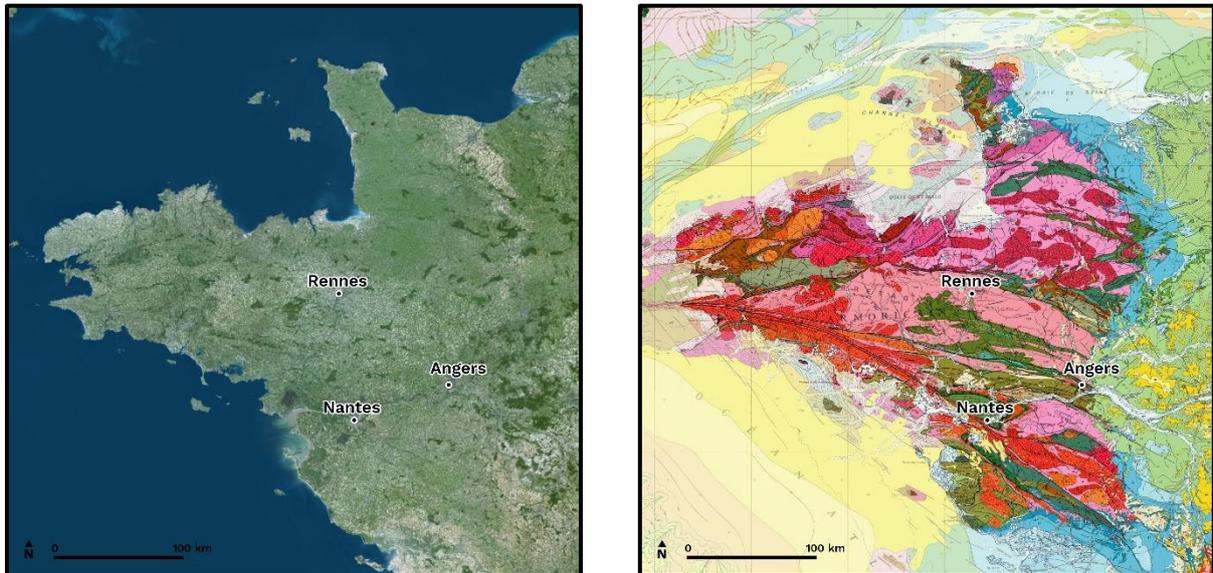


Figure 1 : Cartographie du Massif Armoricain et localisation des villes d'Angers, Nantes et Rennes, données IGN & BRGM, A. Leray, 2020

2.a. Des prairies angevines inondables, de l'île Saint-Aubin au parc Balzac

L'agglomération Angers Loire Métropole se situe à la confluence de la Loire et de la Maine (fig. 2). La ville d'Angers a par trois fois été classée comme première ville verte de France, en 2014, 2017 et 2020, ce qui semble indiquer que les espaces de nature font plus ou moins partie des préoccupations de la collectivité (Ville d'Angers 2020). Parmi ces espaces se détache largement l'Île Saint-Aubin, un site de 600 ha en limite de commune et en enclave du fait de son insularité au contact de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vieille Maine. Cependant difficile de qualifier l'Île Saint-Aubin de marge urbaine tant la distance à la ville semble accentuée par la frontière naturelle des cours d'eau. Les prairies inondables de l'Île Saint-Aubin constituent donc un cas à part, mais elles peuvent toutefois servir à illustrer une trajectoire possible pour les espaces de prairies à proximité des villes. Car en effet, du fait de leur accès difficile uniquement permis par bac mais aussi de l'irrégularité des récoltes de foin en fonction des années, de nombreux exploitants renoncent à leur gestion (Schulé 1996). On retrouve donc une grande partie des menaces auxquelles ce type d'espace doit faire face. Afin de sauvegarder cet espace, la ville d'Angers, la Fédération de Chasse et la Fédération de Pêche se sont portées acquéreuses de 230

hectares. L'orientation donnée à l'île par la ville reflète le choix de pérenniser un paysage et des activités séculaires, bien que ces activités soient en déclin. Ce paysage est alors mis en valeur aux yeux de la population qui peut y exercer des activités de randonnée mais aussi profiter d'animations et d'un dispositif pédagogique dédié au site à travers la Maison de l'Île. Le promeneur est cependant invité à n'emprunter que les sentiers prévus à cet effet (Ville d'Angers 2021). Ainsi l'aménagement de l'Île vise en premier lieu à favoriser les activités agricoles et la biodiversité qui en découle (gestion des frayères par l'association de l'Ablette angevine, surveillance des populations d'oiseaux par la LPO ainsi que la Fédération de chasse (Schulé 1996)) et s'appuie sur des loisirs de découverte pour y sensibiliser le public dans un second temps.

Cela contraste avec un autre espace d'anciennes prairies inondables bien plus restreint : le parc Balzac. Le parc Balzac est un site de 50 hectares. Il s'agit d'espaces naturels restaurés à partir d'anciennes surfaces de décharge et de prairies alluviales abandonnées. Au contraire de l'Île Saint-Aubin, les activités agricoles ont totalement disparu de cet espace jouxtant le cœur de ville, de même que le paysage prairial historique. Ainsi le parc Balzac, aménagé dans les années 90, est un espace extrêmement transformé, géré par la ville et largement porté vers l'accueil du public (Ville d'Angers 2020a). Il s'agit non seulement d'un parc paysager à disposition des habitants pour leurs loisirs mais aussi pour des activités plus utilitaires comme l'illustrent les 120 parcelles de jardins familiaux présentes sur le site. Le parc assure donc des fonctions essentielles de lien social au sein de la ville et contribue directement au bien-être des habitants. Par ailleurs, malgré la transformation profonde du site en lien avec son histoire de marge de ville dégradée, le parc Balzac participe à la sensibilisation du public aux milieux naturels humides. La mise en valeur de la biodiversité rentrait en effet dans les préoccupations des aménageurs. Aussi l'espace est-il construit en collaboration avec des acteurs de la biodiversité tel que la LPO et géré d'après une gestion différenciée (à travers par exemple d'opérations de fauche tardive sur les milieux ouverts, d'écopâturage, de préservation du bois mort...). Les terrains du parc n'ont pas été remblayés, les basses prairies étant maintenues voire transformées en marais, et permettent une submersion naturelle du site en hiver. Ces ambitions ont permis au parc de rendre des services écosystémiques de milieu humide, notamment en termes de fonctions hydrologiques et de fonctions d'épuration. De même, de nombreuses espèces ont pu être observées sur site, notamment la réapparition de certains oiseaux de prairie emblématiques tel que le Râle des genêts (Ville d'Angers 2016). Il faut cependant garder à l'esprit que cet aménagement rend compte d'une transformation très importante du milieu naturel initial et a été pensé vis-à-vis de l'accueil d'un public. Ainsi si le parc Balzac est un paysage qui fonctionne en regard de ses usages et de ces orientations d'aménagement, il ne semblerait pas souhaitable d'appliquer le même principe à l'Île Saint-Aubin par exemple, qui elle propose des paysages peu altérés.

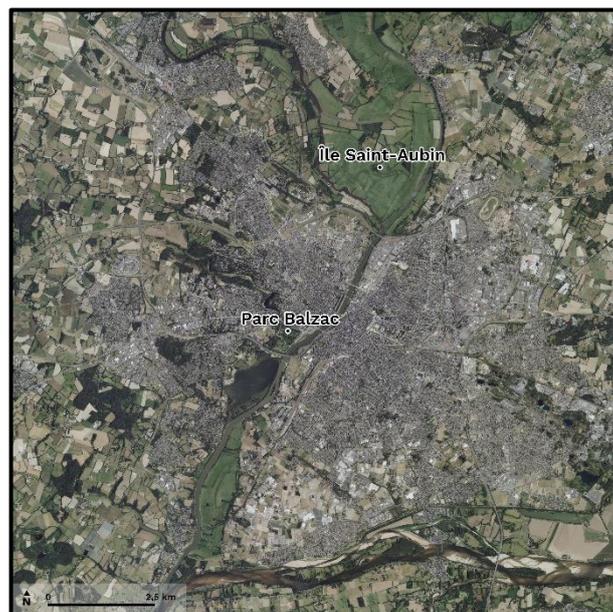


Figure 2 : Orthophotographie de la ville d'Angers et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020

2.b. Prairies Saint-Martin à Rennes, redonner un usage aux marges altérées

Au contraire de Nantes, la métropole rennaise s'est urbanisée selon une stratégie d'ensemble (Dormois 2006). Cette stratégie a vite pris en compte l'atout que représentait les espaces de nature et de culture en périphérie de ville et a instauré un principe de ceinture verte autour de la ville centre (fig. 3). Parmi les nombreux espaces verts de la ville de Rennes, le traitement relativement récent des Prairies Saint-Martin ressort particulièrement. Entre les canaux de l'Ille et de la Rance, ce croissant de 28 hectares en quasi-totalité détenus par la ville se rapproche beaucoup du cas angevin du parc Balzac. Il s'agit d'un très ancien espace mis à la marge du fait de son caractère inondable, qui explique son apparence encore rurale au centre de la ville et des formes d'habitat informel. Historiquement, les Prairies Saint-Martin ont aussi eu un passé sous influence ouvrière avec la présence notamment d'une usine de tannerie, un passé qui est à l'origine d'une pollution des sols du site (Nahmias, Hellier 2012). Depuis 2019, le site a trouvé une vocation de parc naturel urbain (PNU) avec une mise en avant de la nature qui semble comme tracer une croix sur le passé urbain mixte du site. Le public et la nature sont ainsi au fondement du site, qui est à ce titre présenté comme un poumon vert de la ville à disposition des habitants et des touristes (Office de Tourisme Rennes 2021). Bien que tourné autour de l'accueil d'un public, l'est du projet inclut aussi des espaces de nature sauvage restaurée et inaccessible. De même pour une partie des prairies inondables, gérée par écopâturage (Hellier et al. 2019). En résumé, le cas des Prairies Saint-Martin, de même que celui du parc Balzac, démontrent que la sortie de marge de certaines prairies urbaines altérées produit une nouvelle forme de paysage. Un paysage dit restauré qui fait le lien entre l'habitant urbain et ses représentations de la biodiversité, en accord avec son besoin d'évasion. Ces nouvelles prairies humides n'oublient pas pour autant leur origine agreste et participent à la construction de représentations d'un rural urbain contemporain, une forme de mythe paysager qui se nourrirait des représentations bucoliques historiques. C'est par exemple l'image que semble renvoyer la gestion par écopâturage qui se concentre ici d'abord sur les fonctions des animaux vis-à-vis du milieu ou du public plutôt que sur tout besoin de production. C'est aussi ce qu'alimente la vocation des jardins familiaux ou de jardins ouvriers dans le cadre des Prairies Saint-Martin, où le besoin de production par travail du sol est présenté sous l'angle de la valeur sociale. La construction de ces nouveaux paysages semble cependant liée à la proximité et l'emprise de la ville sur les espaces de prairies humides initiaux, il s'agit d'aménagements, de sorties de marge, centrés autour de la venue du public où la valorisation des espaces de biodiversité occupe une place ambiguë. Il est dès lors possible de s'interroger s'il s'agit du devenir de toutes les prairies à plus ou moins long terme ou si ces orientations ne sont que le produit d'une situation particulière.

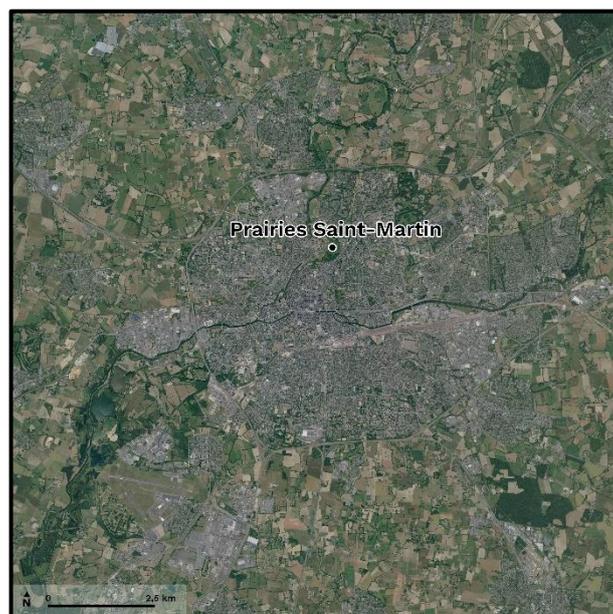


Figure 3 : Orthophotographie de la ville de Rennes et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020

2.c. Autour de l'agglomération nantaise, des exemples complémentaires

La métropole nantaise, située au commencement de l'estuaire de la Loire, est caractérisée par une abondance de Prairies alluviales en amont et en aval de la ville de Nantes (fig. 4). L'ouest de l'agglomération est notamment marqué par un paysage de prairies humides bocagères. Celles-ci ont un traitement diffus en fonction de la distance à la ville mais se montrent affectées par des effets de marge de ville. Ainsi, entre les communes d'Indre et de Saint-Herblain, ces prairies ont subi l'implantation d'activités indésirables en ville : ancienne décharge de Tougas, gens du voyage, incisions du tracé routier, friches et zones d'activités dessinent comme un portrait symétrique de la situation de la Prairie de Mauves à l'est de Nantes. Cet espace est en revanche aménagé et mis en valeur par la collectivité, il sort peu à peu de la situation de marge aux portes de la ville. Un exemple notable est celui de Saint-Herblain qui, dans sa volonté de connexion des espaces naturels de la commune (sous l'appellation de cours Hermeland), a mis en place des sentiers de randonnée dont un circuit dédié à ces prairies humides entre le marais de la Pelousière et la butte de Tougas (ancienne décharge réhabilitée en centrale photovoltaïque et en lieu de promenade apte à recevoir des représentations culturelles). Ce circuit s'appuie sur un cheminement sous la forme de passerelles qui permettent au public de traverser l'espace de 60 hectares même en saison d'inondations. Mais ce dispositif offre aussi l'avantage de guider ledit public et assure, comme dans le cas des sentiers de l'Île Saint-Aubin, un moindre impact des visiteurs sur la biodiversité et les parcelles exploitées (pâture bovine) (Ville de Saint-Herblain 2019). L'exemple de la Pelousière, montre que la sortie de marge d'espaces agricoles et naturels est possible sans modification majeure des milieux ni transformation radicale des paysages. Ici, c'est bien plus la biodiversité et les activités agricoles qui profitent de l'espace et, si la sensibilisation est nécessaire à la mise en lumière de l'importance des lieux, le public se contente d'une percée fugace entre le centre bourg et le promontoire artificiel de Tougas.

Un peu plus fréquentées, les Prairies de Sèvre constituent un second exemple *a priori* équilibré entre des volontés d'accueil de public et celles de préservation du patrimoine agricole et de la biodiversité. Pris en étau par la ville de part et d'autre de la Sèvre nantaise, cet espace prairial d'environ 18 hectares a d'abord été aménagé dans le sens d'une ouverture au public sous forme de parc. Mais depuis le début des années 2000, la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques ont permis de mettre en avant la richesse de ces prairies et de justifier leur restauration notamment grâce à un travail coordonné avec un exploitant agricole (Capitales Françaises de la Biodiversité 2012). Les Prairies de Sèvre offrent ainsi plusieurs visages, plus proches d'un usage quotidien par le public en aval, plus promptes à la gestion agricole en amont, avec pour fil conducteur la favorisation de la biodiversité notamment au travers des opérations de gestion.

Parfois, la gestion se suffit d'elle-même et la simple sanctuarisation du site apparaît comme une solution pertinente pour donner une viabilité au site et le sortir de la situation de marge. Il n'est alors plus question d'accueillir du public, mais simplement d'entretenir le milieu, soit au travers d'activités agricoles, soit par opérations des collectivités. C'est le cas de l'Île de la Motte à Basse-Indre, un espace d'anciennes pâtures large de 17 hectares dont l'insularité et l'abandon a provoqué une importante fermeture du milieu et sa détérioration liée à la présence de déchets sauvages. Les études préliminaires ont mis en avant la nécessité de préserver le milieu sauvage, qui ne peut avoir lieu qu'en collaboration avec le retour d'une gestion agricole du site : le choix est donc porté dans la direction d'une limitation de la présence humaine le plus possible. L'accueil du public n'est ici plus considéré comme une éventualité. Ces décisions ont abouti à la mise en place d'un plan de gestion (Bremaud 2021). Un fragment de prairies inondables aujourd'hui piégées dans la ville illustre aussi cette orientation possible vers la sanctuarisation. La ville s'est mise à phagocyter peu à peu la Prairie de Mauves au cours du XX^e siècle, l'apparition du quartier Malakoff a repoussé le front du bâti vers l'est, et a produit un reliquat qui échappe aujourd'hui à la fréquentation par l'être humain : la Petite Amazonie. Ce site de 17 hectares est riche d'une histoire complexe, les prairies humides d'antan se sont mues en enclave ferroviaire, ont subi les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale qui ont modifié sa microtopographie, le site est devenu de plus en plus marécageux à mesure que les surfaces qui la ceignent s'urbanisaient. Il finit par être sujet à un projet de construction d'une pénétrante routière, avorté. Dans les années 90, cette enclave, devenue vaste friche au cœur de la ville, est étudié sous l'angle écologique. Il ressort que le site est riche en espèces et diversifié, une richesse notamment floristique. Le site est alors classé ZNIEFF puis Natura 2000 et prend le nom de Petite Amazonie (Chevrier et al. 2013). Un plan de gestion est conçu au début des années 2000. Depuis, seule la biodiversité est entretenue sur le site, qui n'accueille qu'un maigre cheptel de

bovins à des fins d'écopâturage. Les visiteurs peuvent tout de même profiter des abords du site, l'observer depuis la structure du Péage Sauvage, voire bénéficier des quelques visites guidées de la LPO (SEVE Ville de Nantes 2012). Si l'Île de la Motte peut y échapper, la sanctuarisation de la Petite Amazonie pose cependant des questions de gestion sociale. Cet espace fermé, secret, peut se transformer en lieu de refuge pour certains. Les gestionnaires retrouvent ainsi régulièrement des traces de passage de populations marginales autour voire dans le site (seringues usagées, déchets, etc.) ce qui impose une vigilance plus soutenue (Cédric Enyenge-Essombe, com. pers.). Mais ces différents espaces nantais ont permis d'apporter des nuances voire une autre dimension à la comparaison effectuée ici, une prairie urbaine ne nécessite pas d'être transformée en profondeur afin de sortir de la marge, certaines au contraire peuvent ne subir qu'un entretien spécifique afin de les préserver sans aucune autre forme d'aménagement ou d'usage.

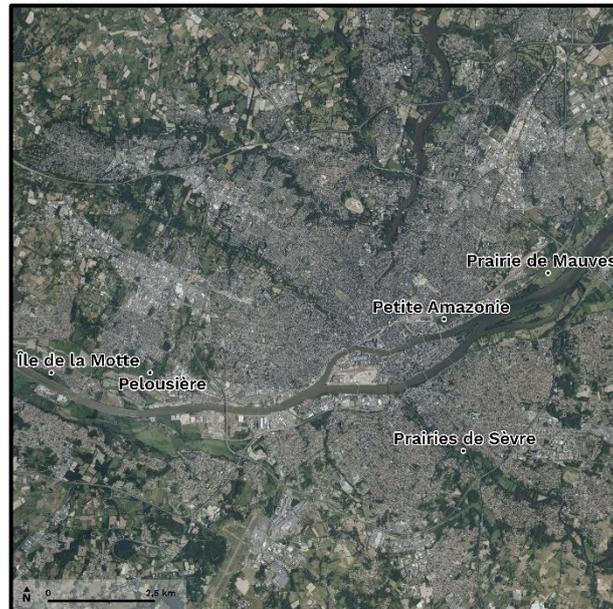


Figure 4 : Orthophotographie de la ville de Nantes et sites évoqués, données IGN, A. Leray, 2020

En somme, il a pu être constaté que l'aménagement des espaces de prairies humides de marge de ville réunit différents paradoxes. Cette réunion de paradoxes peut être métaphoriquement représentée de manière simplifiée par trois curseurs : l'accueil du public, la protection de la biodiversité sauvage et le maintien des activités agricoles. Pousser l'un de ces curseurs à l'extrême nuit nécessairement au reste, ce qui donne une dimension légèrement complexe aux choix d'aménagement. La comparaison entre des sites similaires a donc eu l'avantage de mettre en avant l'unicité de chaque projet, des paysages tout en nuance, notamment du fait de l'altération ou non des espaces historiques. Ainsi si la balance de l'Île Saint-Aubin semble pencher en faveur du patrimoine agricole grâce à son territoire relativement bien préservé, les Prairies Saint-Martin favorisent largement une forme d'ouverture au public par leur restauration, tandis qu'un espace comme la Petite Amazonie fait le choix d'une sanctuarisation de la nature sauvage qu'il abrite depuis qu'il est en état de friche. À chaque projet correspond une composition différente plus ou moins orientée vers le public, le maintien des activités agricoles ou la sanctuarisation. À ce titre, il peut apparaître contre-intuitif de percevoir la sanctuarisation comme un aménagement ou une sortie de marge. Cependant la nécessaire mise en place d'un mode de gestion de l'espace naturel différencie cette option du simple abandon des espaces à leur sort. La biodiversité en tant que concept lié à l'idée de nature se pose en revanche en fil rouge commun à tous ces aménagements. Bien que sa valorisation contribue sans doute à une forme de marketing territorial, elle permet aussi de faire perdurer des milieux patrimoniaux. Par ailleurs, l'éventail de possibilités mis en avant par cette comparaison amène à devoir s'interroger sur les spécificités de la Prairie de Mauves. Si l'accueil du public est un objectif politique mis en avant, jusqu'où pousser ce curseur ? Quelle est la place de l'agriculture ? Une sanctuarisation ne serait-elle pas préférable ? Un diagnostic de site s'impose en conséquence.

B. LA PRAIRIE DE MAUVES, UNE PRAIRIE DE MARGE AU CARACTÈRE AGRICOLE ET NATUREL DYNAMIQUE

La Prairie de Mauves représente aujourd'hui un site de 118 hectares (dont 90 sur le territoire de la commune de Nantes) en enclave entre les réseaux routiers du chemin des bateliers, du boulevard de la Prairie de Mauves et du périphérique nantais, mais cela n'a pas toujours été ainsi (fig. 5) (Bargain et al. 2006). Elle est issue d'une histoire écrite entre la ville de Nantes et sa campagne environnante, une histoire qui a remodelé son paysage au cours du temps. Désormais enclavée en marge de ville, elle est reconnue pour ses milieux humides favorables à la biodiversité, tandis que les activités agricoles régressent au profit d'un abandon plus ou moins regrettable. Comprendre cette évolution est une première étape nécessaire au diagnostic des lieux. Il en ressort des dynamiques générales et des informations que la seule observation sur le terrain ne permet pas.



1. UNE HISTOIRE CONSTRUITE ENTRE PARTICULARITÉS NATURELLES ET PROXIMITÉ AVEC LA VILLE

Connaître l'histoire d'un paysage est fondamental avant même d'envisager d'y intervenir, notamment dans le cadre d'une prairie en marge de ville telle que la Prairie de Mauves dont l'évolution a été relativement rapide depuis le XX^e siècle. Ainsi la complexité apparente du site peut être décomposée de manière chronologique. D'autant plus lorsque les paysages initiaux se caractérisaient par une apparente uniformité. Car en effet, le site de la Prairie de Mauves était à l'origine une vaste étendue de prairies inondables qui s'étirait en continu sur quatre communes de Nantes à Mauves-sur-Loire. Elle est notamment observable sur des documents cartographiques anciens tels que les cartes d'état-major du XIX^e siècle (IGN 2021a). Un paysage qualifié de nu par Julien Gracq, qui le décrit dans son ouvrage *La forme d'une ville* (Gracq 2006).

« Du côté de l'amont, l'approche de Nantes, se faisait, il y a soixante ans, par de vastes glacis de prairies nues : elles se répétaient, sur une plus grande échelle, les étendues submersibles de prés sans clôture que la vallée de la Loire en aval d'Angers présente par place [...] »

Julien Gracq, La forme d'une ville, 1985

Aussi la Prairie de Mauves a-t-elle longtemps été composée de terrains plats et ouverts en bord de fleuve, dont la qualité inondable se dessinait comme caractéristique principale. Cet espace sous contrainte était alors réservé à la culture fourragère, gérée par fauche et export en début d'été, et à une mise en vaine pâture au moment du regain (Philippe Férard, com. pers.). L'analyse de représentations iconographiques, telles que des peintures et cartes postales du début du XX^e siècle, montrent la Prairie sous cet aspect rural, notamment lors des submersions. Toutefois elles mettent aussi en avant d'autres pratiques, à l'effigie d'un patrimoine lié au fleuve avec des activités de pêche à l'alose mais encore un lien fort à la ville qui fait de l'ouest de la Prairie de Mauves un espace de loisirs (courses hippiques, représentations aéronautiques...) (Annexe 1).

Amorcé avec la construction de lignes de chemin de fer durant la révolution industrielle, un lien matériel entre la Prairie et la ville se renforce peu à peu au cours du XX^e siècle. L'analyse diachronique d'orthophotographies IGN prises depuis les années 1950 a permis d'observer cette transformation sous emprise urbaine (fig. 6). L'ouest de la Prairie de Mauves (hors site) s'urbanise très vite après la Seconde Guerre Mondiale. Le cœur du site d'étude subit lui-même une opération de déblais avec extraction, qui a produit l'étang actuel. Peu à peu, la Prairie trouve une nature de marge de ville. Le quartier Malakoff se développe dans les années 70 et les activités industrielles, peu désirables en centre-ville, sont repoussées vers l'est. Ces dernières s'étendent de plus en plus jusqu'à la fin du siècle. Le long de la voie ferrée, une décharge vient profondément transformer le nord du site. Aujourd'hui désaffectée, elle forme un promontoire en friche (culminant à 12 m d'altitude contrairement à la hauteur moyenne des prairies située entre 2 et 5 m (IGN 2021)) et explique l'implantation actuelle de l'usine de gestion des déchets Alcéa et d'une déchetterie. Les terrains plats de la Prairie sont ainsi remodelés, le cours du ruisseau de l'Aubinière est détourné. Dans les années 80, la pénétrante du Boulevard de la Prairie de Mauves est construite sur remblais (à 8 m d'altitude), et vient sectionner la Prairie de Mauves selon un axe ouest-est. Quelques années plus tard, la mise en place du périphérique finit d'isoler le site de la Prairie de Mauves sur ces 100 hectares actuels. La position marginale de ces espaces en fait aussi un point de campement pour les populations de gens du voyage, ce qui a abouti à la création d'une aire d'accueil et à la sédentarisation de certaines familles à l'ouest du site. Des jardins familiaux sont aussi créés à l'ouest à la fin du siècle. Sur le territoire de Sainte-Luce, à la demande de l'association de radiomodélisme locale de l'ARBL, une piste d'aéromodélisme est mise en place non loin des premiers pavillons d'habitation. Au début des années 2000 dans le cadre du linéaire de la Loire à Vélo, la création d'une voie enrobée sur le chemin de halage historique en bord de Loire achève les grandes transformations urbaines autour de la Prairie de Mauves.

Aujourd'hui la Prairie de Mauves n'est plus sous la même influence urbaine. Il existe toutefois des pressions liées à la concentration des familles de gens du voyage sédentarisées, regroupées autour de leurs activités de ferrallerie. Leur implantation pose une question d'étalement sur les milieux naturels de la Prairie. La plupart des projets alentour ne concernent cependant pas ou peu le site en lui-même. Les plus proches visent principalement à améliorer le trafic routier : mise en place d'une voie de covoiturage sur le

boulevard de la Prairie de Mauves (Nantes Métropole 2020), doublement du pont de Bellevue sur lequel circule le périphérique (DREAL Pays de la Loire 2017). En marge, la remise en activité de l'aire d'accueil de la Clarière pourrait avoir lieu dans les prochaines années (Nelly Bouron, com. pers.), tandis que les services métropolitains de la gestion des déchets prévoient de diagnostiquer le site de l'ancienne décharge afin d'en évaluer le degré de pollution et ses possibilités d'aménagement (Céline Coutant, com. pers.). Le projet le plus conséquent du secteur se situe au Nord de la voie ferrée, il s'agit de la ZAC Doulon-Gohards, un aménagement de la limite est de Nantes dont l'ambition est de construire un lien profond entre l'habitat et l'agriculture. Les perspectives de la ZAC Doulon-Gohards s'étendent jusqu'au sud du chemin de fer et prévoient la réhabilitation de la ferme urbaine de la rivière dans les quatre prochaines années (Céline Coutant, com. pers.).

Entre routes et zones d'activités, transformations de la microtopographie et habitats diffus parfois précaire, la Prairie de Mauves a ainsi gagné un statut de marge de ville en l'espace de plusieurs décennies. Cette évolution s'accompagne d'un abandon des surfaces agricoles tout au long de la fin du siècle. Un enrichissement régulier du site peut être constaté. Celui-ci débute sur le secteur central en déblais, impropre à la fauche, et s'étend peu à peu le long des axes et des berges du fleuve. Or ce phénomène a pris de l'ampleur depuis les années 2000, provoquant la fermeture des milieux de prairie et devenant la première source de transformation du paysage local devant les phénomènes d'urbanisation. Il est possible de supposer que, sans intervention de la part de la collectivité, la Prairie de Mauves pourrait ne devenir qu'un vaste espace de tiers paysage en friche. Ce scénario au fil de l'eau a été représenté en figure 6.

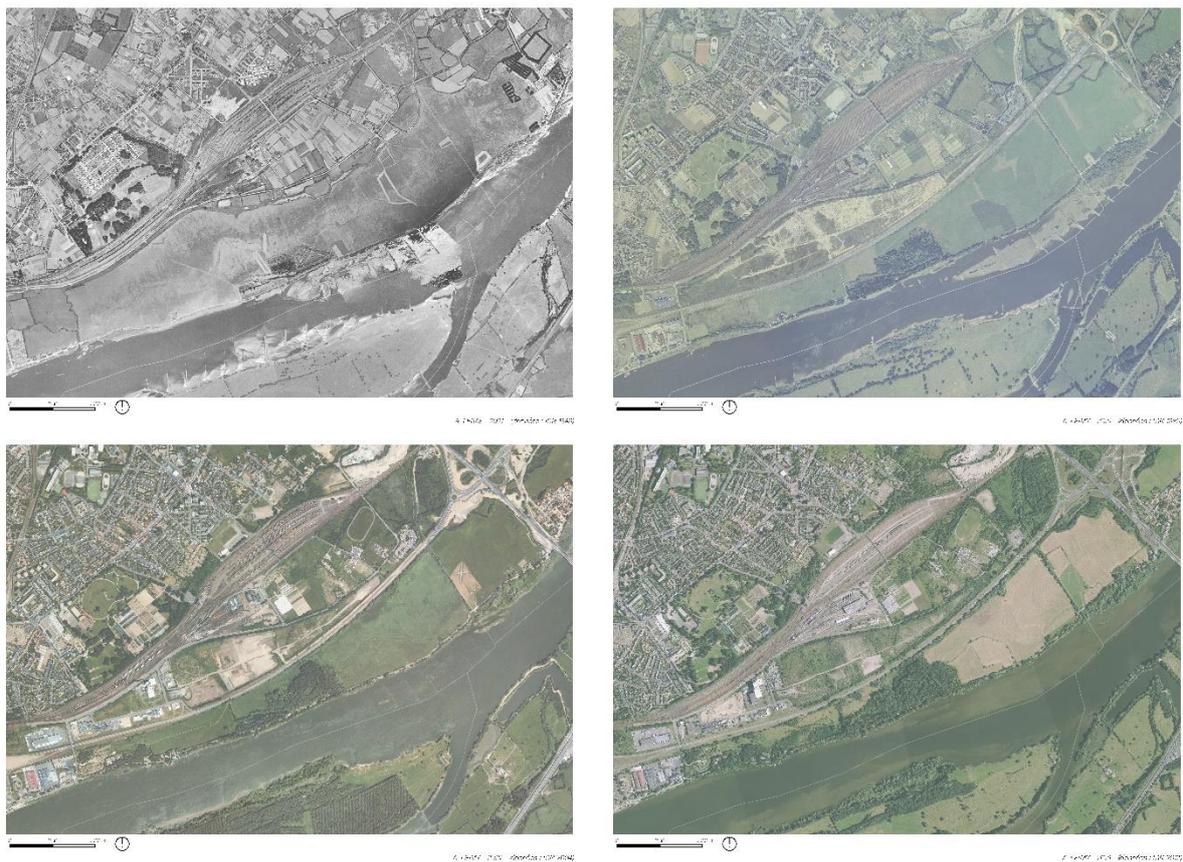


Figure 6 : De gauche à droite et de bas en haut, orthophotographies du site prises en 1949, 1985, 2004 et 2012, données IGN, A. Leray, 2020



Figure 6 (suite) : De gauche à droite, orthophotographie du site prise en 2020 et projection au fil de l'eau pour 2040, données IGN, A. Leray, 2020

L'enrichissement et la fragmentation des milieux prairiaux a cependant contribué à produire des espaces de nature hétérogènes et favorables à une importante diversité notamment floristique.

2. UNE MARGE ENSAUVAGÉE, UNE NATURE RECONNUE ET PROTÉGÉE

Alors que l'espace historique des Prairies de Mauves représentait un paysage uniforme, et donc très probablement un milieu homogène. La marginalisation du site au contact de la ville a contribué à enrichir la diversité des milieux présents, notamment en lien avec des phénomènes d'enrichissement. Ainsi la Prairie de Mauves permet une rencontre d'habitats différents.

Bien que jugés incomplets par le service Recherche et Biodiversité en 2021, les différents inventaires effectués sur la Prairie ont pu mettre en évidence un patrimoine floristique intéressant. Notamment des espèces prairiales valorisées ou protégées, à l'image de la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) dont le prélèvement est interdit par arrêté préfectoral (fig. 7). En fonction des sources, cette dernière, autrefois appelée Mauve à l'échelle locale, apparaît même comme plante éponyme de la Prairie de Mauves. Les berges abritent aussi une espèce protégée endémique des estuaires français, l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) (Philippe Férard, com. pers.). Dans son ensemble, le site bénéficie d'une diversité liée à son rapport à l'eau et aux différentes strates observables. Il offre ainsi différentes opportunités d'habitats pour la faune, bien que celle-ci ne comporte pas d'espèces remarquables ou patrimoniales (Le Cagnec 2019).

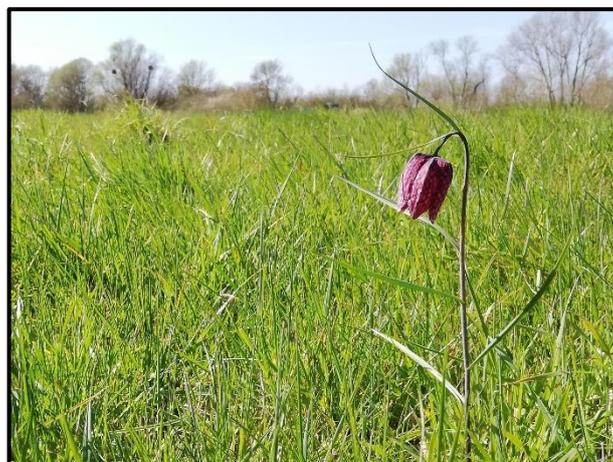


Figure 7 : Fritillaire pintade, une plante de prairie humide patrimoniale, A. Leray, 2021

Cette richesse a permis de créer un cadre réglementaire autour du site, de le classer *a minima*. Ainsi, la Prairie de Mauves est inscrite en Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de

type I *Prairies de Mauves, Île Héron et Vasières de Loire*, et de type II *Vallée de la Loire à l'amont de Nantes* (LE BAIL et al. 2019). Les ZNIEFF constituent une forme de reconnaissance de la diversité des sites classés, notamment la présence d'espèces protégées en ZNIEFF de type I. Toutefois, elles n'impliquent pas de règlements. De la même manière, la Prairie appartient à une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) depuis les années 90, *de la Vallée de la Loire de Nantes à Montsoreau*, qui reconnaît la richesse avifaunistique. Cette dernière zone a servi de support à l'établissement du périmètre du site Natura 2000 de *Nantes aux Ponts-de-Cé* en 2004, qui regroupe à la fois un site Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux et une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats (CORELA 2004) (fig. 8). Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire est animateur du respect des objectifs de préservation du site Natura 2000 formulés au sein du Document d'Objectifs (DOCOB). Dans le cadre précis d'un aménagement en site Natura 2000, le CEN intervient en intermédiaire des services de l'État (DDTM) par exemple afin d'évaluer la faisabilité du projet. Cet aval est nécessaire (Émeline Bruand, com. pers.).

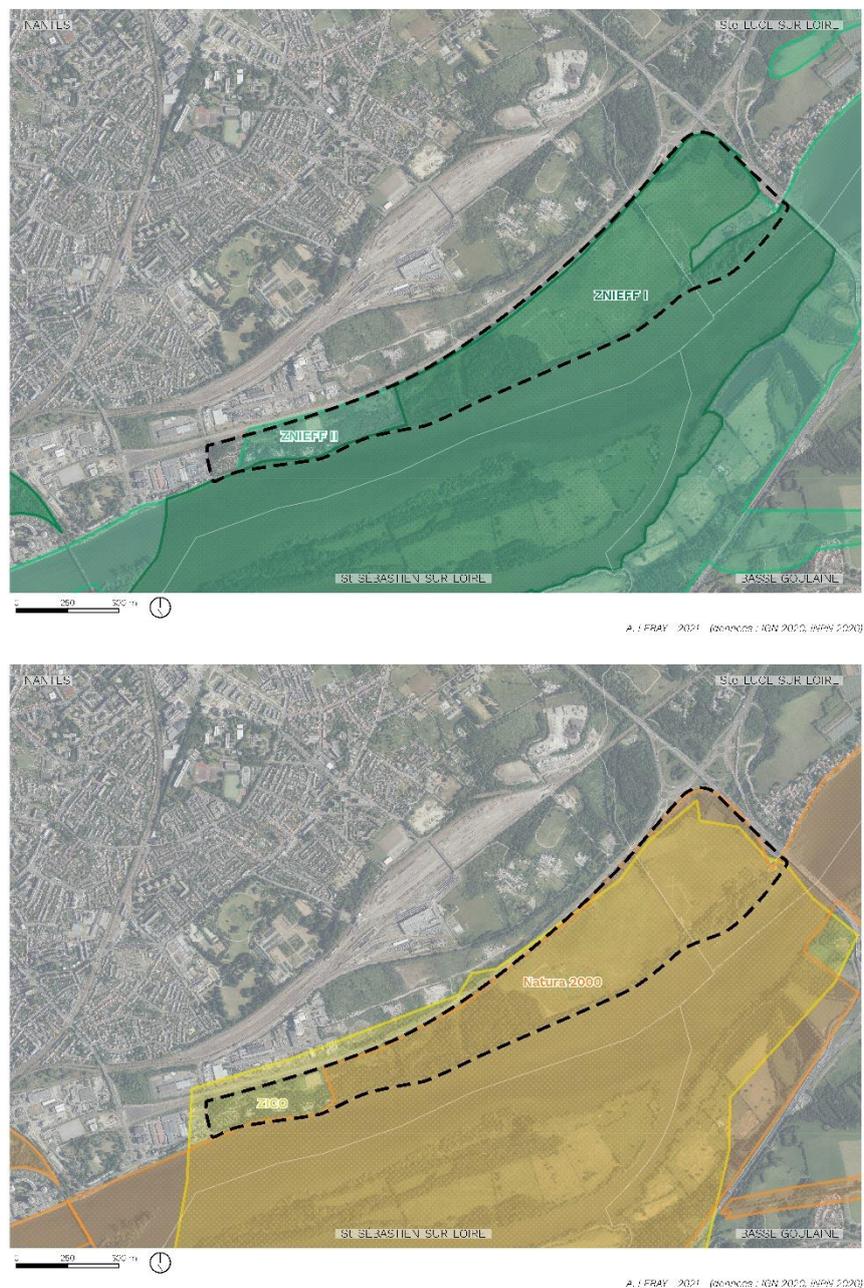


Figure 8 : périmètres ZNIEFF (au-dessus) et Natura 2000 (au-dessous), A. Leray, 2021

En termes d'aménagement, la Prairie de Mauves est aussi soumise aux documents d'urbanisme métropolitains régis par le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLU). Ces documents vont dans le sens d'une protection des espaces naturels. Les orientations d'aménagement classent ainsi la Prairie en secteur Naturel remarquable (Ns) et Naturel de loisirs et de nature en ville (NI) et contraignent donc très fortement son urbanisation (fig. 9). Ces orientations s'expliquent aussi par la qualité inondable du site, qui est inclut dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Loire Amont en Loire Atlantique sur Sainte-Luce et de la Loire Aval dans l'Agglomération Nantaise sur Nantes (DDTM Loire-Atlantique 2018). Pour un même aléa sur chaque commune (fig. 10), ces derniers classent la Prairie en tant que champ d'expansion des crues (respectivement CEC2 et R sur Sainte-Luce et Nantes), dont les particularités hydrologiques naturelles sont à préserver (DDTM Loire-Atlantique 2014).

Article 1 - Caractéristiques et vocation réglementaire de la zone R

La zone R regroupe des secteurs vierges ou peu urbanisés affectés par un aléa fort et faisant office de champs d'expansion des crues de la Loire.

Il convient de préserver ces secteurs car ils permettent de ne pas aggraver les phénomènes d'inondation, notamment à l'aval.

Par ailleurs, il y a lieu d'éviter strictement l'apport de population nouvelle dans cette zone compte tenu de l'intensité de l'aléa inondation.

DDTM Loire Atlantique, PPRI Loire aval dans l'agglomération nantaise – Règlement, 2014

Les documents du PLU sont précisés par des zonages réglementaires spécifiques à certains milieux. C'est le cas de la délimitation des zones humides, soumises à la réglementation Loi sur l'eau. C'est aussi le cas des Espaces Boisés Classés (EBC), qui ne peuvent faire l'objet d'une modification du sol ainsi que des Espaces Paysagers Protégés, qui désignent selon le PLUM des « *haie, zone humide, cœur d'îlot, boisement ou ensemble paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager, notamment pour favoriser la sauvegarde de son intérêt urbain, paysager et environnemental* » (fig. 11) (Nantes Métropole 2020).

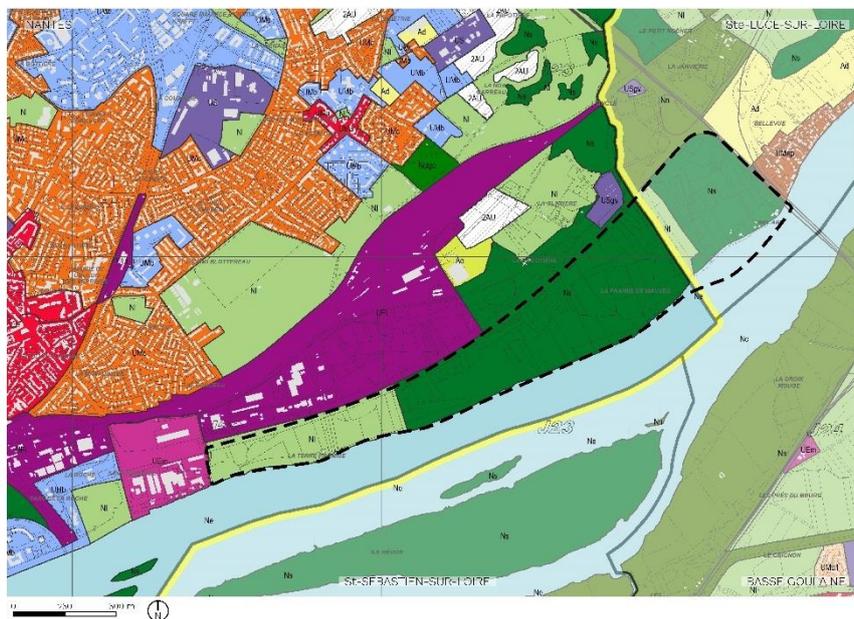


Figure 9 : orientations du PLUM, Nantes Métropole, 2018

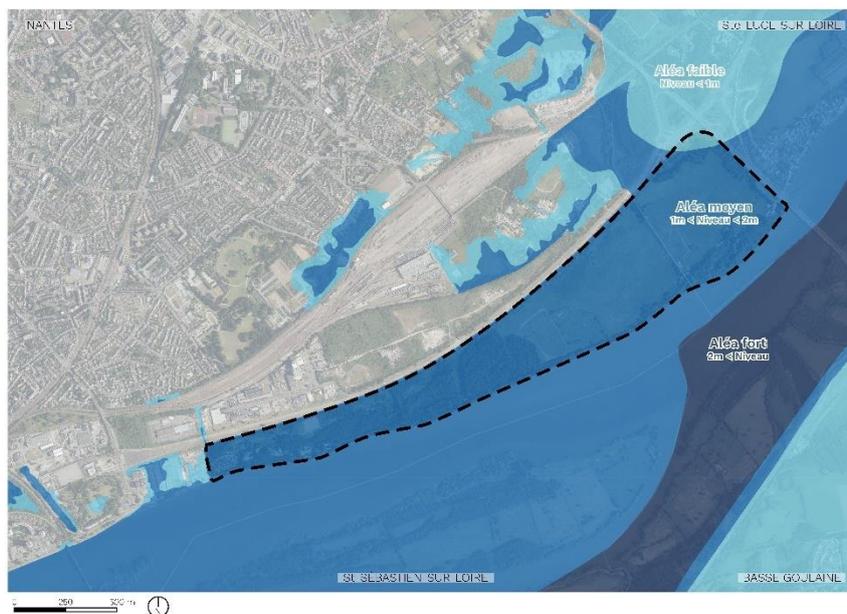


Figure 10 : Synthèse des aléas de submersion d'après les données Nantes Métropole, A. Leray, 2021



Figure 11 : Synthèse des zonages complémentaires EBC, EPP et zone humide, A. Leray, 2021

Enfin, les caractéristiques naturelles de la Prairie sont valorisées en tant qu'espace de trame écologique (en dépit des barrières que représentent les axes de communication). Dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) mis en place par la DREAL Pays de la Loire (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la Prairie de Mauves est désignée comme réservoir de biodiversité mais des éléments fragmentant sont identifiés (DREAL Pays de la Loire 2015). Elle fait aussi partie de la Loire Amont Vallée Sauvage au sein du dispositif de l'Étoile Verte de la ville, qui tisse le lien entre le public et les trames verte et bleue (Ville de Nantes 2021). Du fait de son caractère naturel et agricole, la Prairie de Mauves constitue une contribution potentiellement non négligeable à la trame noire de l'agglomération. En revanche, le service Recherche et Biodiversité signale que les eaux du site, notamment celles du collecteur d'eau de pluie de la Bonnetière et les eaux du ruisseau de l'Aubinière, sont de mauvaise qualité (Émeline Bruand, com. pers.). Ces questions de trames peuvent alimenter les réflexions en matière d'aménagement sur le long terme, notamment en cherchant à sortir la Prairie de son statut d'enclave écologique.

Il ne faut cependant pas négliger l'impact de l'enfrichement sur la richesse des écosystèmes. Les comparaisons d'orthophotographies entre 2004, 2012 et 2020 ont montré que les milieux ouverts de la Prairie évoluaient très rapidement vers le boisement : en l'espace d'une dizaine d'années un secteur de strate herbacée peut produire une jeune frênaie. Sur le long terme, la fermeture des milieux pourrait être synonyme de disparition des espaces prairiaux et d'un appauvrissement de la biodiversité protégée sur le site. Pour ces raisons, il semble nécessaire d'entretenir ces milieux. La conservation des milieux a ainsi fait l'objet de la création d'un plan de gestion en 2006, qui, principalement par faute de moyens et en raison de l'abondance de parcelles privées, n'a pu être complètement mis en œuvre (Bargain et al. 2006). Par ailleurs, les exploitants jouent aussi un rôle essentiel à la préservation de ces milieux.

3. DES ACTIVITES AGRICOLES EN PARTIE PRESERVEES, NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA PRAIRIE

Les activités agricoles entretiennent le site et jouent un rôle de clé de voûte dans le maintien des strates herbacées. Aujourd'hui, quatre exploitations entretiennent par fauche les surfaces de prairie entre Nantes et Sainte-Luce : le GAEC des Huppières, le GAEC du Bas Pays, Philippe MINIER et le GAEC Héas (fig. 12). Il s'agit principalement d'éleveurs bovins qui interviennent aux alentours du 20 juin, date fixée chaque année par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La fauche est suivie d'une exportation du foin. Une partie de ce foin est par ailleurs revendu à la ville de Nantes qui s'en sert pour nourrir ses animaux (Émeline Bruand, com. pers.).

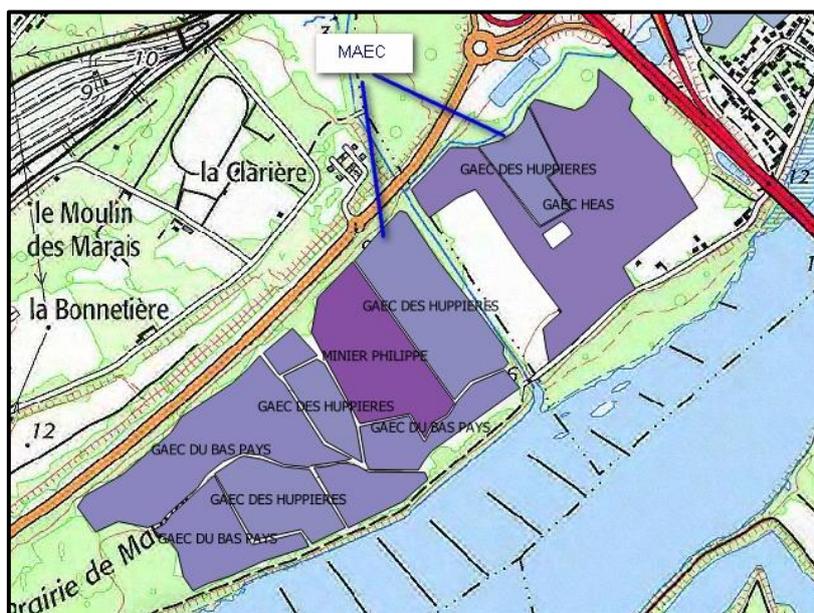


Figure 12 : Carte des espaces fauchés en fonction des exploitations, Nantes Métropole, 2021

Malgré l'intérêt écologique de la Prairie de Mauves, seul le GAEC des Huppières bénéficie d'aides dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures, proposées par le CEN et décidées avec les agriculteurs, permettent à ces derniers de recevoir une compensation financière de la PAC (Politique Agricole Commune) (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2021). En revanche, les agriculteurs qui ne respectent pas leurs engagements peuvent s'exposer à des sanctions (Estelle NGOH, com. pers.). Or si les agriculteurs actuels reconnaissent les atouts de la Prairie de Mauves au travers de la qualité de son foin et n'envisagent pas d'abandonner la gestion par fauche, ils lui reconnaissent néanmoins de nombreuses contraintes (Le Cagnec 2019). En effet, le site est victime d'usages illicites qui dégradent les milieux : rodéos en véhicules légers, acheminements d'automobiles afin de les y brûler, dépôts de déchets sauvages. Ces nuisances gênent les activités de fauche et ne peuvent être contrôlées par les exploitants dont le siège d'exploitation est situé à Carquefou ou Ligné. Aussi sont-ils enclins à refuser à s'engager dans le cadre de MAEC. Par ailleurs, les agriculteurs subissent aussi la contrainte de l'accès routier qui est difficile qui les oblige à effectuer des détours. Les déplacements sur le

site sont eux aussi difficiles, les ouvrages de franchissement des cours d'eau ne permettent pas le passage des engins, qui ont déjà provoqué des écroulements (Émeline Bruand, com. pers.).

Les exploitants actuels ne mettent pas en place de pâturage en raison des contraintes de la Prairie de Mauves. En revanche cette pratique a été réintroduite au cours de l'année 2021 à l'ouest du site, dans l'objectif d'entretenir et restaurer les milieux de Prairie (Enjalbert 2021). L'éleveur Benoît Roland fait paître un cheptel d'une douzaine de bêtes appartenant à une race locale rustique, la vache Nantaise. Contrairement à une pâture de regain, il est prévu que le troupeau soit présent d'avril à octobre (Benoît Roland, com. pers.).

Les exploitants du site n'interviennent pas sur leurs propres parcelles mais sur un ensemble de parcelles publiques et privées. À ce titre, les communes de Sainte-Luce détiennent un peu moins de la moitié des surfaces de la Prairie de Mauves, le reste demeure principalement privé (fig. 13). Quelques parcelles sont détenues par le département à titre d'Espace Naturel Sensible (ENS) et leur gestion est déléguée à la ville de Nantes par signature de convention, elles sont entretenues par les agriculteurs (Bargain et al. 2006).



Figure 13 : Emprise foncière d'après les données de Nantes Métropole, sur la Prairie le jaune correspond aux parcelles communales, l'orange aux départementales et le gris aux propriétaires privés, les parcelles en rouge pourpre près de la route appartient à l'État, A. Leray, 2021

En somme, la Prairie occupe une position de marge urbaine en raison de son histoire. Produit de l'urbanisation et de l'abandon, la fragmentation des milieux a engendré une diversité floristique riche et des habitats intéressants. Cette diversité n'est cependant pas uniquement naturelle, elle produit des usages et des ambiances paysagères différentes même en milieu très anthropisé.

C. L'OBSERVATION PERMET D'EXPÉRIMENTER UN PAYSAGE EN MOSAÏQUE ET D'EN AFFINER LES ENJEUX

Travailler avec le paysage consiste à travailler pour beaucoup avec une forme de subjectivité. Si l'étude du site peut être réalisée au travers de documents il ne faut pas négliger le terrain. L'expérience du site permet d'affiner les enjeux globaux, de faire ressortir de nouveaux enjeux à une échelle humaine, à la fois en termes d'ambiances mais surtout en termes d'usages. Cette phase d'observation est aussi nécessaire à la formulation de propositions d'intentions.

1. UNE DIVERSITÉ D'AMBIANCES, DES PLUS HUMAINES AUX PLUS SAUVAGES

L'histoire récente complexe de la Prairie de Mauves a engendré un espace en mosaïque dont les ambiances se déclinent dans l'espace, la Prairie peut être appréhendée comme un large transect parallèle au fleuve, le long duquel différentes séquences s'enchaînent les unes avec les autres dans la linéarité imposée par les talus du chemin de halage et de la voirie automobile. D'ouest en est, le parcours de la Prairie de Mauves à pied et à vélo a permis de dégager de multiples points particuliers aux ambiances paysagères nuancées (Annexe 2). Ces ambiances évoluent aussi dans le temps, au rythme des saisons, du fait des submersions et de la variabilité importante des volumes de végétation entre l'hiver et l'été.

1.a. Une entrée très anthropisée

En arrivant depuis Nantes, la cale San Francisco marque un seuil entre la ville et les espaces plus naturels de la Prairie. Cet endroit à la vue dégagée invite à l'arrêt malgré son allure de parking. Ce n'est en revanche pas le cas de l'entrée du site de la Prairie de Mauves, à l'orée du chemin de halage. Difficile de se sentir légitime en tant que piéton sur la longue allée carrossable de la Loire à Vélo où des véhicules sont fréquemment incendiés. Les traces d'incendies marquent notamment la haie de prunelliers qui bordent cette entrée, lui conférant un aspect peu engageant. En poursuivant le long de la Loire à Vélo, du côté du fleuve, le chemin de halage traverse la zone d'habitation historique de gens du voyage sédentarisés, dite Terre Promise. Cet espace résidentiel mais aussi d'activités de ferrailage (récupération de métaux) tend à s'étaler sur le chemin de halage lui-même et vers les espaces naturels. Étant en partie réalisées sur le chemin de halage (déplacement d'engins, proximité de matériaux lourds, nuisance sonore importante), Les activités de ferrailage tendent à conférer un sentiment d'insécurité aux personnes qui empruntent la Loire à Vélo. L'entrée sur la Prairie est ainsi extrêmement marquée par des ambiances humaines en contraste total avec la nature sauvage qui lui fait suite, cette distanciation au milieu naturel est aussi accentuée par la très faible visibilité de la Loire hormis au niveau d'une petite cale en activité. Au nord-ouest de la zone Terre Promise, les jardins familiaux Terre Promise se font plus intimes et offrent une transition moins brutale entre espace humain et espace naturel malgré une allée principale dominée par l'usage automobile. Ces jardins constituent le seul accès possible aux espaces naturels de la Prairie depuis l'entrée.

1.b. L'ouest naturel, de la prairie pâturée au boisement

L'arrière des jardins donne accès aux premiers espaces de prairie. Ceux-ci sont constitués de pâtures récentes mises en place en 2021 afin d'accueillir un troupeau de vaches Nantaises. L'espace gagne une qualité champêtre et ouverte, le cheminement le long des clôtures joue en clair-obscur par un enchaînement d'espaces ouverts herbacés et fermés par de la frênaie. La présence de la zone d'habitation Terre Promise est notable sur ce linéaire (clôtures faites de barrières de chantier, élargissement d'enclos à petit bétail, animaux attachés à la clôture bovine). Passé cette zone, le milieu se reforme de manière conséquente, devenant de plus en plus intime. Cette jeune frênaie dense est le théâtre de nombreux dépôts de déchets sauvages (éléments de voiture, objets usagers, excréments) qui rappellent la nature de marge de ville de la Prairie de Mauves. La nuisance liée à la route du boulevard de la Prairie de Mauves opère de même. Un accès permet de rejoindre la Loire à Vélo, cette dernière amorce une transition entre la zone de Terre Promise et le collecteur de la Bonnetière, où les arbres de haies annoncent le boisement. Enfin le collecteur de la Bonnetière est un linéaire marquant. Ce petit cours d'eau chenalisé est bordé de frênes taillés en têtard, et charrie les eaux de pluie des quartiers au nord de l'ancienne décharge ; il rythme la linéarité du chemin de halage.

1.c. Le boisement central, paysage le plus sauvage

Passé le canal de la Bonnetière, le cheminement de la Loire à Vélo longe la zone de l'étang, bordée de peupliers parfois morts, qui offrent une légère clarté à l'espace. L'étang lui-même est peu accessible et offre une large surface en eau, pour beaucoup recouverte par les frondaisons et en voie d'eutrophisation. Le nord-ouest des berges est légèrement moins dense et donne sur un mélange de prairie, roncier et frênaie parsemée de macrodéchets (pièces automobiles, mobilier). Au contraire, le nord-est des berges est composé du déblais historique et forme une cuvette de trop-plein occupée par

une peupleraie, les volumes changent de manière significative et cette microtopographie dissuade de s'aventurer profondément dans le boisement (lorsque celui-ci n'est pas submergé). Une ligne haute tension vient déchirer ces bois à l'est de l'étang. En progressant à l'est de cette ligne, le bois est dominé par cet effet de cuvette, il remonte au nord et donne sur des milieux humides souvent submergés. Du côté du chemin de halage les ambiances de plus en plus sylvestres encouragent à observer la Loire au travers des branchages de la ripisylve.

1.d. La prairie de l'est, un retour progressif vers des environnements plus humains

Le cheminement de la Loire à Vélo s'éclaircit significativement à mesure que celui-ci longe les espaces de Prairie, les volumes s'ouvrent et dessinent de véritables fenêtres sur la Loire et la prairie. Les vides permettent de respirer. La prairie au sens strict, telle qu'elle se présentait autrefois partout autour, ne manque pas d'offrir un paysage ouvert grandiose, ponctué de points d'appels comme la Tour de Bretagne ou encore la cheminée d'Alcéa. Elle est aussi rythmée par des carcasses de véhicules et sillonnée par une boire dont la microtopographie en creux rompt avec l'uniformité du glacis qui se termine par des terrains extrêmement humides au pied du boulevard de la Prairie de Mauves. Des sentes informelles permettent de se déplacer sur la prairie, notamment en été lorsque la strate herbacée atteint une taille importante avant la fauche et lors du regain. Les paysages nantais s'arrêtent au ruisseau de l'Aubinière. Le ruisseau, corseté dans son canal d'arbres et de roches, se libère une fois passé sous la buse de franchissement pour la Loire à Vélo. Il marque le début de la commune de Sainte-Luce et un retour à des ambiances plus anthropisées. Ainsi, après la parcelle d'aéromodélisme, le quartier de Bellevue, à ambiance de véritable village fluvial, s'insère sur la Prairie, avec notamment quelques habitations pavillonnaires. Aux nuisances sonores du boulevard de la Prairie de Mauves s'ajoutent les nuisances liées au périphérique nantais (fig. 14).



Figure 14 : Cartographie des nuisances sonores selon le classement du PLUM, A. Leray, 2021

En somme, les ambiances de la Prairie de Mauves se déclinent selon des tronçons parallèles au fleuve, dont les extrémités très anthropisées ceignent des séquences plus naturelles. Néanmoins, il ne faut pas négliger la notion de « profondeur » sur le site, la proximité avec la Loire est plutôt humaine et diffère énormément des espaces reculés en contrebas du boulevard. La Prairie n'est donc pas uniquement un ensemble linéaire. Le site est rythmé dans la hauteur, la microtopographie et les volumes des frondaisons construisent aussi le paysage de la Prairie et contribuent à masquer la visibilité, l'ouvrir ou la rythmer. En outre, la Prairie de Mauves offre un paysage riche et ambivalent où s'enchaînent espaces ouverts et fermés, espaces agréables et dérangeants. Cette multiplicité du paysage se retrouve aussi dans les usages, parfois peu souhaitables.

2. DES USAGES TOUT AUSSI DIVERSIFIÉS, ENTRE PRATIQUES COMMUNES ET VANDALISME INDÉSIRABLE

La position plus ou moins reculée de la Prairie de Mauves n'empêche en rien d'en faire le théâtre de nombreux usages et fréquentations. Ces usages sont souvent en décalage avec ce que les ambiances laisseraient supposer, il convient donc de traiter ces modes de fréquentation comme un sujet supplémentaire qui nourrit le paysage et ses ambiances - sans pour autant en résulter directement.

2.a. Un axe de cheminement

Il existe, sur la Prairie de Mauves, des fréquentations qualifiables d'ordinaires, concentrées sur les 3 km de chemin de halage. Ces flux de personnes sont observables sur différentes périodes temporelles à l'échelle de la semaine et de la journée et de l'année, ce qui témoigne de la grande diversité d'usagers : personnes effectuant des déplacements pendulaires à vélo, promeneurs cycles et piétons, sportifs, personnes avec leur animal de compagnie. Le chemin de halage occupe de fait une double fonction : une fonction de lien au quotidien par déplacements doux entre Nantes et Sainte-Luce et une fonction de support touristique par lequel passent la Loire à Vélo ainsi que le GR 3 (FFRandonnée 2021). Cette fonction touristique connaît en outre un pic durant la saison estivale et plus précisément en août (INSEE, Région Pays de la Loire 2012). Hormis dans le cas de personnes promenant leur chien, la Prairie de Mauves ne semble pas constituer de destination en soi. Il s'agit donc principalement d'un axe de déplacement. Par ailleurs, la linéarité, la largeur importante ainsi que le matériau enrobé du cheminement semblent inciter les cyclistes à circuler à une vitesse soutenue. Un certain nombre de piétons longe le chemin de halage depuis la prairie lorsque cela est possible, créant une sente par phénomène de tallage.

2.b. Un site habité et pratiqué par les habitants

Terre Promise est un secteur dont les parcelles appartiennent en quasi-totalité à la ville de Nantes et sur lequel sont implantés à la fois la zone d'habitation de gens du voyage sédentarisés et les jardins familiaux Terre Promise. Les parcelles d'habitations sont cloisonnées par des clôtures ou des haies, en revanche les habitants tendent à stationner devant, contre ou sur le chemin de halage (seul accès). Certains véhicules se retrouvent par ailleurs régulièrement incendiés. Les habitants exercent sur place des activités de ferrallerie. Une cale permet de descendre des bateaux pour la pêche et les loisirs. Certaines familles élèvent du petit bétail (chèvres) qu'elles laissent parfois paître sur la prairie. Entre le printemps et l'été 2021 plusieurs caravanes se sont installées en périphérie des habitations.

Les jardins familiaux Terre Promise sont gérés par les services de la ville de Nantes dans leur globalité : attribution des parcelles, opérations importantes et entretien des espaces communs. En revanche la gestion sociale, l'accompagnement des jardiniers et le paiement des cotisations annuelles sont pris en charge par l'association Terre Promise avec qui la ville tient une convention. L'espace dispose de 85 parcelles de 100 à 200 m² de surface, parfois inoccupées ou abandonnées. Chaque jardinier dispose d'un abri sur sa parcelle. L'accès à l'eau se fait dans les espaces communs, de même en ce qui concerne le dépôt des déchets verts. Le climat social des jardins est relativement houleux du fait de la régularité d'actes de vandalisme et de vol : détérioration de mobilier commun, destruction de clôtures, vol de cultures, d'outils ou d'abris, rodéos de véhicules, voitures incendiées, dépôts sauvages de déchets tout venant. De fait, les jardiniers restent souvent dans leur jardin, échangent peu entre eux et sont parfois en tension les uns avec les autres ou avec les gens du voyage qui habitent Terre Promise. L'association responsable des jardins est elle-même peu stable et menace de périlcliter (Antoine Piraud, Bertrand Hauret, com. pers.).

La Prairie est aussi habitée du côté de Sainte-Luce et suscite des usages différents : outre l'habitat pavillonnaire disposant d'un jardin, le restaurant gastronomique Villa Belle Rive y exerce son activité.

2.c. Des loisirs souvent incompatibles avec le milieu naturel

Le reste de la Prairie est très peu pratiqué. La principale exception concerne la pratique régulière de différents types de loisirs. Les espaces de prairie sont ainsi une destination privilégiée pour la pratique

du moto-cross et du quad, notamment auprès des habitants de Terre Promise. Ces rodéos sont cependant délétères pour la nature environnante, ils participent en effet à détériorer les sols et la végétation en plus d'effaroucher la faune locale.

Moins informelle, la base d'aéromodélisme lucéenne de l'ARBL pose elle aussi question vis à vis de son impact sur les milieux. L'association fait par exemple régulièrement la demande de défrichage de la végétation en bord d'Aubinière afin de faciliter leurs pratiques. Cette atteinte à la ripisylve a été vivement critiquée par le CEN (Estelle Ngoh, com. pers.). Les pratiques elles-mêmes sont aussi source de conflit, car les modèles radiocommandés peuvent être confondus pour des prédateurs par les oiseaux nicheurs (Olivier Ganne, com. pers.). Parfois observée sur la prairie nantaise, le pilotage de drone pourrait accentuer ce problème, puisque les appareils ne nécessitent pas de piste pour décoller.

2.d. Des usages caractéristiques de la marginalité qui détériorent le site

La plus grande menace apparente sur le milieu en termes d'usages réside cependant dans la pratique d'activités marginales. Des voitures sont régulièrement acheminées dans les espaces naturels du site afin de les y désosser et les y brûler, laissant les carcasses sur place. Ces actions constituent une source de dégradation importante, notamment au vu des matériaux fondus et des macrodéchets parsemés dans le milieu qui constituent une source de pollution des sols. En outre, il est fréquent de rencontrer des amoncellements de déchets de toutes origines au sein des espaces les moins fréquentés du site, qu'il s'agisse de simples emballages ou de meubles usagés. Ces dépôts sauvages nuisent à la qualité du site et imposent des interventions fastidieuses lors d'opérations de restauration comme dans le cas de la mise en place de la pâture bovine en 2021 (Cédric Enyenge-Essombe, com. pers.).

2.e. Une gestion difficile

Face à la détérioration des milieux, les services de la ville peinent à intervenir. À la Direction Nature et Jardins, Patrick Lebatard, responsable de l'équipe sur le secteur, signale que l'équipe n'était pas en mesure d'entretenir tout le site avant l'implantation des vaches Nantaises. Hors d'interventions ponctuelles visant à s'occuper des jardins familiaux, éliminer les macrodéchets ou gérer la pose de blocs pour limiter la circulation, les actions de gyrobroyage réalisées annuellement sont chronophages et monopolisent les engins des équipes sur des périodes importantes. En parallèle, un gyrobroyage forestier est réalisé à l'ouest du site par un prestataire tous les 2 à 3 ans. La présence des bovins va permettre de repousser le gyrobroyage forestier sur une amplitude temporelle plus longue (un gain de 1 à 2 ans) et de gagner du temps sur les gyrobroyages annuels qui seront désormais faits un peu avant l'hiver (sur une demande de Benoît Rolland de sorte à réactiver la prairie). L'équipe peut donc consacrer son travail à d'autres espaces sur son secteur, qui comprend notamment le parc du Grand Blottereau. Il semble donc que l'installation de la pâture bovine permettra de les délester d'une charge de travail devenue trop lourde. Les agriculteurs apparaissent dès lors en acteurs nécessaires à l'entretien de la Prairie (Patrick Lebatard, com. pers.).

La Prairie de Mauves est donc riche en usages, parfois conflictuels ou problématiques, et ceux-ci sont largement spatialisés. Si les bords de Loire et le chemin de halage sont des espaces du commun, l'intérieur est un espace de marge où les pratiques tendent à exercer une influence délétère sur la qualité des milieux.

3. UN PAYSAGE MOSAÏQUE ET UNE MOSAÏQUE D'ENJEUX, VERS LA FORMULATION D'INTENTIONS

La commande politique souhaite un accueil du public tout en protégeant la Prairie (Ensemble Nantes en confiance 2020). Les enjeux relevés autour du diagnostic permettent de dégager un certain nombre d'intentions correspondantes. Cette méthode participe à la mise en œuvre du projet de manière réfléchie et initie les premières étapes des travaux d'esquisses.

«Ouvrir à tous la Forêt de la Prairie de Mauves (espace remarquable de 30 hectares) et préserver la Prairie Natura 2000»

Objectif politique de la ville de Nantes à l'échelle du mandat 2020-2026

3.a. Synthèse des enjeux : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Les particularités de la Prairie peuvent être synthétisées sous la forme d'une analyse AFOM.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un site humide reconnu pour sa biodiversité, classé ZNIEFF et Natura 2000 ▪ Un patrimoine agricole ancien partiellement préservé ▪ Un secteur inondable de champ d'expansion des crues protégé par les documents d'urbanisme ▪ Un site naturel de limite de ville traversé par des flux quotidiens et touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un site enclavé ▪ Un espace de marge au climat social complexe ▪ De nombreuses nuisances sonores, visuelles et matérielles ▪ Un nombre important de parcelles privées ▪ Un espace contraignant pour les agriculteurs ▪ Un espace de promenade à « effet couloir » le long d'une Loire et d'un site peu visibles ▪ Un enrichissement rapide des surfaces de prairies, difficilement contenu par les équipes de la ville ▪ Des berges canalisées et des eaux de faible qualité pour les espèces aquatiques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un espace naturel en ville pour les habitants ▪ Une biodiversité qui peut être valorisée ▪ Un patrimoine agricole local qui peut être valorisé ▪ Un site d'entrée de ville qui occupe une position de vitrine Est ▪ Des connexions possibles avec des projets de grande ampleur tel que la ZAC Doulon-Gohards 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un risque d'abandon qui renforcerait l'effet de marginalisation ▪ Un appauvrissement en termes de biodiversité lié à la fermeture des milieux ▪ Des problèmes d'insécurité ▪ Une pollution des sols et des eaux qui nuisent à la biodiversité ▪ Un isolement écologique

Tableau 1 : Synthèse AFOM de la Prairie de Mauves

La prise en compte de ces différents enjeux (profiter des atouts, saisir les opportunités, palier les faiblesses et se protéger des menaces) permet enfin de formuler des intentions de projet.

3.b. intentions

Les intentions formulées peuvent être décomposer selon les deux volets de la commande politique : d'un côté des leviers d'action permettant d'ouvrir le site au public, de l'autre des objectifs liés à la protection des milieux.

Accueillir du public	Préserver les milieux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnecter la Prairie aux quartiers proches ▪ Permettre de se rendre sur l'intérieur du site sans être contraint au seul chemin de halage ▪ Permettre au piéton de circuler sereinement vis-à-vis des cycles et des véhicules ▪ Permettre au site d'être une destination et non un couloir, y favoriser les arrêts ▪ Sensibiliser au site <i>in situ</i> : animer, signaler ▪ Faire découvrir les espaces du cœur du site sans en perturber la nature sauvage ▪ Améliorer la qualité paysagère du chemin de halage notamment à l'entrée sur le site ▪ Limiter les nuisances, notamment sonores ▪ Prévenir au dépôt de déchets ▪ Apaiser les jardins familiaux ▪ Faire connaître la Prairie à l'échelle de la ville, favoriser son accès par transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser la biodiversité de la Prairie de Mauves ▪ Nettoyer le site ▪ Restaurer les friches récentes sous forme de prairie ▪ Restaurer les espaces aquatiques (étang et cours d'eau) ▪ Contrôler le front d'enfrichement ▪ Soutenir les activités agricoles qui permettent d'entretenir et de faire vivre le site ▪ Créer un accès facilité pour les engins agricoles ▪ Empêcher tout autre véhicule d'accéder aux milieux naturels ▪ Anticiper des opérations de prospection foncière afin de donner aux collectivités la liberté d'agir sur les parcelles ▪ Créer des connexions avec les trames écologiques nantaises, notamment via le ruisseau de l'Aubinière

Tableau 2 : Liste des intentions de projet selon les deux volets de la commande

Ces intentions ont servi de guide dans la réalisation des premières étapes de phase d'Esquisse. Elles permettent de poser des bases de travail et les grandes directions du projet, à affiner en fonction des choix effectués. En comparaison aux espaces évoqués en première sous-partie, la Prairie de Mauves se rapprochera sans doute plus des espaces de la Pelousière ou des logiques de l'Île Saint-Aubin que des Prairies Saint-Martin très fréquentées ou de la Petite Amazonie complètement sanctuarisée. En reprenant la métaphore évoquée précédemment le projet va donc rechercher un équilibre entre les curseurs d'accueil au public, de préservation de la biodiversité et de maintien des activités agricoles.

II. AMÉNAGER SUR PLUSIEURS ÉCHELLES TEMPORELLES, AJUSTER LE PROJET À LA FINESSE DES ENJEUX

Les travaux de diagnostic ont permis de dégager des grandes logiques d'intervention qui se sont affinées au fur et à mesure par l'intermédiaire d'un dialogue constant avec les différentes parties de la Direction Nature et Jardins. La réalisation d'esquisses par étapes est nécessaire à la prise de position notamment entre les demandes des services gestionnaires et le service Recherche et Biodiversité. La réglementation Natura 2000 impose par ailleurs une validation de la DDTM. Le projet doit être travaillé en prévoyant une à plusieurs années de constitution d'un dossier, durant lesquelles aucun aménagement lourd n'est possible au sein du périmètre classé (hors entretien des milieux). Or intervenir dès aujourd'hui paraît décisif car le milieu évolue rapidement sur la Prairie. De plus, tout le site n'est pas classé Natura 2000 ce qui peut permettre d'expérimenter la venue d'un public sur un petit espace de la Prairie sur très court terme. La sortie de marge de la Prairie de Mauves se profile à trois vitesses

A. UNE RÉPONSE À LA COMMANDE SUR LE LONG TERME

En raison de la réglementation Natura 2000 et loi sur l'eau, faire de la Prairie de Mauves un espace aménagé pour accueillir du public nécessite de monter un dossier afin d'obtenir validation auprès de la DDTM. Cela demande plus de deux années (Aline Corbeau, com. pers.) et impose de dessiner le projet avec une certaine souplesse dans le tracé en imaginant ce que deviendrait la Prairie à la fin du mandat. Ces différents échanges ont permis d'appuyer les idées fortes du projet, de répondre à toutes les intentions formulées, et de les illustrer sous forme de plan-guide (fig. 15)

1. ENCOURAGER À PARCOURIR LE SITE ET Y VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE

Ouvrir la Prairie de Mauves à tous, c'est tout d'abord permettre d'y accéder. Mais le paysage ne repose pas uniquement sur des aspects matériels, cette ouverture consiste aussi à développer auprès du public une forme de sensibilité autour de ce site remarquable. Le diagnostic précédent a pu mettre en avant le besoin de redonner une place légitime et sécurisante au promeneur piéton et la fragilité des activités agricoles qui constituent pourtant l'histoire du lieu et se montrent nécessaires au maintien du milieu prairial.

1.a. Un cheminement central

Permettre la découverte du patrimoine agricole et naturel par l'intermédiaire d'un cheminement pédestre, alternatif au chemin de halage, apparaît comme la pierre angulaire du futur projet. La Prairie de Mauves deviendrait une passerelle faisant renouer l'habitant urbain avec le milieu qui le nourrit, et avec une nature fragile aux portes de sa ville, sans se concentrer sur le seul chemin de halage. Le site en lui-même peut être ainsi repensé autour de sa vocation première : l'agriculture. Le prisme agricole permet d'éclairer la Prairie sous un nouveau jour et de guider le public dans les parties intérieures via un chemin rural, qui s'annonce comme un itinéraire bis piéton à la promenade de la Loire à Vélo. Le tracé du cheminement est ainsi réfléchi pour percer la Prairie de Mauves et ses différents milieux en tentant de ne pas traverser les espaces les moins impactés par les activités humaines de nos jours. Il s'appuie notamment sur les sentes déjà existantes et le microrelief (comme le bord de boire temporaire). Ce circuit d'environ 2,5 km vient par ailleurs casser la monotonie de l'effet couloir par sa sinuosité et par les ouvertures qu'il propose sur le cheminement de la Loire à Vélo (fig. 16). Enfin, sa création pose cependant le problème des matériaux. Du fait de l'altération liée au passage de l'eau et dans le respect du milieu et des ambiances rurales, il n'est ni envisageable ni envisagé de matérialiser ce sentier piéton par de l'enrobé ou du stabilisé. Cependant les gestionnaires souhaitent tout de même mettre en place des chemins traditionnels en mélange terre-pierre, qui stabilisent le substrat et permettent uniquement à une végétation rase de pousser. Cette demande est cependant mal perçue par le service Recherche et Biodiversité ou le CEN qui considèrent que l'apport d'un empierrement perturbe le milieu et souhaiteraient que seules des pratiques de fauche ne soient appliquées pour matérialiser le cheminement (Estelle NGOH, Émeline BRUAND, com. pers.). Dans les faits, cette gestion de cheminement par fauche ne peut

PROJETER LA PRAIRIE

Accueillir un public

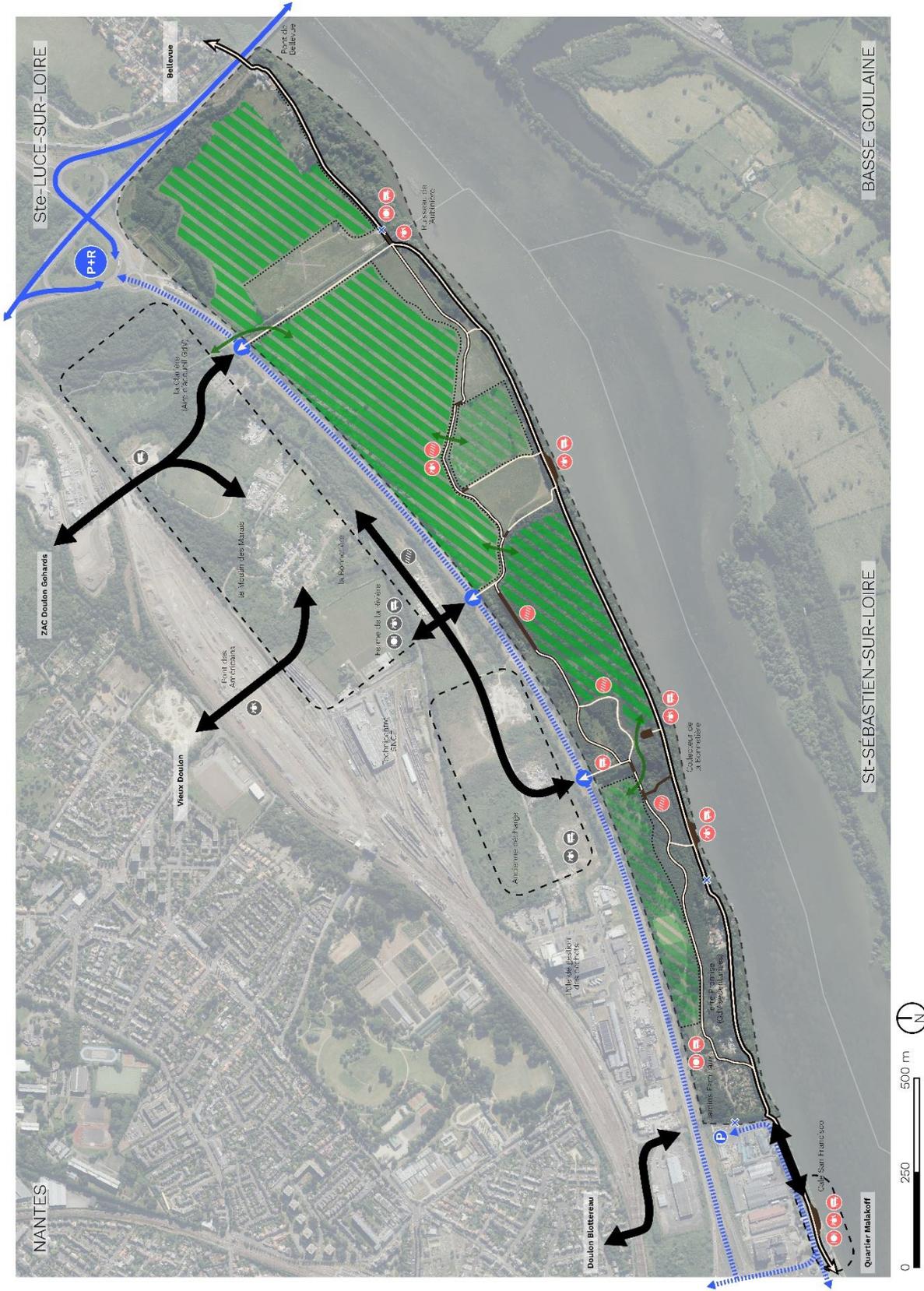
- Cheminement principal (Promenade de la Loire - Loire à vélo)
- Cheminement secondaire (itinéraire ou découverte de la Prairie)
- Cheminement tertiaire (contours et traversées)
- Structures existantes (fontaines, caladours, balvédères, ...)
- Point de vue intéressant
- Espace de pauses et de repos
- Passage singulier
- Espace d'arrêt et de pique-nique

Préserver les milieux naturels

- Espace protégé, site de faune sauvage (seule la Prairie est autorisée)
- Espace protégé (parcelles susceptibles de pâturage)
- Connexions écologiques (à maille variable)
- Clôtures contre les véhicules légers (limites de passages faune sauvage)

Connecter la Prairie à sa situation

- Logiques de connexion aux quartiers voisins (proximité douce à privilégiée)
- Espaces d'insertion autour du site
- Point de vue intéressant
- Espace de pause et de repos
- Passage singulier
- Espace d'arrêt et de pique-nique
- Pédagogie maritime (accès au ombre et privilégié)
- Vue ou lieu privilégiés (le Bd de la Prairie de Neuvues occupe pas cette)
- Nœud piéton permettant les traversées
- Parking à créer (ou à réhabiliter pour les usages familiaux)
- Parking relais décalés vers l'est (forme d'épave du Bd)
- Accès interdit aux véhicules particuliers (à l'exception du passage d'engins agricoles)



A. LERAY - 2021 - (données : IGN 2020)

Figure 15 : Plan d' ensemble du projet sur le long terme, A. Leray, 2021

avoir lieu car elle demanderait un nombre d'interventions trop important durant les périodes printanière et estivale. La végétation herbacée de la Prairie pousse en effet relativement rapidement. De plus, la formation de sentiers en terre-pierre permettraient aux promeneurs de bénéficier du cheminement sur une plus grande amplitude annuelle, la saison froide rendant les sols locaux boueux et impraticables. Des inventaires de zones humides sont alors envisagés pour limiter les impacts déléteurs.



Figure 16 : Sur la grande prairie, la matérialisation du cheminement s'élargit aux abords de la Loire à Vélo, mettant en valeur les vues sur la Loire, A. Leray, 2021

1.b. Des points particuliers

La création d'un cheminement permettrait au promeneur d'apprécier la diversité des milieux sur la Prairie. Il bénéficierait pour cela d'un tracé plus ou moins foisonnant en fonction de la sensibilité ou de l'ouverture du milieu, et de points d'événement : des lieux particuliers qui guideraient l'attention du public. Ces points d'événement peuvent être des lieux d'arrêt prolongé où pratiquer des activités récréatives, des lieux de pause invitant simplement à se reposer quelques instants, des points de vue mis en valeur mais aussi des tronçons de cheminement aux ambiances particulières et singulières.

Dans ce but, des espaces de belvédères seraient mis en place sur la Loire, notamment en face de traversées entre le chemin de halage et le sentier secondaire (dans le respect des stations à Angélique des estuaires). Les espaces aux ambiances plus humaines pourraient accueillir des lieux d'arrêt, notamment au niveau des jardins familiaux et du secteur lucéen. Cette ambition rend nécessaire le traitement des extrémités, notamment l'entrée ouest, vers une qualité paysagère plus agréable et plus sécurisante. Elle bénéficierait aux jardins familiaux qui pourraient y trouver des solutions vers une forme d'apaisement, notamment si le cheminement constitue une limite entre ceux-ci et les habitations de Terre-Promise. Tandis qu'au contraire, les espaces au cœur de la Prairie permettraient peu de s'y arrêter mais offriraient à la contemplation des points de vue intéressants et des passages singuliers. Ceci passerait par exemple par la création d'un point d'observation discret auprès de l'étang (fig. 17). Des structures de pontons permettraient de circuler librement au-dessus des espaces où le sol reste humide tardivement dans la saison (fig. 18). Toutefois, plutôt que de protéger à tout prix le cheminement des inondations, qui peuvent contrevenir à la durabilité de l'aménagement ou aux usages, il reste envisagé de vivre avec l'aléa de submersion. Cela signifie, à l'image du parc Balzac à Angers, que le site soit rendu inaccessible une partie de l'année. Mais plus qu'une contrainte, ces dynamiques annuelles pourraient être mises en valeur au travers des choix d'aménagement : points de repères, espaces en surplomb pour apprécier la vue sur le site en surplomb, présence des lignes de crue sur le mobilier vertical... La mise en valeur et la sensibilisation au site concernent aussi le patrimoine naturel et local. Il est ainsi envisagé d'agrémenter le cheminement dessiné d'une signalisation pédagogique en plus de panonceaux de direction.

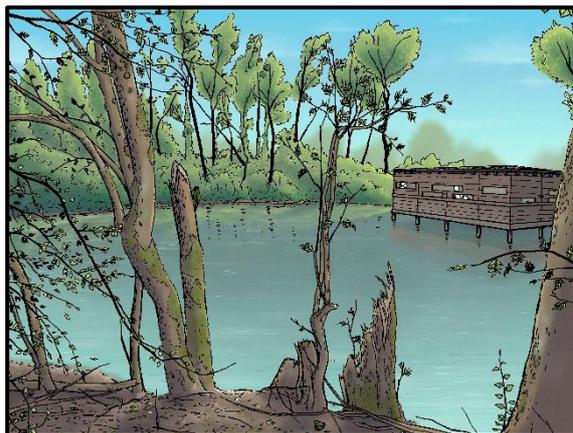


Figure 17 : Un moyen de découvrir l'étang sans perturber ses milieux, A. Leray, 2021



Figure 18 : Cheminer au-dessus des points les plus humides grâce à des structures de platelage, A. Leray, 2021

1.c. Protéger les espaces les plus sensibles

La venue du public permet de transformer la Prairie de Mauves en vitrine d'un patrimoine agricole préservé. En plus du maintien des prairies elles-mêmes, cela pourrait ainsi être accompagné d'une mise en avant du patrimoine agricole végétal notamment les frênes têtards et aubépines remarquables. Mais la venue du public impose néanmoins de protéger les milieux face aux éventuels flux de promeneurs. Cette protection peut sans doute se faire par l'usage, certaines pratiques en dissuadant d'autres. Le patrimoine agricole animal, avec l'installation d'une pratique de vaine pâture bovine et celle de petit bétail dans les espaces à défricher, pourrait agir dans ce sens. Le bétail peut en effet servir de protection du site face aux actes vandales, puisqu'il nécessite et justifie la mise en place de clôtures outre l'aspect dissuasif des animaux. Le CEN a prononcé un avis positif à ce sujet (Estelle NGOH, com. pers.). Par ailleurs, la topographie en déblais permet au bois de rester un espace refuge évité par l'être humain et exempt d'interventions agricoles. Difficilement accessibles, les espaces naturels les plus sauvages sont ainsi préservés. Enfin, il est possible de faire le pari que la venue d'un public commun exerce une forme de pression sur les pratiques néfastes et repousse les activités de marge vers d'autres espaces nantais. Mais le projet ne doit pas uniquement reposer sur ce pari. En parallèle du dessin des aménagements, la création d'un plan de gestion remis à jour par le service Recherche et Biodiversité vient compléter les missions de protection du milieu et sa concrétisation permettra de répondre à la majorité des intentions de projet en termes de préservation des milieux. Ce plan permettra à la ville d'entamer des opérations de prospection foncière, de réfléchir à la restauration profonde de certains secteurs, etc.

Sur le très long terme il a aussi été proposé que la création d'un nouveau cheminement pourrait donner lieu à la suppression d'une partie du chemin de halage actuel et permettrait de restaurer une partie des berges de la Loire, rendue à la vie sauvage, notamment à l'embouchure de l'Aubinière.

2. SORTIR DE LA MARGE PAR UNE RECONNEXION DE LA PRAIRIE DE MAUVES À LA VILLE

A l'échelle du mandat toujours, la Prairie de Mauves pourrait gagner en connexion avec le reste de la ville. Il est possible d'imaginer un apaisement du boulevard de la Prairie de Mauves dans le but de faciliter les traversées nord-sud vers les quartiers du Doulon par exemple. L'inscription de la Prairie dans la continuité du projet de la ZAC Doulon Gohards ferait sens et donnerait ainsi plus de visibilité à la Prairie de Mauves dans l'esprit des habitants. L'accès d'est en ouest pourrait aussi bénéficier d'une mise en activité de la cale San Francisco.

2.a. Pacifier le boulevard de la Prairie de Mauves

Une prise de position forte consiste en la volonté d'apaiser la circulation sur le boulevard de la Prairie de Mauves. Cet apaisement nécessiterait de réaménager l'axe de communication mais offrirait de nombreuses opportunités. Il offrirait par exemple des possibilités de tracer des connexions entre les deux bords de route, mais aussi un moyen de diminuer l'impact des nuisances sonores sur la faune sauvage ou le public. Trois connexions figurent sur le plan de synthèse : une en amont de chaque cours d'eau, qui offrent des traversées perpendiculaires facilement lisibles, et une dernière entre la ferme de la Rivière et l'ouest des surfaces prairiales, reliant ainsi la dimension agricole du projet Doulon-Gohard à celle de la Prairie de Mauves. Avec ses 60 mètres d'emprise publique contre 16 mètres d'emprise de voie, mis en avant par les travaux de l'Agence d'Urbanisme de la Région de Nantes (AURAN) (AURAN 2021), le réaménagement du boulevard donnerait aussi l'occasion de créer des accès facilement praticables pour les engins des exploitants. Il faudrait alors imaginer un système de barrières afin de se prémunir de toute violation des lieux par les pratiques d'acheminement de voitures afin de les incendier. Sur un plus long terme, il peut être possible de décaler le parking relais à l'extrémité est de la Prairie. Cela apaiserait la circulation et marquerait la Prairie comme une réel espace à l'intérieur de la ville (et non plus une zone éloignée, entre parenthèses). Transformer le boulevard de la Prairie de Mauves permettrait aussi de réfléchir à la création de connexions écologiques notamment autour de l'Aubinière.

2.b. Des passerelles d'entrée avec la ville

Le nord de la Prairie de Mauves est un espace intermédiaire entre Doulon-Gohard et la Prairie de Mauves. De fait, il semble essentiel d'en faire un espace de destination, afin de créer une continuité de promenade du nord au sud. Cela pourrait s'appuyer notamment sur la réhabilitation de la ferme urbaine de la rivière, qui deviendrait un espace d'échange, d'arrêt, en plus d'un lieu de consommation local. Le cas de la réhabilitation de l'ancienne décharge est aussi à surveiller en fonction des résultats d'études de pollution des sols. Le promontoire de la décharge pourrait en effet offrir un belvédère intéressant sur le paysage alentour. Plus à l'ouest, un lien existe entre l'extrémité de la Prairie de Mauves et le quartier du Doulon à proximité du Grand Blottereau. Ce dernier ne nécessite pas de transformer le Boulevard de la Prairie de Mauve puisqu'il s'appuie sur le chemin des bateliers qui circule en dessous. Cependant, les trottoirs et espaces réservés aux piétons sont peu praticables et l'accès souterrain traversant la voie ferrée a lieu depuis un secteur résidentiel difficilement repérable. Cette modalité d'accès devra être prise en compte lors de la réalisation du projet sur le long terme.

Aujourd'hui désaffectée, la cale San Francisco est un lieu singulier ouvert et pourtant vide. Proche d'un arrêt de transports en commun, elle représente les derniers mètres de berge minérale chenalisée à l'est du centre-ville. Avec cette position d'entre deux et à travers sa mise en valeur, elle pourrait jouer un rôle de pivot, ou de pas japonais entre la Prairie et la ville. Cette mise en valeur pourrait se faire par l'intermédiaire de la réhabilitation de la cale. L'idée est de permettre à nouveau aux particuliers de s'y arrêter et de pouvoir y descendre une embarcation à l'eau (canoë, bateau de plaisance...). Il pourrait aussi être envisagé d'y implanter un terminus de navette fluviale qui rejoindrait le centre-ville (voire créer une navette intercommunale entre Nantes et Sainte-Luce), reconnectant la Prairie à l'échelle de la ville entière. En parallèle, l'ouverture de l'espace permet d'y installer un lieu d'arrêt. Le site gagnerait en qualité en y ouvrant des vues sur la Loire, en y proposant des assises, ainsi qu'un service de restauration mobile, à l'image de l'espace de la Sablière à Sainte-Luce. Si ces propositions ne peuvent être réalisées, il peut être intéressant de proposer ce site insolite aux artistes du Voyage à Nantes.

Si la mise en valeur de l'offre de transport en commun et de connexions douces est nécessaire à faire connaître la Prairie à grande échelle, il ne faut pas négliger le poids de l'accès par l'automobile. Il semble nécessaire de renforcer les entraves existantes au passage des véhicules afin de protéger les milieux. De même, les jardins familiaux Terre Promise bénéficieraient de la mise en place de barrières qui ne pourraient laisser passer que les exploitants agricoles de la pâture attenante. De fait, la Prairie disposerait alors d'un espace de parking restreint en périphérie, uniquement destiné aux jardiniers. Il n'est pas envisagé de proposer une nouvelle offre de stationnement proche pour le grand public. Cette prise de position est aussi un choix permettant de limiter une sur-fréquentation de la Prairie de Mauves, qui reste un espace naturel classé. En outre, il existe déjà des places de stationnement public sur le quartier de Bellevue à Sainte-Luce.

En somme, ce projet sur l'échelle temporelle du mandat permet de remplir les objectifs formulés sous la forme d'intentions lors de la partie précédente. La création d'un cheminement central évite par exemple au piéton d'être contraint au seul chemin de halage et permet de lui faire découvrir l'intérieur du site et sa biodiversité dans le respect de ses milieux. Il se fait support de sensibilisation sur le site, de lieux d'arrêts dont l'aménagement permet d'améliorer la qualité paysagère des lieux et d'être source d'apaisement notamment sur Terre Promise. L'aménagement prend grandement en compte la dimension agricole et en valorise le patrimoine, support de découverte et de protection du milieu. Tout n'est donc pas accessible au promeneur, ce qui lève certaines contraintes pour les exploitants. Le milieu naturel est lui-même mis en valeur et la mise en place d'un plan de gestion permettra de préciser les opérations nécessaires à son nettoyage, sa restauration, son maintien, son acquisition par la ville. Enfin la réflexion sur le long terme permet de penser à la situation de la Prairie de Mauves dans la ville, élément de projet indispensable pour la sortir de son enclave. Cette sortie d'enclave s'appuie notamment sur un apaisement du boulevard de la Prairie de Mauves, qui permet de créer de nouvelles connexions douces vers les quartiers proches voire d'autres formes de connexions, comme des traversées pour la faune sauvage mais encore des accès pratiques pour les engins agricoles. Elle s'accompagne de la mise en valeur d'espaces proches comme l'espace de la décharge ou la cale San Francisco, qui peuvent aussi servir de relais dans la ville voire appuyer la création d'une offre de transports en commun. Enfin, la Prairie doit continuer d'être pensée comme un espace hermétique aux véhicules, la mise en place de barrières conséquentes après les habitations de Terre Promise et à l'arrière des jardins familiaux est nécessaire à la protection des milieux face aux incivilités et à la pollution. Cependant la Prairie de Mauves est un site qui évolue rapidement. Il semble de ce fait essentiel d'intervenir rapidement et de considérer des actions sur le court terme, tout en respectant les grandes lignes du projet esquissé.

B. UNE GESTION DES MILIEUX À METTRE EN PLACE RAPIDEMENT

Le cadre réglementaire Natura2000 n'empêche pas d'entretenir les milieux, au contraire. Or il a été montré que les espaces naturels de la Prairie ont une tendance relativement véloce à se refermer. Il est donc urgent d'entretenir la Prairie au plus vite pour préserver voire améliorer la qualité des milieux. Ce besoin a permis d'esquisser avec Philippe Férard, botaniste du service Recherche et Biodiversité, un plan d'action grossier qui sera précisé au cours des inventaires écologiques à venir (fig. 19). Certaines grosses opérations seront ponctuelles, à l'image du curage de l'étang, tandis que d'autres vont plutôt correspondre à un entretien léger mais régulier du site, notamment les interventions de maintien des lisières. Dans le cadre du projet, la protection et la gestion du site pourrait bénéficier d'une préemption des parcelles privées par la ville, ce qui éviterait tout conflit à l'avenir.

1. RESTAURER LA PRAIRIE À L'OUEST, L'INTÉRÊT DE LA PÂTURE

Le terrain riche de la Prairie de Mauves est propice au développement rapide d'une strate boisée, notamment de frênes. En attendant les résultats d'inventaires faunistiques et floristiques nécessaires au dossier Natura 2000, le plus sage semble donc de prévenir l'évolution naturelle de la végétation vers un stade forestier climacique.

Ces opérations s'effectueront notamment par l'élimination des très jeunes espaces de frênes sur l'ouest de la Prairie et le retour vers un équilibre dynamique prairial dont l'être humain et ses activités sont

clé de voûte. Cette suppression des très jeunes frênaies prend elle-même la forme d'un éclaircissement des boisements et d'une mise en pâture des espaces nouvellement ouverts. Le pâturage par du petit bétail, ovin et caprin, a l'avantage de permettre l'élimination de plantes ligneuses tout en donnant un usage au site qui, auprès des habitations des GdV, aurait pu devenir un terrain d'expansion pour le bâti spontané (Annexe 3). Cela permettra de faire réapparaître certaines stations de plantes prairiales intéressantes comme la Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*). L'idée est de poursuivre ces éclaircissements à l'est du canal de la Bonnetière, dans la continuité de l'espace de prairie au nord de l'étang.

L'arrivée des vaches Nantaises a par ailleurs permis de répondre à une partie de ces enjeux d'enfrichement. Par l'intermédiaire de l'installation de la pâture bovine, une partie du boisement a été défriché et l'ensemble du site a été nettoyé de ses déchets. S'ils doivent être nettoyés sur tout le site de la Prairie, les déchets sont en effet un signe d'abandon à résoudre impérativement avant toute installation de bétail, car les animaux risqueraient de se blesser lors de leurs déplacements ou en broutant. Il est désormais prévu de laisser le troupeau paître à l'année, d'avril à octobre selon les décisions de l'exploitant Benoît Rolland. Les services de la ville s'occupent quant à eux, de l'entretien général du site : taille des arbres têtards, débroussaillage ponctuel. Comme il a été évoqué lors du diagnostic, il semble par conséquent tout à fait nécessaire d'œuvrer pour pérenniser cette pratique.

2. LE CAS DES EAUX AU CŒUR DU SITE

En continuant vers l'Est, l'étang se dégage en tant qu'espace à forts enjeux écologiques, notamment en raison des risques d'eutrophisation. Il donne l'occasion de s'intéresser aux espaces en eau en général et notamment aux rives du collecteur de la Bonnetière et de l'Aubinière.

2.a. Préserver l'étang

L'étang représente la seule surface en eau sur la Prairie dont les berges sont en pente douce et donc accessibles aux espèces semi-aquatiques. Cependant, cette étendue d'eau, enfermée dans du boisement, tend à s'eutrophiser. Le non-renouvellement de l'eau, le dépôt constant de débris végétaux, la fermeture du milieu qui masque la lumière et l'empêche d'atteindre les eaux de l'étang sont autant de facteurs qui participent à l'augmentation des concentrations de matière organique dans l'étang, notamment azotée. Cela risque d'entraîner la prolifération d'algues ou de cyanobactéries qui provoquera, à terme, la mort par asphyxie des écosystèmes en place (Levain et al. 2018). Il paraît alors nécessaire d'intervenir au plus vite sur cet espace, de le débarrasser des nombreux débris qui le jonchent et le curer. Ce curage permettrait de repousser la matière vers l'est de l'étendue de sorte à produire deux niveaux de profondeur : un milieu plus profond favorable à la piscifaune là où l'étang est visible du public, un milieu peu profond apte à accueillir une zone refuge pour les amphibiens. Cette opération représente un investissement financier important et peut accompagner un défrichement préalable de l'ouest de la zone afin de permettre à l'étang de recevoir plus amplement la lumière du jour.

2.b. Soigner les ripisylves

En parallèle, les rives de la Bonnetière peuvent être entretenues à travers la poursuite de la taille en têtard de l'alignement de frênes bordant ce collecteur. Les arbres têtards ou trognes constituent non seulement des éléments de patrimoine agricole mais aussi des réservoirs écologiques source d'habitat ou de garde-manger pour de nombreuses espèces (AP32 2010). Contribuer à leur sauvegarde le long des cours d'eau est une action facile à mettre en œuvre qui bénéficie à différents types de faune. La ripisylve de l'Aubinière doit elle aussi être reprise. Du fait des demandes de taille répétées par l'ARBL, celle-ci est presque absente sur 200m le long de chacune des berges. Une taille *a priori* disproportionnée pour les usages correspondants. Ce point par ailleurs a été vu avec Estelle NGOH du CEN qui envisage de proposer à l'exploitant en charge des parcelles, M. Héas, de rentrer dans un processus de MAEC de bande refuge (6 à 9 mètres en partant de la berge). D'après le service Recherche et Biodiversité, il est aussi souhaitable de créer des arbres têtards le long de l'Aubinière.

3. MAINTENIR LES LISIÈRES EN PLACE À L'EST, UN TRAVAIL DE LA PRAIRIE AVEC LES AGRICULTEURS

L'est de la Prairie de Mauves, à proximité des bois, se referme peu à peu du fait de la progression des lisières. Si la protection du boisement est essentielle afin de conserver des zones de refuge pour la biodiversité sauvage, il demeure nécessaire de maintenir les surfaces de prairie. Ce besoin impose d'intervenir ponctuellement afin de compléter le travail des exploitants sur le front d'enfrichement.

3.a. Sanctuariser le boisement en déblais

Si les très jeunes frênaies peuvent être défrichées au service d'un retour à la prairie, il est hors de question de faire de même des boisements plus anciens, notamment le chaos d'arbres en déblai qui se prolonge au niveau de la prairie à l'est, ou bien les haies épaisses aux abords du chemin de halage et du boulevard de la Prairie de Mauves. Ceux-ci constituent en effet des milieux longuement établis d'habitat, de garde-manger ou de refuge pour la faune sauvage. Aussi le boisement du déblai et les haies épaisses doivent-ils être laissés en l'état sans modification aucune par l'être humain, hormis un éventuel nettoyage des déchets sur ces espaces. De la même façon, les friches arbustives, bien que synonymes d'abandon, doivent être pour partie conservées car il s'agit de milieux particuliers favorables à une faune caractéristique. C'est le cas des milieux sous la ligne haute tension, qui sont entretenus tous les quatre ans pour éviter aux arbres d'atteindre une hauteur dangereuse envers la ligne et sont donc maintenus à l'état de friche sur ces cycles. La conservation des bois morts est par ailleurs un avantage pour les espèces sauvages. Elle peut aussi être appliquée en dehors de ces boisements refuge, sous réserves de précautions afin de ne pas mettre en danger le promeneur (élaguer les branches latérales des arbres morts par exemple). Enfin, il semble nécessaire de ne pas laisser ces boisements gagner en surface au détriment des espaces prairiaux.

3.b. Maintenir la prairie

Repousser le front d'enfrichement est donc inévitable, même sur la grande prairie. De fait, les agriculteurs fauchent les parcelles avec une certaine marge de précaution afin d'éviter les ronciers. Non coupés, ces derniers progressent d'une année sur l'autre sur ladite marge. La marge est donc amenée à se décaler vers l'intérieur de la prairie lors de la fauche suivante. Il apparaît donc nécessaire de compléter le travail des agriculteurs par un débroussaillage annuel ou bisannuel des limites prairiales, surtout au niveau des espaces les plus humides du fond de prairie qui sont parmi les plus sensibles. À l'ouest du boisement, cela permettrait aussi de dégager quelques aubépines remarquables afin d'assurer leur bon développement et de mettre en valeur ce patrimoine agricole à la vue du public. Il convient cependant de conserver les épais milieux de roncier des lisières, qui sont des habitats à part entière et des barrières naturelles face aux intrusions de promeneurs ou de véhicules léger. Il faut donc retenir que la non-gestion de ces lisières serait signe d'abandon et fragiliserait les activités agricoles qui perdraient de plus en plus de surface, mais que ces lisières sont toutefois des espaces d'intérêt pour une certaine faune et il est important de ne pas les défricher entièrement.

Si la gestion par fauche est actuellement la seule gestion des prairies existante, il est possible de se poser la question de leur mise en pâture. Philippe Férard précise que les cortèges floristiques intéressants des grandes prairies sont les produits d'une gestion par fauche aux mêmes dates sur de nombreuses années : modifier profondément cette gestion pose le risque de voir se transformer ces ensembles d'espèces végétales. Il signale donc que la pâture peut être mise en place à condition qu'il s'agisse d'une pâture de regain (fin de saison estivale, début d'automne) et qu'elle ne soit pas mise en place sur l'ensemble du secteur en même temps. Il propose plutôt de procéder par rotations d'une année à l'autre.

En somme, ce plan d'action simplifié montre qu'il est possible d'envisager des interventions sur des échelles de temps courts. Il vient compléter la réalisation du plan de gestion par le service Recherche et Biodiversité en proposant des opérations que les équipes gestionnaires peuvent mettre en place de manière anticipée. Cette forme d'anticipation semble essentielle face au terrain qui évolue d'une année à l'autre, outre le fait de considérer des opérations lourdes et coûteuses à l'image du curage de l'étang. Proposer de telles directives permet aussi de relier les temps plus longs et prospectifs des services de la biodiversité au temps courts et actifs des services gestionnaires et donc de faire dialoguer des acteurs

aux ambitions parfois différentes. Ces directives suivent certes davantage les intentions de préservation des milieux plutôt que celles d'ouverture au public, mais elles ne se montrent pas incompatibles, à l'image de la création de la pâture bovine à l'ouest qui peut d'ores et déjà accueillir une forme de cheminement.

C. OUVRIR LA PRAIRIE AU PUBLIC SUR LE TEMPS COURT

En Mai 2021, l'Association pour la Promotion de la Race Bovine Nantaise (APRBN), en partenariat avec la ville de Nantes, a eu l'occasion d'introduire un cheptel de vaches de race Nantaise à l'ouest de la Prairie de Mauves dans le cadre du projet de l'Étable Nantaise. L'enclos s'étend des jardins familiaux au collecteur de la Bonnetière et pourrait servir de support à l'installation d'une première portion de cheminement, en grande partie hors du périmètre de la zone Natura 2000. Ainsi, une petite boucle ouvrant la forêt de la Prairie de Mauves au public pourrait ouvrir entre 2021 et 2022. Elle s'accompagnerait d'information relative au milieu et à l'élevage des vaches nantaises, qui mettrait en valeur le patrimoine local. La création de cette première boucle à l'orée de la Prairie permet en outre de redessiner l'entrée sur le site, actuellement peu engageante, en amenant le promeneur à rejoindre l'intérieur de la Prairie depuis l'arrière des jardins familiaux.

1. LA VACHE NANTAISE, APAISEMENT ET ATTRACTIVITÉ

Durant l'hiver 2021 une clôture a été mise en place dans le but de recevoir en Mai de cette même année, un cheptel d'une douzaine de vaches Nantaises appartenant à Benoît Rolland du GAEC la ferme des neufs journaux. La clôture, bien accueillie par les riverains (jardiniers comme gens du voyage) a fait l'objet d'un défrichage sur 3m de largeur sur tout son périmètre externe. Cela permet de mettre en place une première boucle de cheminement, non concernée par le zonage Natura 2000 dans sa globalité.

Il est ainsi possible d'esquisser une première boucle de sentier de cheminement qui démarre depuis les jardins familiaux et s'arrête au collecteur de la Bonnetière, en invitant le promeneur à rejoindre la promenade de la Loire par un passage nouvellement défriché parmi les jeunes frênaies (fig. 20). La pâture traverse des milieux boisés, ce qui permet à cette boucle de répondre à la commande politique d'ouverture de la forêt sur une échelle réduite. Cela pourra servir d'appui pour expérimenter qualitativement la venue d'un public. Afin de matérialiser le cheminement, il est prévu de traiter le linéaire dès l'automne 2021 par un dépôt de graves (20/80 mm) sur une faible épaisseur, sur deux mètres de large. Le cheminement créé sera tassé mécaniquement dans un premier temps, les gestionnaires prévoient ensuite de laisser passer l'hiver 2022 afin de laisser le dépôt se confondre naturellement avec le substrat. Selon l'aspect du sentier, ce dernier sera ouvert dès l'été 2022 ou 2023. Il sera par ailleurs accompagné d'un dispositif de signalisation sous la forme de panonceaux directionnels accompagnés d'un panneau d'information en entrée de site (fig. 21). Une signalétique pédagogique peut être réfléchi sur ce délai temporel, qui correspond en outre au début des inventaires nécessaires au plan de gestion et au montage du dossier d'évaluation Natura 2000. Ces derniers nourriront nécessairement le propos des supports de communication.

Par ailleurs, différents jardiniers rencontrés sur place soulignent que l'apparition de bétail sur la prairie a permis de diminuer les fréquences d'actes vandales près des jardins, à l'instar de rodéos en deux-roues. La présence des animaux entraîne aussi des déplacements pour venir les voir, notamment auprès des familles avec enfants. Le bétail semble donc augurer une voie d'apaisement des usages. Du côté de la zone d'habitation de Terre Promise, si les habitants sont globalement respectueux de ces nouveaux usages. S'il existe des traces de passages de personnes, aucun véhicule n'a pénétré dans l'enclos depuis la mise en place du troupeau. Certains habitants s'approprient toutefois le linéaire défriché. Ils reculent les limites de leur fond de jardin et privatisent la bande circulaire pour y installer des clôtures, des extensions d'enclos, y planter des haies. En ce sens, la matérialisation du cheminement est nécessaire afin de montrer qu'il existe un usage, au risque de voir disparaître tout espace de circulation (pourtant nécessaire à l'entretien des clôtures). Si la gestion du cheminement par fauche est préconisée par les acteurs de la biodiversité, elle ne peut pas être le seul moyen mis en place sur le tronçon en limite de Terre Promise.

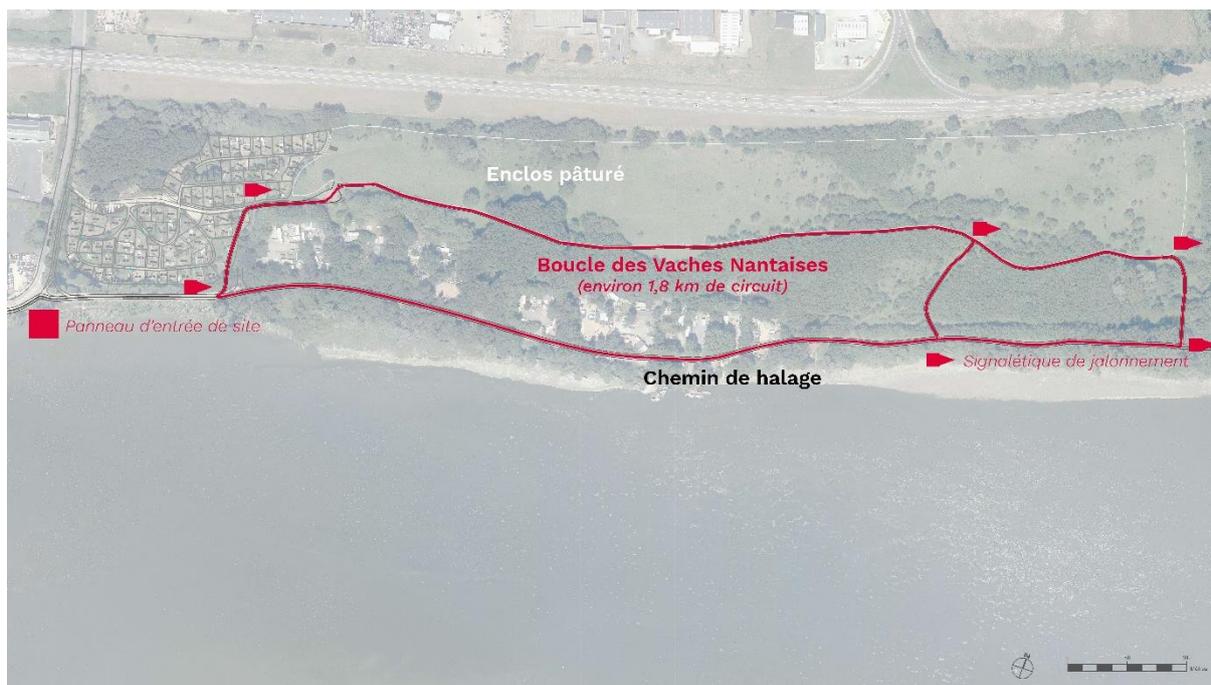


Figure 20 : circuit de la future boucle des Vaches Nantaises, A. Leray, 2021



Figure 21 : Exemples de panneaux à mettre en place, A. Leray, 2021

Plus qu'un simple moyen de gestion des milieux, la pâture bovine apparaît donc comme un levier propre à modifier et supporter de nouveaux usages. Elle permet d'expérimenter la commande à petite échelle spatiale et temporelle en faisant intervenir des opérations relativement légères. Sa position à l'ouest de la Prairie permet aussi d'amorcer la conception de l'entrée et de réfléchir à l'amélioration de sa qualité paysagère.

2. DES RÉFLEXIONS PORTÉES SUR LES ENTRÉES DU SITE

L'extrémité ouest de la Prairie représente une entrée de très faible qualité. Désagréable pour le piéton, qui se retrouve forcé de partager la voie avec l'automobile et les cycles sur un cheminement ponctué de traces d'incendies et de matériaux de construction et de ferraille, elle remplit difficilement le rôle de promenade qui lui est assigné. La création d'une première boucle sur le temps court permettra de donner réponse à ces problèmes.

L'impulsion semble donc donnée pour créer et aménager une nouvelle entrée sur le site. À cette occasion, les tronçons de haie brûlés sont retirés dès l'été 2021. Cette opération permettra ensuite de décaler le talus du bord du chemin de halage vers la voie. Réduire la largeur de voie circulaire permettra d'éviter le stationnement des véhicules et de décourager les incendies de véhicules automobiles sur cette

portion. Faire circuler les promeneurs sur ce talus leur offre aussi la possibilité de mieux apprécier la vue sur le fleuve et pose un guide vers une entrée sur la Prairie depuis l'arrière des jardins familiaux.

Le dessin de l'entrée vers la prairie pâturée a fait l'objet de plusieurs scénarios. Trois scénarios ont ainsi été retenus avant leur présentation sur le terrain à Antoine Piraud et Bertrand Hauret des services des jardins familiaux et collectifs. Chacun de ces scénarios a été considéré : faire traverser le public par l'arrière des jardins familiaux, ou bien au travers de ces derniers, voire continuer d'emprunter l'entrée actuelle des jardins. La dernière option, excentrée et très routière, n'est pas souhaitable, mais restera en vigueur jusqu'à réalisation de la nouvelle entrée. Les services, après concertation avec l'association des jardins, ont retenu la première option. Ils expliquent que le climat social peu prompt à l'ouverture est plus favorable à des passages en périphérie plutôt qu'au cœur des jardins. Des craintes avaient été exprimées vis à vis de la dangerosité liée à la possibilité que des cycles empruntent le cheminement au cœur des jardins, car la visibilité y est difficile. Ainsi le mode d'entrée sélectionné correspond à un passage depuis le talus par l'arrière des jardins (fig. 22). Le dessin de ce passage nécessite cependant de supprimer une parcelle de jardin. Il est ainsi proposé à l'usager d'être réassigné à un terrain de son choix parmi les parcelles disponibles. La création du cheminement à l'arrière des jardins permettra aussi de travailler la limite entre ceux-ci et la zone d'habitation de Terre Promise. La création d'une haie fruitière bocagère offre à ces fins un moyen de créer une frontière à l'ambiance paysagère en harmonie avec l'espace des jardins et le reste du site de la Prairie de Mauves notamment par la reprise d'espèces récurrentes comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou l'Aubépine (*Crataegus monogyna*). Cette haie permettra aussi de guider le regard du promeneur vers l'intérieur de la Prairie et d'accompagner celui-ci vers la pâture. Le début de cette entrée donne par ailleurs sur un espace ouvert propice à l'arrêt. Cette place verte semble favorable aux rencontres entre promeneurs et jardiniers sans provoquer d'intrusions apte à déranger ces derniers (fig. 23). Son aménagement permet aussi de proposer d'aménager d'autres espaces communs dans un même temps. L'association des jardiniers a exprimé un retour positif et effectué des demandes en mobilier et de réfection des espaces dédiés aux déchets verts, qui montre leur volonté de faire vivre les jardins malgré les difficultés éprouvées.



A. LERAY - 2021

Figure 22 : plan de l'entrée par les jardins familiaux, présentant les parcelles impactées et le linéaire de haie, A. Leray, 2021



Figure 23 : La recherche d'une ambiance apaisée et conviviale, A. Leray, 2021

L'aménagement de l'entrée du site appuie donc la création de la première boucle. Elle permet de répondre rapidement à certaines intentions formulées en termes d'amélioration du chemin de halage et d'apaisement des jardins familiaux. Ce temps court ne doit cependant être employé indépendamment du futur projet, il impose donc de réfléchir aux moyens d'accompagner les aménagements à venir.

3. RÉFLÉCHIR À LA DURABILITÉ DES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

La mise en place de cette première boucle doit permettre d'amorcer le reste du projet. Elle se transforme donc en sujet de réflexion sur la pérennité de ce qui est réalisé. Car en effet, malgré sa vocation expérimentale, il convient de concevoir ces aménagements de court terme comme un premier pas. Certains points particuliers attirent notamment l'attention en termes de traitement.

Le défrichage des jeunes frênaies afin de mettre en place la pâture permet d'engager le cas de la filière bois et du mobilier. La ville de Nantes valorise depuis peu le bois issu des coupes réalisées par ses équipes. Ce bois peut ainsi connaître un nouveau cycle de vie sous la forme de mobilier urbain par exemple. Un catalogue existe spécialement à cet effet. Cependant, les entretiens avec Manuella Lefort et Karl Hervouet, en charge de cette filière bois, ont montré que ce ne pouvait être le cas du bois de la Prairie de Mauves, trop jeune. En revanche, ces échanges et la question de l'entretien des arbres têtards ont permis de mettre en avant le besoin d'une gestion du petit bois sur des cycles de très court terme. En effet, au même titre que la strate prairiale, les arbres de haie et les arbres têtards font partie du patrimoine agricole, leur gestion peut être encouragée et peut servir de support à la valorisation du site. Le bois de têtard pourrait par ailleurs permettre d'intégrer l'habitant aux premières opérations de projet, via la proposition d'ateliers de création d'arbres têtards sur site afin de sensibiliser les urbains aux savoir-faire ruraux. Cette intégration sociale de la Prairie vers la ville et ses environs pourrait elle-même se poursuivre dans la vie future de la Prairie en laissant par exemple le bois des tailles à disposition des habitants. Le bois de taille pourrait aussi être proposé à la chaufferie située à moins de 500 mètres à l'ouest de la Prairie.

Le bois de la Prairie ne peut pas être transformé en mobilier en raison de l'âge et des essences. Cependant la réalisation du projet de première boucle nécessite un minimum de mobilier, ne serait-ce qu'en raison du besoin d'installer des éléments signalétiques. Or, proposer une certaine harmonie de matériaux et de supports dans les différentes parties du site contribue à une expérience agréable pour le promeneur (il est préférable de tenter d'éviter la confusion d'une surcharge d'informations différentes). Réfléchir à cela dès les premières étapes d'intervention sur site permet alors d'éviter l'écueil paysager d'un site morcelé, ainsi que l'écueil économique d'une suppression des premiers aménagements afin de laisser place au site final inauguré à la fin du mandat politique. À cet effet, la signalétique de la première boucle peut être réfléchie autour d'une symbologie particulière qui laisse des possibilités de déclinaison à l'avenir lors du jalonnement de la plus grande boucle. Le reste du mobilier est lui aussi défini selon des grandes lignes directrices, il est ainsi question de matériaux naturels et simples (notamment en bois). L'avantage des premières étapes liées au projet à court terme est toutefois de pouvoir assigner aux

jardins familiaux une ambiance particulière qui justifie certaines différences, au contraire du reste du transect de la Prairie de Mauves.

En somme, les Esquisses de projet produites d'après les intentions formulées en diagnostic ont permis de trouver une réponse à la commande politique, augurant une sortie de marge du site de la Prairie de Mauves. La dichotomie entre accueil du public et sanctuarisation du milieu naturel trouve sur la Prairie des passerelles grâce à la mise au premier plan des activités agricoles là où elles peuvent être reprises. L'idée principale n'étant de pas de pousser le curseur agricole au maximum mais plutôt de manière à renforcer les liens qui existent entre ces trois thématiques. Le projet sur le long terme englobe ces directions générales et permet de mieux traiter les ambitions vis-à-vis du site et de sa situation. Cependant la nature du site rend nécessaire d'intervenir sur des temps courts afin d'éviter son altération. De plus il est déjà possible d'intervenir sur le court terme grâce à la mise en place de la pâture bovine. Une première boucle permet de profiter d'un renouveau par les activités agricoles. Ces différentes vitesses d'intervention se rejoignent et constituent le calendrier d'un projet global (annexe 4). Nourrie des différentes problématiques et choix réalisés, il est alors possible d'engager une réflexion sur cette globalité.

III. UN PROJET SOUS L'ANGLE AGRICOLE, DES CHOIX DE VALORISATION POUR SORTIR DE LA MARGE

Le projet esquissé s'engage autour de différentes idées phares. Ainsi à l'image de sites similaires comme la Pelousière, la Prairie de Mauves donne une certaine importance aux espaces agricoles et naturels. Plus qu'une simple mise en valeur de la biodiversité, les vocations d'accueil au public s'orientent autour de ces deux facettes, ce sont alors toutes les facettes du patrimoine qui sont considérées et sortent le site de la marge. Une ambition qui pousse l'agriculture en point d'intérêt et non plus en seul moyen d'entretien des milieux. Cette dernière obtient un poids et devient support et source d'aménagement. Ces choix liés au site et à la commande interrogent par ailleurs le travail des usages dans un site de marge, une particularité du projet de paysage. Lorsque la majorité des pratiques sur un site apparaissent comme marginales et indésirables, leur transformation vers de nouveaux usages peut se présenter comme un défi. Le projet esquissé permet d'éclairer cet aspect des aménagements des sites de marge de ville.

A. L'AGRICULTURE, RETOUR D'UN LEVIER HISTORIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La plupart des paysages français sont issus des activités agricoles et de leurs spécificités, le cas de la Prairie de Mauves contribue à illustrer ces observations. L'abandon y modifie en effet les milieux de manière significative en laissant place aux boisements. Cependant, comme il a été montré en première partie de ce document, cet impact sur le paysage s'est vu transformé avec les phénomènes d'urbanisation des XIX^e et XX^e siècles. Les paysages des marges des villes ont ainsi subi des influences mixtes, entraînant la régression des paysages ruraux façonnés par l'agriculture au profit de la périurbanité où les dynamiques du bâti et de l'urbanisme sont parfois plus importantes. Cependant, le projet tel qu'il a été esquissé montre d'avantage l'agriculture comme support et moyen d'aménager le site de la Prairie de Mauves plutôt que comme quelque chose à part. Elle répond aux ambitions du projet Doulon-Gohards qui semble vouloir traiter les activités agricoles et la création d'espaces résidentiels à égalité. L'agriculture, désormais qualifiée d'urbaine, semble donc apparaître ou plutôt réapparaître comme un levier de conception paysagère dans les espaces périurbains. Quelle est la pertinence de ce retour dans des projets tel que celui de la Prairie de Mauves ?

1. UN TERRITOIRE QUI VIT PAR LUI-MÊME

La Prairie de Mauves est depuis toujours un milieu dont l'équilibre écologique est entretenu par les activités agricoles, sans lesquelles l'enfrichement paraît inévitable. La protection de la biodiversité de la Prairie repose ainsi sur des modes de gestion annuels tels que la fauche et exportation ou la mise en pâture. L'entretien des paysages péri-urbains plus ou moins naturels par l'agriculture semble donc constituer un point d'intérêt.

Dans le cas de l'entretien de la Prairie de Mauves, le choix du soutien des activités agricoles plutôt qu'une intervention en régie repose sur différents arguments. Tout d'abord, il a été évoqué lors du diagnostic que l'équipe gestionnaire du secteur n'était que difficilement capable de cette tâche. De plus, cela évite au site d'être entièrement dépendant des budgets de la collectivité. Car en effet, une gestion en régie représenterait nécessairement un coût plus ou moins important pour la ville. Ceci constitue un risque en termes de pérennité du site. Dans l'hypothèse de bouleversements futurs (manque de fonds liés à des événements soudains, changement de politiques publiques), l'entretien des espaces végétalisés pourrait ne pas être une priorité et la gestion de la Prairie reléguée au second plan voire abandonnée. Ainsi il semble plus viable d'encourager la Prairie de Mauves à vivre par elle-même, c'est à dire des mains de ses exploitants, qui tirent profit de leurs activités et voient donc un intérêt économique dans l'entretien des espaces prairiaux. Les exports de fauche sont en effet revendus ou utilisés comme fourrage, la vache Nantaise est élevée pour son lait et sa viande. L'entretien du site par les activités agricoles assure donc aux milieux une certaine forme de résistance aux aléas économiques et politiques. Il est donc dans l'intérêt de la ville de contribuer à pérenniser les activités de fauche et d'éviter l'abandon. Sans doute à

terme que l'intérêt serait, pour la ville, d'acquérir l'ensemble du foncier et d'en permettre l'exploitation par convention avec les agriculteurs. Cela permettrait d'éviter les intermédiaires privés. La gestion agricole permet aussi d'affirmer un usage sur le site et de le développer, à l'image de la gestion par pâturage dont les contraintes de pose de clôture se transforment en moyen de protection du milieu.

Apposer des attentes environnementales et paysagères envers les pratiques agricoles peut toutefois constituer une source de difficultés pour les exploitants. Les modes de gestion imposés ou conseillés, à la manière de la fauche tardive et de la fauche par le centre des parcelles, peuvent parfois être perçus comme une remise en question des compétences des agriculteurs et des fonctions agricoles (Le Guen, Sigwalt 1999). D'un autre côté, le cas des MAEC montre que des aides sont possibles. Cependant, sur la Prairie de Mauves, la balance des bénéfiques en termes d'aides pèse peu face aux menaces de sanctions liées à un mauvais usage des lieux par des tiers. La majorité des agriculteurs se contentent donc simplement du respect des dates de fauche. Par ailleurs l'agriculture périurbaine rencontre aussi d'autres contraintes induites par la limite de ville. Les exploitations doivent remplir le double objectif de viabilité économique et de réponse aux attentes sociales (et environnementales). La rentabilité financière difficile au bord de l'urbain peut poser des problèmes de fragmentation du parcellaire par cession, dans le cas de structures propriétaires du foncier, et de non-reprise de certaines exploitations. Afin de lutter contre ces effets, les collectivités tendent à prendre en compte l'agriculture périurbaine au sein des documents d'urbanisme et construisent le territoire avec plutôt qu'à ses dépens. Il se produit conjointement une forme de patrimonialisation des activités agricoles. L'agriculture tend dès lors à prendre un statut de bien commun, qui remet parfois en cause la gestion selon un régime d'économie totalement privée. Les collectivités adaptent par conséquent un rôle de soutien de plus en plus actif auprès des agriculteurs et des espaces cultivés au bord des villes (Jarrige et al. 2009). Cette collaboration permet dès lors de réduire les contraintes des exploitants.

La proximité avec la ville, plus qu'une contrainte, permet néanmoins de produire des innovations. Il est possible d'assister à l'apparition d'une gestion et de modes d'approche différents, qui s'appuient sur une caractéristique clé de la ville : la population. L'habitant retrouve un lien avec le milieu cultivé, qu'il ne côtoie parfois jamais, et les espaces tels que la Prairie de Mauves deviennent dès lors des points de rencontre d'un autre genre.

2. LA SENSIBILISATION DE L'HABITANT DES VILLES EN TANT QUE CONSOMMATEUR DU PAYSAGE

En raison de sa proximité avec la ville, la Prairie de Mauves n'est pas seulement un milieu naturel, c'est aussi pour beaucoup un environnement social. La Prairie, espace agricole ouvert au public en sortie de ville, offre dès lors une possibilité de relier l'agriculture à la vie urbaine par le paysage : la question de la sensibilisation au milieu qui nous nourrit.

La logique situationnelle autour de la Prairie de Mauves met en avant une forme de semi-ruralité, que le projet esquissé tente de suivre. Ainsi, au travers de projets tel que celui de la ZAC Doulon-Gohards, la ville met en avant la création et la reprise de fermes urbaines. Le patrimoine fermier et horticole ancien alimente les circuits de proximité et se tertiarise en proposant parfois des visites. Les activités agricoles locales deviennent alors un moyen de consommation doublé d'un moyen de rapprocher l'habitant avec le paysage qui le nourrit. Un paysage certes patrimonialisé mais vivant et palpable. En ce sens l'agriculture fait partie du paysage urbain non seulement en tant que moyen de préserver les milieux mais aussi en tant que passerelle pour relier l'habitant et son milieu, notamment en tant que consommateur des produits de l'agriculture. Sur le site de la Prairie en lui-même, le projet de L'Étable Nantaise se donne pour objectif de promouvoir la race bovine de la Vache Nantaise. Non reconnue pour ses spécificités sur des circuits longs, cette race mixte ne peut bénéficier d'une plus-value qu'au travers de circuits courts, par vente directe ou par commercialisation auprès de bouchers ou de restaurateurs de proximité (APRBN 2016). Les animaux paissent au contact des jardins familiaux et du futur cheminement ce qui permet au pâturage de jouer un rôle de vitrine pour le travail de l'éleveur Benoît Rolland et ses animaux. Au contraire d'une gestion par les équipes de la ville, l'accueil d'exploitants agricoles permet donc de mettre en valeur la fonction mais aussi les qualités du terroir local. La mise en valeur d'une race locale telle que celle de la Vache Nantaise permet sans doute enfin de renforcer le sentiment des promeneurs et usagers d'appartenir à ce paysage, d'apposer une valeur identitaire au lieu et de renforcer

à cet effet son lien avec les habitants de Nantes. En outre, les espaces agricoles, contrairement aux espaces « abandonnés », sont généralement bien perçus par les habitants de la ville notamment les pâturages. Ils contribuent en cela à la qualité paysagère du milieu et apportent des bénéfices indirectement liés à leur vocation première.

Les jardins familiaux représentent une autre forme d'entrée en termes d'agriculture urbaine. Une entrée d'autant plus importante qu'elle représente la majorité des espaces cultivés au sein des secteurs les plus urbains. Il ne s'agit plus de produire à des fins professionnelles, mais de permettre aux urbains de cultiver eux-mêmes la terre. Cette forme d'agriculture engage des fonctions de lien social, notamment associatif. Elle participe à une forme d'économie solidaire et renoue avec les fonctions alimentaires de l'agriculture en permettant aux jardiniers de consommer ce qu'ils produisent. Une possibilité d'autant plus importante sur Terre Promise que le site se trouve près du quartier Malakoff, qui est un quartier en difficulté. Enfin la possibilité de bénéficier d'une parcelle de jardin participe aussi au bien-être des habitants urbains, qui n'ont pas toujours l'occasion de se retrouver dans un cadre végétalisé (Duchemin et al. 2010). Cette entrée vers des pratiques agricoles répond en outre à ses propres enjeux de gouvernance locale et doit par conséquent être différenciée des activités agricoles professionnelles qui suivent des règles très normées, à l'échelle du territoire. En effet, le lien intrinsèque entre ces lieux et les usages habitants induit une forme d'expérimentation localisée des espaces qui contribue à leur développement, ce qui les rend incompatible avec des schémas généraux de gestion (Nahmias 2017). Cette particularité s'illustre par exemple à Nantes à travers la gestion sociale de chaque jardin, qui est effectuée par différentes associations, et l'existence d'un service spécifique associé aux jardins familiaux. Les jardins familiaux constituent ainsi une part d'agriculture à considérer spécifiquement au sein du projet et de la future vie du site.

Cette facette de l'agriculture urbaine pose encore la question des usages privés spontanés et non contrôlés, à l'image des quelques enclos et des animaux attachés à l'arrière des espaces habités sur Terre Promise. Il semble important de permettre une cohabitation sans incidence sur les usages de chacun, habitant, exploitant, gestionnaire ou futur promeneur. Le dialogue n'est pas toujours facile avec les habitants de Terre Promise, qui sont des familles indépendantes et paraissent garder leurs distances vis-à-vis des activités de la ville. Cependant l'accueil du troupeau de vaches Nantaises a permis à Benoît Roland, ainsi que Cédric Enyenge-Essombe de rencontrer une partie de ces habitants, dans le but de les informer sur l'installation de la pâture et leur expliquer comment cela aurait lieu. Ce dialogue amorcé permettra sans doute à l'avenir de construire avec eux une partie de la vie sur le site. Dans le cadre du projet, il avait par exemple été envisagé de pouvoir laisser le petit bétail se rendre sur la pâture, ce qui n'est cependant pas possible pour des raisons sanitaires. D'autres pistes pourraient néanmoins exister afin de contribuer à la qualité de vie de tous. Il semble ainsi intéressant de souligner que c'est la mise en place d'usages agricoles qui a permis d'amorcer ici un dialogue sans tension avec les populations marginalisées du site

En somme, malgré les difficultés inhérentes liées à la marge de ville, l'agriculture se détache en levier utile et parfois nécessaire à la vie d'un site tel que la Prairie de Mauves. À mesure que le terme d'agriculture urbaine se vulgarise, celle-ci paraît offrir un moyen de concilier environnement, économie et société durablement. Elle permet au milieu de vivre par lui-même, en viabilisant son entretien. Elle supporte la mise en valeur du patrimoine et joue un rôle de passerelle entre l'habitant et le paysage qui le nourrit. Ce phénomène est d'autant plus vérifiable dans le cas de formes d'agriculture à titre particulier sous la forme des jardins familiaux. Le choix de créer un projet à travers le prisme agricole, en encourageant la réintroduction d'activités comme le pâturage, repose par conséquent sur une logique de durabilité et permet de répondre à certaines problématiques sociales ou écologiques par des solutions entre patrimoine et innovation.

B. TRANSFORMER L'ESPACE, CHANGER LES USAGES, LA SUBJECTIVITÉ DU PAYSAGE

Sous l'effet de la marge, la Prairie de Mauves est aujourd'hui devenue un espace où les actes de vandalisme se sont normalisés. Le fait qu'elle offre la protection d'un lieu reculé peu fréquenté accentue sans aucun doute ce phénomène. L'ambition d'ouvrir le site au public peut être alors perçue comme une solution permettant de mettre fin aux actes marginaux qui saccagent le milieu et donnent mauvaise

réputation à un site pourtant remarquable, d'autant que le sentiment d'insécurité représente un enjeu politique récurrent. Cette volonté d'ouverture à tous s'accompagne nécessairement d'une interrogation, celle de la nature du public et de ses limites. Le travail du paysagiste concepteur semble pouvoir faire office d'expertise à ces fins. Mais cela permet aussi d'aborder différentes dimensions du paysage, notamment ses dimension subjectives.

1. CHANGER DES USAGES POUR EN ACCUEILLIR DE NOUVEAUX

Les archives de la Direction Nature et Jardins ont permis de faire ressortir un certain nombre de plaintes concernant les pratiques vandales sur la Prairie (incendies, dépôts de déchets sauvages). Ce point semble dommageable, en sachant que le lieu représente une des entrées de la ville à la fois automobile avec le boulevard de la Prairie de Mauves, et cycliste via l'itinéraire touristique de la Loire à Vélo. La question de l'image du site de la Prairie de Mauves constitue donc un sujet à l'échelle de la ville. De plus, ces usages mal perçus nuisent à la qualité des milieux naturels (pollution, destruction physique des végétaux, effarouchage des animaux). Il semble alors raisonné de souhaiter y mettre fin. D'un autre côté, la Prairie représente un milieu délaissé qui aujourd'hui peut représenter un intérêt pour les habitants urbains, surtout en tant que milieu naturel aux portes de la ville. La pandémie du Covid19 a de fait montré l'importance de tel espaces pour le confort de vie. La volonté de l'ouvrir à de nouveaux usages n'est donc pas infondée.

La réunion de ces deux volontés semble construire un dessein particulier supporté par la commande du projet, celui du remplacement d'usages mal perçus par d'autres plus communs et jugés acceptables. Il semble que cette notion de remplacement soit au fondement même de ce qui a été défini tout au long de ce document par le terme de sortie de marge. En considérant que l'abandon constitue lui-même un usage, en creux, souvent perçu négativement, les différents projets évoqués précédemment rejoignent tous cet aspect. L'Île Saint-Aubin s'aménage pour éviter l'abandon et le parc Balzac transforme un espace de friche et de décharge en parc à disposition de tous les Angevins. Les Prairies Saint-Martin donnent un usage écologique et récréatif tout public à une zone d'anciens squats polluée par son histoire ouvrière. Le circuit de la Pelousière ajoute une valeur de promenade à un ancien espace de décharge jusqu'alors investi par des camps de Roms et une déchetterie. Les Prairies de Sèvre font vivre des berges via une orientation de parc public. Tandis que la sanctuarisation de l'Île de la Motte ou de la Petite Amazonie cherche à éviter à la fois l'abandon et une appropriation par des usages publics qui pourraient être délétères. Ainsi chacun de ces espaces de prairies humides de marge de ville sont aménagés de sorte à éviter ou supprimer des pratiques de marge au profit de pratiques qui rentrent dans des normes de gestion et des normes de vie publique.

Le cas des marges de ville illustre en cela la part de subjectivité supportée par l'aménagement du paysage. De manière assez évidente, les sociétés répondent à un système de valeurs. Des valeurs de différentes natures, dans le cas de la Prairie de Mauves, il est possible de citer, entre autres, la valorisation de la richesse écologique du milieu. Ces valeurs créent des attentes et des normes, vouloir préserver les milieux intéressants par exemple. Consciemment ou non, elles motivent donc les choix d'aménagements. Les conflits d'usages montrent que différents paradigmes existent et se superposent, la préservation des milieux peut se faire au détriment de l'accès à des lieux de nature par la population par exemple. Les décisionnaires, qui ont le pouvoir de transformer l'espace, sont donc contraint de pondérer ces différentes grilles de valeurs entre elles en aménagement. En parallèle, la marge semble quant à elle se définir par un état de non-conformité à ces valeurs, les milieux naturels s'enrichissent au niveau des marges de ville, se retrouvent pollués. Les marges sont donc des espaces qui ne suivent pas ou s'opposent à la plupart des grilles de lectures, ce qui semble par conséquent jouer un rôle prépondérant dans leur aménagement et motiver une sortie de cet état. En somme, la volonté subjective de valoriser un espace motive sa transformation.

Le diptyque transformation et valorisation paraît alors soulever une question sérieuse : la transformation de l'espace matériel suivant un système de valeurs donné conduit-il nécessairement à une sortie de la non-conformité marginale ? Peut-on aisément créer de nouveaux usages pour en remplacer d'autres ? Au vu des espaces étudiés à Angers, Rennes ou Nantes, il semblerait en effet que la création de nouveaux usages liés à l'aménagement des sites entrave les usages marginaux (sans évoquer

l'abandon). Mais cette vision est à nuancer. L'exemple de la Petite Amazonie, où se retrouvent des groupes de personnes en marge de la société malgré une vocation de sanctuaire écologique, illustre la complexité du réel. Il n'existe donc pas de déterminisme face à cette complexité du réel. Il existe simplement un idéal qui correspond à un système de valeurs données, auquel la marge ne correspond pas, et une réalité à la jonction de plusieurs grilles de lectures subjectives, notamment celles des habitants, qui construit la marge. Tout travail d'aménagement se contente donc de faire tendre les espaces vers des valeurs données sans les imposer. Le travail du paysage en cela est un travail d'impulsions plus qu'un travail de construction.

En somme, le besoin de modifier les usages est un sujet prépondérant lors de l'aménagement des marges des villes. Il permet de faire ressortir des concepts subjectifs, notamment l'existence d'un ensemble de valeurs qui motive les décisions prises. Ce système de valeurs explique que l'acte de l'aménagement paysager dispose d'un idéal à un instant t en un lieu donné selon un paradigme donné, qui alimente les réflexions et un travail d'impulsion des usages par modification de l'espace. Ainsi, le projet d'ouverture à tous la Prairie de Mauves se construit de cette manière. Mais quelles impulsions donner lorsque le site doit s'ouvrir à tous ? En d'autres termes, quelle population et quels usages représentent ce *tous* ?

2. POUR QUI PENSER LE SITE

Annoncé comme promesse électorale, l'objectif d'*ouvrir à tous la Forêt de la Prairie de Mauves* rend nécessaire de définir précisément le *tous* en question. Quelle est la nature de la population visée ?

La comparaison avec différents espaces similaires et l'observation sur le terrain a pu montrer la grande diversité de profils que l'on peut retrouver sur un espace tel que la Prairie de Mauves, du touriste au riverain en passant par l'individu malintentionné ou celui dont la présence est indésirable. Le paradoxe de l'incompatibilité de certains usages oblige à effectuer un choix. Le dessein du projet n'est donc pas d'ouvrir à tous mais plutôt d'ouvrir au plus grand nombre. Et ce public général doit être défini, précisé. Il faut alors travailler avec une certaine souplesse et affiner étape par étape. Le diagnostic se montre en cela important qu'il conditionne des voies d'entrée afin de répondre à ces interrogations. Ainsi, le diagnostic des usages a pu montrer qu'un public existait déjà sur la Prairie de Mauves, notamment un public relativement large qui répondait déjà aux attentes que pouvait sous-entendre les termes de la commande.

Néanmoins, comme il a été montré au cours du diagnostic, ce public se contente de sillonner l'axe de la Loire à Vélo. Ouvrir à tous la Forêt de la Prairie de Mauves ne consiste toutefois pas à simplement faire arpenter les boisements aux usagers de la Loire à Vélo. En effet, si le promeneur piéton peut profiter d'un itinéraire plus apaisé et agréable, il est difficilement imaginable qu'un cycle qui effectue son trajet domicile travail souhaiterait s'écarter d'une voie linéaire dimensionnée en sa faveur. Dans un même temps, considérer l'hypothèse de la transformation de la Prairie de Mauves en destination plus qu'en transect de circulation permet aussi de considérer d'autres usages, en tant que lieu de promenade familial, de découverte du patrimoine. Sur ce point, le dialogue avec les services acteurs du projet a permis de mettre en avant des attentes et de dresser parfois inconsciemment des profils d'usagers. Les ambitions plutôt protectionnistes du milieu par le service Recherche et Biodiversité laissaient par exemple supposer dans les discours une venue discrète du public, un public averti et intéressé qui se contente de quelques écarts près des milieux plus naturels, ou d'animations pédagogiques. Le public en général gagne donc, par les usages souhaités ou non, une forme de tangibilité qui autorise d'intervenir sur l'espace afin de le transformer, plus qu'un simple *tous*.

La formulation du mot *tous* pose aussi la question de l'accessibilité sur le site. Une accessibilité notamment PMR. Au cours du projet, cette question n'a pu être prise en compte que superficiellement pour différentes raisons. La principale étant la contrainte forte de protection du milieu qui ne permet pas d'intervenir avec des opérations lourdes sur les sols humides. La venue de personnes à mobilité réduite en fauteuil n'est alors possible qu'en certains points particuliers, les structures accessibles depuis la Loire à Vélo. Les phases d'Esquisse restent toutefois très générales et l'accessibilité se jouera de manière plus déterminante au cours des phases de conception plus avancées, notamment lors du dimensionnement

des aménagements et lors du choix du mobilier (en termes de hauteur, ou de transcription pour des personnes mal- ou non-voyantes par exemple).

Se dresse donc différentes possibilités, au paysagiste ensuite de sélectionner les différents chemins d'évolution possibles et de travailler à la fois en tant que médiateur et force de proposition.

3. LE TRAVAIL DU PAYSAGISTE CONCEPTEUR, AIGILLER LES TRANSFORMATIONS

Si la notion d'idéal peut être introduite en aménagement, il semblerait plus juste de parler d'idéaux. Le travail du site de la Prairie de Mauves a en effet pu mettre en évidence différentes visions en fonction des interlocuteurs notamment entre les services du service Recherche et Biodiversité et du Secteur Est, service gestionnaire, avec lesquels travaille le Bureau d'Études et Paysage de la ville. Le service Recherche et Biodiversité et ses perspectives plutôt orientées vers le long terme, la protection du milieu naturel, s'oppose parfois dans sa vision prospectiviste au service gestionnaire qui s'exprime au travers d'une vision opérationnelle, active et centrée sur l'urgence matérielle. Pourtant la commande ne peut produire un espace chimérique, un site d'intervention et de non-intervention, il est nécessaire de définir le projet.

Ce travail, semble avoir été dans le cadre de la Prairie de Mauves, celui du Bureau d'Études. Le travail de paysagiste concepteur repose en effet sur l'étude de l'espace par différentes grilles de lecture, objectives ou subjectives. Le travail de diagnostic, de pondération et de sélection, le dessin, et les échanges qu'il permet, accompagnent alors le paysagiste afin de donner une direction, un faisceau. Ainsi, le milieu produit les fils, le paysagiste tisse les liens, et il crée le canevas du projet sous la direction de la commande ; ce canevas c'est ensuite le public qui se l'appropriera et apportera par touches différents usages qui s'accordent aux différentes ambiances. C'est ce travail qui a permis d'indiquer ici quels curseurs pousser, en fonction des données recueillies, des pressions et des volontés. Mais c'est aussi au Bureau d'Études de proposer comment matérialiser ces intentions de projet, comment dessiner le cheminement par exemple, et pourquoi. Sans avoir aucunement le maître-mot, il se rend force de proposition, indique les possibilités et les besoins de faire. Dans le cas de la rencontre des idéaux, le besoin d'un cheminement stable propice à la gestion de la clôture formulé par le service gestionnaire a par exemple impulsé l'idée de reprendre le vocabulaire agricole pour créer un cheminement à destination des promeneurs. La volonté des acteurs de la biodiversité de protéger les milieux a permis de remettre en question le tracé de ce chemin agricole, d'appuyer la solution de créer des événements spatiaux où le public ne pourrait apprécier le milieu qu'à distance. Ensuite c'est au décisionnaire, représenté par le Responsable de Direction, de valider ou non les propositions effectuées.

Un reproche semble possible quant au travail global de dialogue et de support qu'a permis le Bureau d'Études au sein de ce projet : ce dernier a presque uniquement eu lieu auprès des acteurs publics. Il n'y a donc pas eu d'échanges de type concertation. Cependant il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'un dessin de projet de phase Esquisse, qui a pour objectif de matérialiser et spatialiser une direction d'aménagement. Au contraire, cette première étape semble nécessaire afin de servir de support à un dialogue avec les différents acteurs. L'Esquisse permettra ainsi de donner une direction et donc du poids aux futures interactions avec les agriculteurs, les habitants et d'autres acteurs. Ce qu'illustre en un sens le besoin d'effectuer cette étape avant constitution d'un dossier pour évaluation par la DDTM. Par ailleurs, il a été possible de voir les prémices de ces dialogues lorsqu'il s'agissait des opérations de la première boucle, au travers, par exemple, du fait de rencontrer l'association des jardiniers sur le terrain afin de discuter des possibilités d'aménagements.

En somme le projet d'aménagement de la Prairie de Mauves a permis de mettre en évidence des points particuliers liés à la sortie de marge ou au travail du paysage et du paysagiste concepteur en lui-même. Ce travail repose sur des choix, des choix pondérés en fonctions de données objectives et d'appréciations subjectives de l'espace qui contribuent à trouver comment faire fonctionner un tel type d'espace différemment. Il fonctionne sur des idéaux en termes de vie du site. Mais il faut prendre conscience qu'aménager un espace c'est reconnaître qu'il n'est possible de créer que des moyens d'usages et non des usages en soi ni leur fin, c'est une forme d'accompagnement. Et cet accompagnement prend principalement la couleur de l'agriculture sur la Prairie de Mauves.

CONCLUSION

Le projet de la ville de Nantes au sujet de l'ouverture de la Prairie de Mauves au public a permis de mener une réflexion sur l'aménagement des espaces naturels et agricoles des marges de ville. Si tous ces espaces se rejoignent à travers des enjeux de marginalité et d'abandon similaires, il a pu ainsi être évoqué que la pluralité des enjeux nourrit néanmoins des combinaisons de facteurs propres à chaque site. Dans le cas d'espaces semblables, tels que les prairies humides, cela se traduit par un jeu sur le triptyque de la préservation du milieu naturel, le soutien des activités agricoles et l'accueil d'un public, avec pour fil conducteur la mise en valeur de la biodiversité particulière des espaces inondables. Par ailleurs, le diagnostic paysager de la Prairie de Mauves, basé à la fois sur des recherches et des phases de terrain, a permis d'identifier les enjeux spécifiques de cet espace et de formuler des intentions propres à amorcer les premières étapes de conception.

Le travail de la phase d'Esquisse dans le cadre du projet a montré l'existence de différentes temporalités possibles, en lien avec certains besoins réglementaires et certaines pressions dynamiques. Ces temporalités, complémentaires, se rejoignent dans le dessin d'un projet qui allie la nature agricole du site à l'accueil du public et à la protection de ses milieux les plus sensibles. À l'échelle du mandat politique, ce sont toutes les intentions qui sont traitées. La Prairie n'est plus perçue comme un espace de marge, mais plutôt comme un espace de vie. La limite se transforme en point de rencontre. Une rencontre multiple entre l'habitant urbain et le milieu naturel, entre l'agriculture et la gestion de site, entre le quartier de Doulon et le fleuve, entre Nantes et Sainte-Luce. Mais il a été montré que des interventions étaient possibles. Voire nécessaires, en raison de l'importante proportion de friches où le milieu prairial tend à disparaître d'une année sur l'autre. Enfin, ces étapes d'Esquisse ont pu montrer leur fluidité et les possibilités de dialogue qu'elles permettaient. Elles ont dévoilé et précisé les directions vers lesquelles orienter la Prairie de Mauves, qui au contraire de la Petite Amazonie voisine, donnera plus de poids à la présence du public mais aussi à l'agriculture, souvent oubliée ou mise entre parenthèse à mesure que les sites aménagés se rapprochent de la ville centre.

Ce cas de l'agriculture en levier d'aménagement apparaît intéressant pour deux raisons. D'une part, il s'agit d'une activité économique qui peut profiter du site par son entretien, ce qui évite à un espace fragile de dépendre de pouvoirs publics déjà en difficulté face à la taille de ce dernier. D'autre part, le levier agricole permet aussi de mettre en valeur un patrimoine non seulement naturel mais humain et vivant. L'habitant urbain se retrouve face au paysage qui participe à le nourrir et il en résulte une forme de valorisation économique. L'agriculture, professionnelle comme du fait des particuliers, apparaît comme un moyen durable de faire vivre la Prairie. Par ailleurs, le projet d'ouverture de la Prairie de Mauves soulève la question des usages et du fait de remplacer les pratiques marginales indésirables par des usages plus normés à travers l'aménagement des paysages de marge. Ce questionnement fait ressortir à la fois la subjectivité du travail du paysage mais aussi son intérêt. La sortie de marge repose sur une rencontre d'idéaux et permet au paysagiste concepteur d'impulser des transformations depuis une position entre médiation et force de proposition.

Enfin, il sera nécessaire d'attendre *a minima* 2026 avant de pouvoir juger complètement des démarches réalisées, les évaluer et reconnaître les décisions d'aménagement qui auront été prises ou non. En ce sens, le cas de la Prairie de Mauves ne permet de répondre à la problématique que virtuellement. Il montre simplement qu'il est possible d'aménager les espaces naturels et agricoles de marge urbaine à travers le choix d'un prisme mêlant biodiversité, public et agriculture. Le site ne semble pas viable, ni agréable dans l'état actuel, le projet tente donc d'y remédier en proposant des moyens de le faire vivre, à l'instar du cheminement central, support de découverte. Il existe toutefois une forme d'imprédictibilité en paysage, difficile de prédire si les aménagements dessinés rempliront les fonctions souhaitées. La ville de Nantes doit désormais affiner ce dessin de projet à une échelle suffisante, chiffrer, prospecter, faire évaluer. Cela a le mérite de refléter tout de même les temps de l'aménagement sur des espaces aussi vastes : il faut attendre plusieurs années avant quelque chose d'abouti. D'autant plus que l'aboutissement ne peut réellement exister en paysage, puisque les paysages sont sans cesse soumis à des dynamiques évolutives. Le travail du paysage représente donc une quête de qualité de vie elle-même dynamique.

SOURCES ET REFERENCES

AP32, Arbre & Paysage 32, 2010. *TROGNES, le livret des arbres têtards* [en ligne]. S.I. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://ap32.fr/wp-content/uploads/2019/10/livretAP32_trogn.es.pdf.

APRBN, Association de Promotion de la Race Bovine Nantaise, 2016a. Les produits - La Vache Nantaise. In : www.vachenantaise.com [en ligne]. 2016. [Consulté le 26 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vachenantaise.com/l-association-des-eleveurs/10-les-produits.html>.

ARNOULD, Paul, LAY, Yves-François Le, DODANE, Clément et MÉLIANI, Inès, 2011. La nature en ville : l'improbable biodiversité. In : *Geographie, économie, société*. 2011. Vol. 13, n° 1, pp. 45-68.

ARNOULD, Paul et LE LAY, Yves-François, 2014. La ville et ses doubles. In : *Questions de communication*. 2014. n° 25, pp. 103-124. DOI 10.4000/questionsdecommunication.8963.

AURAN, Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, 2021. *PLAN GUIDE PRAIRIE DE MAUVES*. Nantes. Nantes Métropole.

BARGAIN, B., BIRET, F., CHAUVAUD, S., DAVID, J., FORTIN, M., GLEMAREC, E., JAOUEN, E., LE BELLOUR, A., THEVAND, A. et TOUZALIN, F., 2006. A : *Approche descriptive et analytique des Prairies de Mauves*. Nantes. Nantes Métropole. Plan de gestion des prairies de Mauves à Nantes et Sainte-Luce-sur-Loire.

BARRÉ, Nathalie, 2002. *L'Histoire de Malakoff, De la prairie de Mauves à la construction de la cité* [en ligne]. Nantes. Ville de Nantes. [Consulté le 3 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://en-julesverne.nantesmetropole.fr/files/live/sites/nantesandco/files/contributed/malakoff-saint-donati/D%3a9couvrir/Ressources/Histoire-de-malakoff.pdf>. Archives Municipales, Ville de Nantes

BREMAUD, Florian, 2021. *COPIL Ile de la Motte – Plan de Gestion*. S.I. Nantes Métropole.

BROYER, Joël et PRUDHOMME, Jean, 1995. Incidence de la fertilisation sur la diversité floristique des prairies de fauche inondables dans le Val de Saône. In : *Écologie ; Sete*. 1995. Vol. 26, n° 1, pp. 45-58.

BRUN, Marion, VASEUX, Lucy, MARTOUZET, Denis et PIETRO, Francesca Di, 2017. Usages et représentations des délaissés urbains, supports de services écosystémiques culturels en ville. In : *Environnement Urbain / Urban Environment*. 2017. n° Volume 11, pp. 19.

CAPITALES FRANÇAISES DE LA BIODIVERSITÉ, 2012. Restauration écologique des prairies de la Sèvre nantaise. In : www.capitale-biodiversite.fr [en ligne]. 2012. [Consulté le 16 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/restauration-ecologique-des-prairies-de-la-sevre-nantaise>.

CHEVRIER, Gaëtan, FÉRARD, Philippe, JÉRÔME, Blin et BENOÎT, Arridiaux, 2013. Petite Amazonie. In : gaetanchevrier.com [en ligne]. 2013. [Consulté le 16 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://gaetanchevrier.com/petite-Amazonie>.

CLÉMENT, Gilles, 2020. *Manifeste du tiers paysage*. éditions du commun. S.I. : s.n. Culture des précédents. ISBN 979-10-95630-31-9.

CORELA, Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents, 2004. *NATURA 2000, La vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, Document d'Objectifs* [en ligne]. DOCOB. S.I. DREAL Pays de la Loire. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/132_DOCOB_FINAL.pdf.

CORMIER, Laure, JOLIET, Fabienne et CARCAUD, Nathalie, 2012. La biodiversité est-elle un enjeu pour les habitants? In : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. 2012. Vol. Vol. 3, n° n° 2, pp. 19. DOI 10.4000/developpementdurable.9319.

DDTM LOIRE-ATLANTIQUE, 2014. *PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE, Règlement* [en ligne]. Règlement. S.I. DDTM Loire-Atlantique. [Consulté le 18 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/13211/78657/file/Reglement_PPRI_Loire_aval_approuve.pdf.

DDTM LOIRE-ATLANTIQUE, 2018. Le PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise / Les plans de Prévention des Risques Inondation en Loire-Atlantique / Plans Prévention Risques Naturels Prévisibles / Prévention des risques naturels / Risques naturels et technologiques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État en Loire-Atlantique. In : www.loire-atlantique.gouv.fr [en ligne]. 2018. [Consulté le 20 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-en-Loire-Atlantique/Le-PPRI-de-la-Loire-aval-dans-l-agglomeration-nantaise>.

DORMOIS, Rémi, 2006. Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. In : *Revue française de science politique*. 2006. Vol. Vol. 56, n° 5, pp. 837-867.

DREAL PAYS DE LA LOIRE, 2015. Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté. In : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr [en ligne]. 2015. [Consulté le 19 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-des-pays-de-la-loire-a-ete-adopte-a3615.html>.

DREAL PAYS DE LA LOIRE, 2017. Début des études d'aménagement du complexe de Bellevue. In : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr [en ligne]. 2017. [Consulté le 20 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/debut-des-etudes-d-amenagement-du-complexe-de-a4276.html>.

DUCHEMIN, Éric, WEGMULLER, Fabien et LEGAULT, Anne-Marie, 2010. Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. In : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. 2010. Vol. Volume 10, n° Numéro 2, pp. 10. DOI 10.4000/vertigo.10436.

ENJALBERT, Vincent, 2021. Nantes. Une douzaine de vaches s'installent en ville, à la Prairie-de-Mauves. In : *Ouest-France* [en ligne]. 2021. [Consulté le 3 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-une-douzaine-de-vaches-s-installent-en-ville-a-la-prairie-de-mauves-c49f9fd8-b314-11eb-b3ae-6871867c9135>.

ENSEMBLE NANTES EN CONFIANCE, 2020. *Ensemble Nantes en confiance, Nos propositions* [en ligne]. 2020. S.I. : s.n. [Consulté le 26 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ia801908.us.archive.org/35/items/programme2020-promesses-nantes/programme2020-promesses-nantes.pdf>.

FFRANDONNÉE, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 2021. GR® 3 : la Loire sauvage à pied - Mon GR®. In : www.mongr.fr [en ligne]. 2021. [Consulté le 19 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.mongr.fr/trouver-prochaine-randonnee/itineraire/gr-3-la-loire-sauvage-a-pied>.

GRACQ, Julien, 2006. *La forme d'une ville*. 10. éd. Paris : Corti. ISBN 978-2-7143-0302-8.

HELLIER, Emmanuelle, CARRÉ, Catherine et DUPONT, Nadia, 2019. Des représentations concurrentes de l'eau dans les projets urbains. Le cas des prairies Saint-Martin à Rennes. In : *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 2019. n° 47, pp. 41-55. DOI 10.4000/soe.5214.

IGN, 2012. A : *Grand Ouest cristallin et océanique* [en ligne]. S.I. IGN. [Consulté le 13 août 2021]. GRECO. Disponible à l'adresse : https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/GRECO_A.pdf.

IGN, 2021. Géoportail. In : www.geoportail.gouv.fr [en ligne]. 2021. [Consulté le 20 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.geoportail.gouv.fr/>.

IGN, 2021a. Remonter le temps. In : remonterletemps.ign.fr [en ligne]. 2021. [Consulté le 20 août 2021]. Disponible à l'adresse : [//remonterletemps.ign.fr](http://remonterletemps.ign.fr).

INSEE, 2020. Base des aires urbaines 2010 | Insee. In : www.insee.fr [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2115011>.

INSEE, 2020a. Définition - Unité urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine | Insee. In : www.insee.fr [en ligne]. 2020. [Consulté le 9 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>.

INSEE et RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2012. 102 : *Une saison touristique 2011 soutenue par la clientèle française* [en ligne]. Etudes. S.I. [Consulté le 2 août 2021]. Etudes. Disponible à l'adresse : <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/9773/1/etudes102.pdf>.

JARRIGE, Françoise, THINON, Pascal, DELAY, Christophe et MONTFRAIX, Pierre, 2009. L'agriculture s'invite dans le projet urbain: Le schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération. In : . 2009. pp. 12.

LAURENS, Lucette, 2015. Agri-interstice urbain ou quand l'agriculture change la réalité des marges urbaines. In : *BSQLg*. 2015. pp. 5-22.

LE BAIL, Jean, GANNE, Olivier et PIED, Myriam, 2019. *520616294, PRAIRIE DE MAUVES, ILE HÉRON ET VASIÈRES DE LOIRE* [en ligne]. Paris. INPN, SPN-MNHN. [Consulté le 2 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/520616294.pdf>.

LE CAGNEC, Juliette, 2019. Étude de faisabilité d'un projet liant écologie, agriculture et loisirs dans une zone Natura 2000 : les Prairies de Mauves. Mémoire de fin d'études. Nantes : AgroParis Tech.

LE GUEN, Roger et SIGWALT, Annie, 1999. Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité. In : *Économie rurale*. 1999. Vol. 249, n° 1, pp. 41-48. DOI 10.3406/ecoru.1999.5059.

LECONTE, Daniel, 2001. Biodiversité et réversibilité de la friche. In : *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*. 2001. n° 21, pp. 12.

LEVAIN, Alix, SOUCHU, Philippe, PINAY, Gilles, MOAL, Morgane le, MOATAR, Florentina, SOUCHON, Yves, ÉTRILLARD, Claire, PANNARD, Alexandrine, GASCUEL, Chantal et MÉNESGUEN, Alain, 2018. *L'eutrophisation: Manifestations, causes, conséquences et prédictibilité*. S.I. : Quae. ISBN 978-2-7592-2757-0.

LOI N° 2006-1772, 2006j. *Loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques* [en ligne]. 2006. S.I. : s.n. [Consulté le 13 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006143737/2006-12-31/.

MÉLIANI, Inès, 2015. Quand les franges urbaines se mettent au vert : la nature aux marges de la métropole lyonnaise. In : *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. 2015. n° 13, pp. 12. DOI 10.4000/paysage.10313.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2021. Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) et aides à l'agriculture biologique. In : agriculture.gouv.fr [en ligne]. 2021. [Consulté le 18 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatique-maec-et-aides-lagriculture-biologique>.

MNHN, 2021. FR5200622 : *FR5200622 - Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes* [en ligne]. NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES. S.I. Muséum National d'Histoire Naturelle. [Consulté le 9 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5200622.pdf>.

NAHMIAS, Paula, 2017. L'habiter citadin interrogé par l'agriculture urbaine. In : . 2017. pp. 409.

NAHMIAS, Paula et HELLIER, Emmanuelle, 2012. La gouvernance urbaine en question: le cas des lieux de nature cultivée. In : *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. 2012. n° Volume 12 Numéro 2, pp. 26. DOI 10.4000/vertigo.13109.

NANTES MÉTROPOLE, 2020. *FICHE PRATIQUE : La règle des Espaces Paysagers à Protéger Zones humides* [en ligne]. Fiche Pratique. S.I. Nantes Métropole. [Consulté le 19 août 2021]. Guide d'aide à l'application des règles du PLUm. Disponible à l'adresse : https://metropole.nantes.fr/files/pdf/urbanisme-espace-public/PLUm-service/Fiche_EPP_ZH_professionnels_20200213.pdf.

NANTES MÉTROPOLE, 2020. Une prochaine voie dédiée au covoiturage sur le boulevard de la Prairie de Mauves. Communiqué de Presse. Nantes. Nantes Métropole.

OFFICE DE TOURISME RENNES, 2021. Les Prairies Saint-Martin. In : www.tourisme-rennes.com [en ligne]. 2021. [Consulté le 15 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.tourisme-rennes.com/fr/organiser-mon-sejour/que-faire-a-rennes/les-prairies-saint-martin/>.

ORB CENTRE, Observatoire Régional de la Biodiversité du Centre-Val de Loire, 2013. Les prairies humides ou inondables. In : observatoire-biodiversite-centre.fr [en ligne]. 2013. [Consulté le 13 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://observatoire-biodiversite-centre.fr/les-vall%C3%A9es-alluviales/les-prairies-humides-ou-inondables>.

RAYMOND, Richard, BÉRINGUIER, Philippe, BONIN, Sophie, DARLY, Ségolène, DÉRIOZ, Pierre, FOURAULT-CAUËT, Véronique, GERMAINE, Marie-Anne, LOIREAU, Maud, MILIAN, Johan, NOËL, Blandine, TEMPLE-BOYER, Elise et TOUBLANC, Monique, 2015. Les paysages des franges périurbaines, transitions ou parois de verre? In : . 2015. pp. 20.

RODE, Sylvain, 2017. Les berges fluviales secondaires : des marges urbaines à résorber ? In : *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*. 2017. Vol. 94, n° 3, pp. 472-488. DOI 10.4000/bagf.2139.

ROMAIN, Fanny, 2014. L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ? In : *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. 2014. n° 10, pp. 16. DOI 10.4000/paysage.11836.

SCHULÉ, Charles-Alain, 1996. L'eau et les paysages dans l'espace urbain et urbain d'Angers. In : *Hommes et Terres du Nord*. 1996. Vol. 1, n° 1, pp. 49-55. DOI 10.3406/htn.1996.2533.

SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE RAMSAR, 2011. 1 : *Services écosystémiques des zones humides – introduction* [en ligne]. Suisse. Convention de Ramsar. [Consulté le 13 août 2021]. Services écosystémiques des zones humides. Disponible à l'adresse : https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/services_00_f.pdf.

SEVE VILLE DE NANTES, Services Espaces Verts et Environnement, 2012. Observatoire de la Petite Amazonie. In : [Jardins.Nantes.fr](http://jardins.nantes.fr) [en ligne]. 2012. [Consulté le 16 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://jardins.nantes.fr/N/Jardin/Parcs-Jardins/Jardin-Description.asp?RCS=1673>.

VAN OORT, Guy et LUCAS, Peter, 1997. La frange urbaine : une analyse des processus de conversion. In : *Hommes et Terres du Nord*. 1997. Vol. 2, n° 1, pp. 99-105. DOI 10.3406/htn.1997.2585.

VANIER, Martin, 2012. Dans l'épaisseur du périurbain. In : *Espaces et sociétés*. 2012. Vol. n° 148-149, n° 1, pp. 211-218.

VILLE D'ANGERS, 2016. *Le parc de Balzac Paysage et développement durable* [en ligne]. Angers. Ville d'Angers. [Consulté le 14 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/parc_de_balzac.pdf.

VILLE D'ANGERS, 2020. Angers, 1ere ville verte ! In : *www.angers.fr* [en ligne]. 2020. [Consulté le 12 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/la-nature-a-angers/actualites/62866-angers-1ere-ville-verte/index.html>.

VILLE D'ANGERS, 2020a. Le Parc Balzac : espace naturel. In : *www.angers.fr* [en ligne]. 2020. [Consulté le 14 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/la-nature-a-angers/les-parcs-et-jardins-publics/patrimoine/espaces-naturels/le-parc-balzac-espace-naturel/index.html>.

VILLE D'ANGERS, 2021. Ile Saint-Aubin : Maison de l'environnement. In : *www.angers.fr* [en ligne]. 2021. [Consulté le 14 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/la-nature-a-angers/la-maison-de-l-environnement/ile-saint-aubin/index.html>.

VILLE DE NANTES, 2021. L'ÉTOILE VERTE, Un projet métropolitain, Cadrage et méthodologie du projet. Nantes. Nantes Métropole.

VILLE DE SAINT-HERBLAIN, 2019. *Circuit Pédestre Marais de la Pelousière*. S.I. Ville de Saint-Herblain. Saint-Herblain Ville et Nature.

PERSONNES RESSOURCE

NOM Prénom	Statut	Téléphone	Mail	Sujets et Propos
Patrice BOUQUET	<i>Paysagiste Bureau d'études et paysage Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 64 47 06 74 91 49 50	Patrice.BOUQUET@mairie-nantes.fr	<i>Maître de stage Aménagement paysager, ambiances et usages</i>
Romarc PERROCHEAU	<i>Directeur Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 58 06 85 03 99 20	romarc.perrocheau@nantesmetropole.fr	<i>Responsable</i>
Cédric ENYENGE- ESSOMBE	<i>Responsable Territoire Est-Centre-Sud Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 56 06 43 93 93 25	Cedric.ENYENGE-ESSOMBE@mairie-nantes.fr	<i>Gestion du site, opérationnalité</i>
Claire MARCADET	<i>Responsable Service Recherche et Biodiversité Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 65 02 06 71 90 60 18	Claire.MARCADET@mairie-nantes.fr	<i>Responsable des aspects biodiversité</i>
Emeline BRUAND	<i>Reconquête de la Biodiversité Service Recherche et Biodiversité Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 99 74 06 71 89 98 08	Emeline.BRUAND@nantesmetropole.fr	<i>Interlocutrice privilégiée biodiversité, lien avec Nantes Métropole</i>
Philippe FERARD	<i>Botaniste Service Recherche et Biodiversité Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 67 06 07 36 52 98	Philippe.FERARD@mairie-nantes.fr	<i>Flore et histoire du site, orientations, actions sur les milieux</i>
Estelle NGOH	<i>Chargée de mission Natura 2000 "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de- Cé et ses affluents" Conservatoire Espaces Naturels Pays de la Loire</i>	02 28 20 51 64	e.ngoh@cenpaysdelaloire.fr	<i>Réglementation Sites Natura 2000</i>
Sylvain CHAUVIGNE	<i>Technicien Rivière Nantes Métropole</i>	02 40 99 31 69 07 77 88 76 51	sylvain.chauvigne@nantesmetropole.fr	<i>Cas du ruisseau de l'Aubinière</i>
Marjolaine FORCE	<i>Energies Nantes Métropole</i>	02 40 99 49 29 06 48 17 92 04	marjolaine.force@nantesmetropole.fr	<i>Projet de l'ancienne décharge</i>
Céline COUTANT	<i>Cheffe de projet urbaniste Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Métropole</i>	02 40 99 32 13 06 89 70 66 31	celine.coutant@nantesmetropole.fr	<i>Projet de l'ancienne décharge et urbanisme (ZAC Doulon Gohards)</i>
Nelly BOURON	<i>Pôle égalité Mission égalité Nantes Métropole</i>	02 40 99 62 28 06 71 54 90 42	nelly.bouron@nantesmetropole.fr	<i>Zone d'accueil de la Clarière</i>
Stéven KERGOAT	<i>Chargé de mission agriculture Nantes Métropole</i>	02 40 99 50 14 06 48 38 16 38	steven.kergoat@nantesmetropole.fr	<i>Agriculture, contraintes d'accès et gestion de fauche</i>
Olivier GANNE	<i>Naturaliste Bretagne Vivante</i>	06 87 47 17 04		<i>Avifaune</i>
Aline CORBEAUX	<i>Cheffe de projet Biodiversité & Démarche ERC Nantes Métropole - anciennement chargée de mission Natura 2000</i>	02 40 99 98 43	aline.corbeaux@nantesmetropole.fr	<i>Dossiers Natura 2000</i>
Antoine PIRAUD	<i>Responsable Médiation nature en ville & jardins collectifs Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 51 06 73 98 17 70	antoine.piraud@mairie-nantes.fr	<i>Intermédiaire Jardins Familiaux Terre Promise</i>

Bertrand HAURET	<i>Cellule Jardins Familiaux Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 52 / 06 71 75 43 75	bertand.hauret@mairie-nantes.fr	<i>Intermédiaire Jardins Familiaux Terre Promise</i>
Didier PERROUIN	<i>Infographiste Studio Graphique – Communication Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 59 54 / 06 75 31 04 59	didier.perrouin@mairie-nantes.fr	<i>Signalétique et communication</i>
Karl HERVOUET	<i>Arboriculture urbaine Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 65 05 / 06 73 98 21 28	karl.hervouet@mairie-nantes.fr	<i>Filière bois</i>
Manuella LEFORT	<i>Renaturation urbaine Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 65 18 / 06 73 98 19 83	manuella.lefort@nantesmetropole.fr	<i>Filière bois</i>
Nolwenn LE MEVEL	<i>Responsable Bureau d'études et paysage Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 98 57	nolwenn.le-mevel@nantesmetropole.fr	<i>Aménagement paysager, ambiances et usages</i>
Sébastien FLOCH	<i>Paysagiste Bureau d'études et paysage Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 56 97 / 07 71 50 86 69	sebastien.floch@mairie-nantes.fr	<i>Aménagement paysager, ambiances et usages</i>
Stéphane BRISSON	<i>Paysagiste Bureau d'études et paysage Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 93 43 / 06 30 23 53 65	stephane.brisson@mairie-nantes.fr	<i>Aménagement paysager, ambiances et usages</i>
Laurent LE GALL	<i>Paysagiste Bureau d'études et paysage Direction Nature et Jardins</i>	02 40 41 93 55 / 06 73 98 19 80	laurent.le-gall2@mairie-nantes.fr	<i>Aménagement paysager, ambiances et usages</i>
Benoît ROLLAND	<i>Agriculteur éleveur bovin Projet l'Étable nantaise GAEC la ferme des neuf journaux</i>			<i>Insertion de la race locale bovine de la vache nantaise</i>

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES HISTORIQUES POUR LA PRAIRIE DE MAUVES 54
ANNEXE 2 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ISSU D'EXCURSIONS TERRAIN..... 55
ANNEXE 3 : ENFRICHEMENT ET PRESSIONS RELEVÉES..... 65
ANNEXE 4 : CALENDRIER DE PROJET..... 66

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES HISTORIQUES POUR LA PRAIRIE DE MAUVES



Inondations sur la Prairie de Mauves en février 1904 (Carte postale)



La Prairie de Mauves à Nantes, Victor-Julien Richard 1898 (Huile sur toile)



Pêche à l'Alose en 1918 (Carte postale)



Semaine d'aviation en 1910 (Affiches publicitaires)

Crédits photographiques, de haut en bas, de gauche à droite :

Les inondations à Nantes (Février 1904), La prairie de Mauves – le Château branlant / ANON./ 1904 / CC / <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/france/nantes/44-nantes-les-inondations-fevrier-1904-la-prairie-de-mauves-le-chateau-branlant-206989465.html> (Consulté le 03/03/2021)

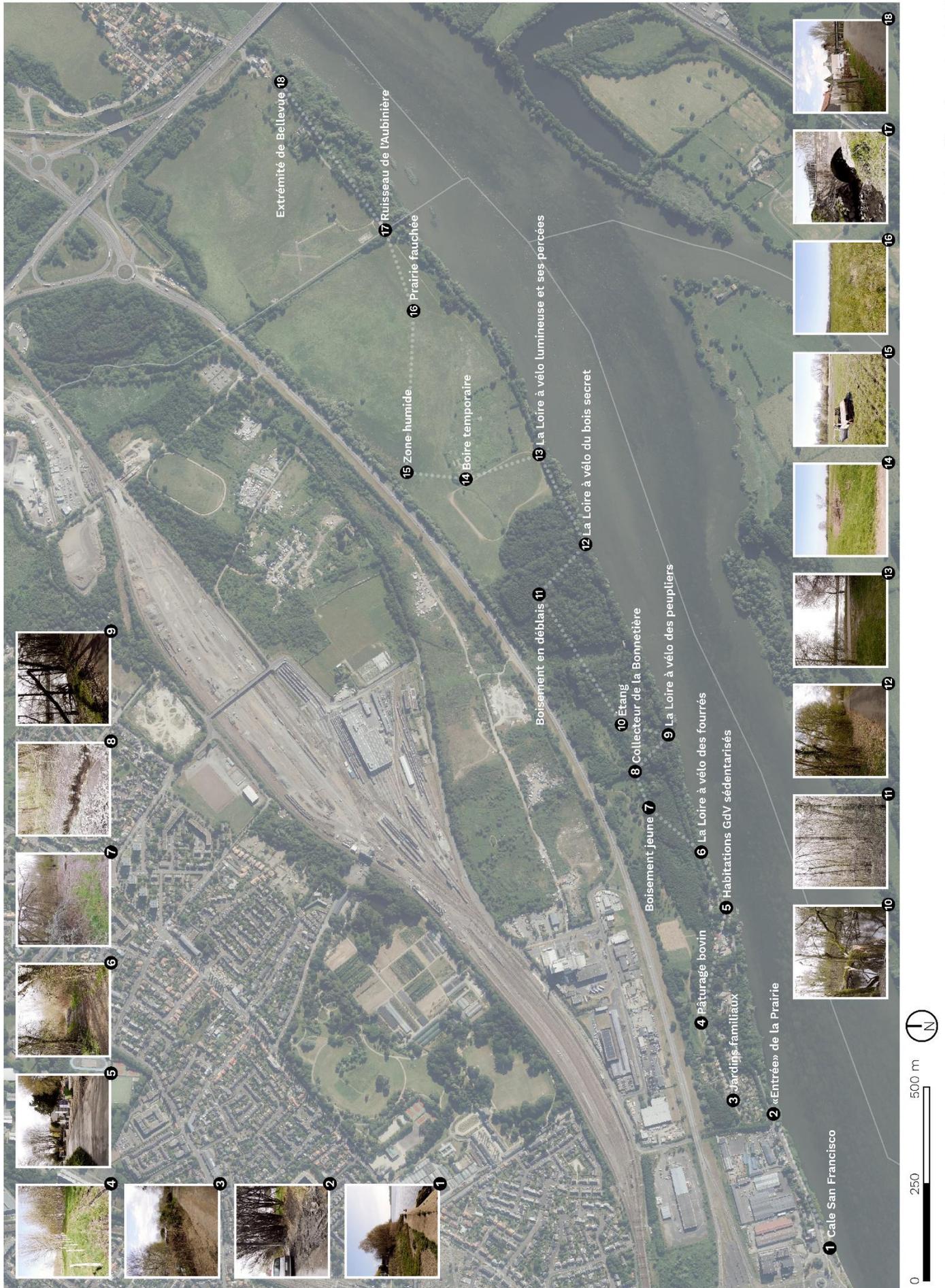
La Prairie de Mauves à Nantes / Victor-Julien Richard / 1898 / Musée du Château des Ducs de Bretagne, Nantes

Nantes - Prairie-de-Mauves - Pêche à l'Alose – Héliotypie Armoricaine, Nantes / ANON. / 1918 / CC / <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/france/nantes> (Consulté le 03/03/2021)

Affiche publicitaire faisant la promotion de la Semaine de l'Aviation du 14 au 21 août 1910 / Nantes Aviation / 1910 / CC / <https://www.artcurial.com/fr/lot-affiche-nantes-aviation-1910-2466-238>

Affiche publicitaire faisant la promotion de la Semaine de l'Aviation du 14 au 21 août 1910 / Nantes Aviation / 1910 / CC / <https://www.amazon.com/Semaine-dAviation-Nantes-Vintage-Poster/dp/B01CXXNYJU>

ANNEXE 2 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ISSU D'EXCURSIONS TERRAIN



2. Une entrée actuelle peu mise en valeur



Peu de légitimité en tant que piéton sur cette longue allée carrossable de la Loire à Vélo où des véhicules sont fréquemment incendiés.

A. IFRAY - 2021

1. La Cale San Francisco, point de transition de la ville à l'espace naturel agricole



Un endroit à la vue dégagée qui invite à l'arrêt malgré son allure de parking.

A. IFRAY - 2021

3. Les Jardins Familiaux Terre Promise, un espace collectif au bout de la prairie



Des jardins, au climat social houleux, où l'allée principale bordée de voitures contraste avec les passages et placettes plus tranquilles.

A. IFRAY - 2021

4. Le Pâturage, une orientation agricole retrouvée



Une double solution afin de retrouver la prairie tout en participant à la préservation d'une race locale : la vache Nantaise. Un usage support d'itinéraires de promenade.

A. IFRAY - 2021

5. Terre Promise, un espace habité qui tend à s'étaler



Une zone d'habitation de gens du voyage sédentarisés et des activités de ferrailage en expansion le long de la voie carrossable de la Loire à Vélo et vers les bois.

A. IFRAY - 2021

6. Un tronçon de Loire à vélo bordé de fourrés au niveau de la prairie disparue



Une séquence de transition jusqu'au franchissement du collecteur de la Bonnetière, qui se caractérise par un passage vers le jeune boisement et des arbres de haie.

A. IFRAY - 2021

7. Un jeune boisement sur une ancienne prairie



Un jeune bois de frênes à éclaircir, plus intime à parcourir et dont les troncs drus dissimulent les déchets qui s'amoncellent.

A. IFRAY - 2021

8. Le collecteur de la Bonnetière, des eaux pluviales canalisées



Un petit cours d'eau bordé de frênes vraisemblablement taillés en têtard, charriant les eaux de pluie du nord de l'ancienne décharge.

A. IFRAY - 2021

9. Une séquence de Loire à Vélo à l'ombre des peupliers



La Loire à vélo change d'ambiance à proximité de l'étang et jusqu'à la ligne haute tension, notamment du fait des peupliers morts qui la bordent.

A. IFRAY - 2021

10. Un étang à deux pas de la Loire à Vélo



Une étendue d'eau en léger retrait et en voie d'eutrophisation dont la sauvegarde nécessiterait un curage et un apport de lumière.

A. IFRAY - 2021

11. Un boisement secret, implanté dans un déblais inondable



Une forêt inondable soulignée d'espaces plus ouverts au nord, zone refuge pour la faune malgré la présence de carcasses de véhicules.

A. IFRAY - 2021

12. Une Loire à Vélo plus intime auprès du bois



Un tronçon de Loire à Vélo avec une ambiance de couloir plus sylvestre.

A. IFRAY - 2021

13. En longeant la prairie, la lumière retrouvée



La Loire à Vélo s'éclaircit le long de la prairie proprement dite, enrichie de percées perpendiculaires et de vides dans le masque formé par la ripisylve le long du fleuve.

A. IFRAY - 2021

14. La boire, un sillon au centre de la prairie



Une boire en creux, micro-topographie apparente, tranche le glacis prairial et semble susciter de l'intérêt dans l'uniformité environnante.

A. IFRAY - 2021

15. Un espace de zone humide en fond de prairie



Un milieu naturel herbacé, ouvert et gorgé d'eau, en point bas de la grande prairie fauchée.

A. IFRAY - 2021

16. Le coeur de la Prairie de Mauves, une vaste plaine agricole entretenue par fauche



La prairie au sens strict, telle qu'elle se présentait autrefois partout autour, ne manque pas d'offrir un paysage ouvert grandiose, ponctué de points d'appels comme la Tour de Bretagne ou encore la cheminée d'Alcéa.

A. IFRAY - 2021

17. L'Aubinière, à l'embouchure du ruisseau détourné



Le ruisseau, corseté dans son canal d'arbres et de roches, se libère une fois passé sous la buse de franchissement pour la Loire à Vélo.

A. IFRAY - 2021

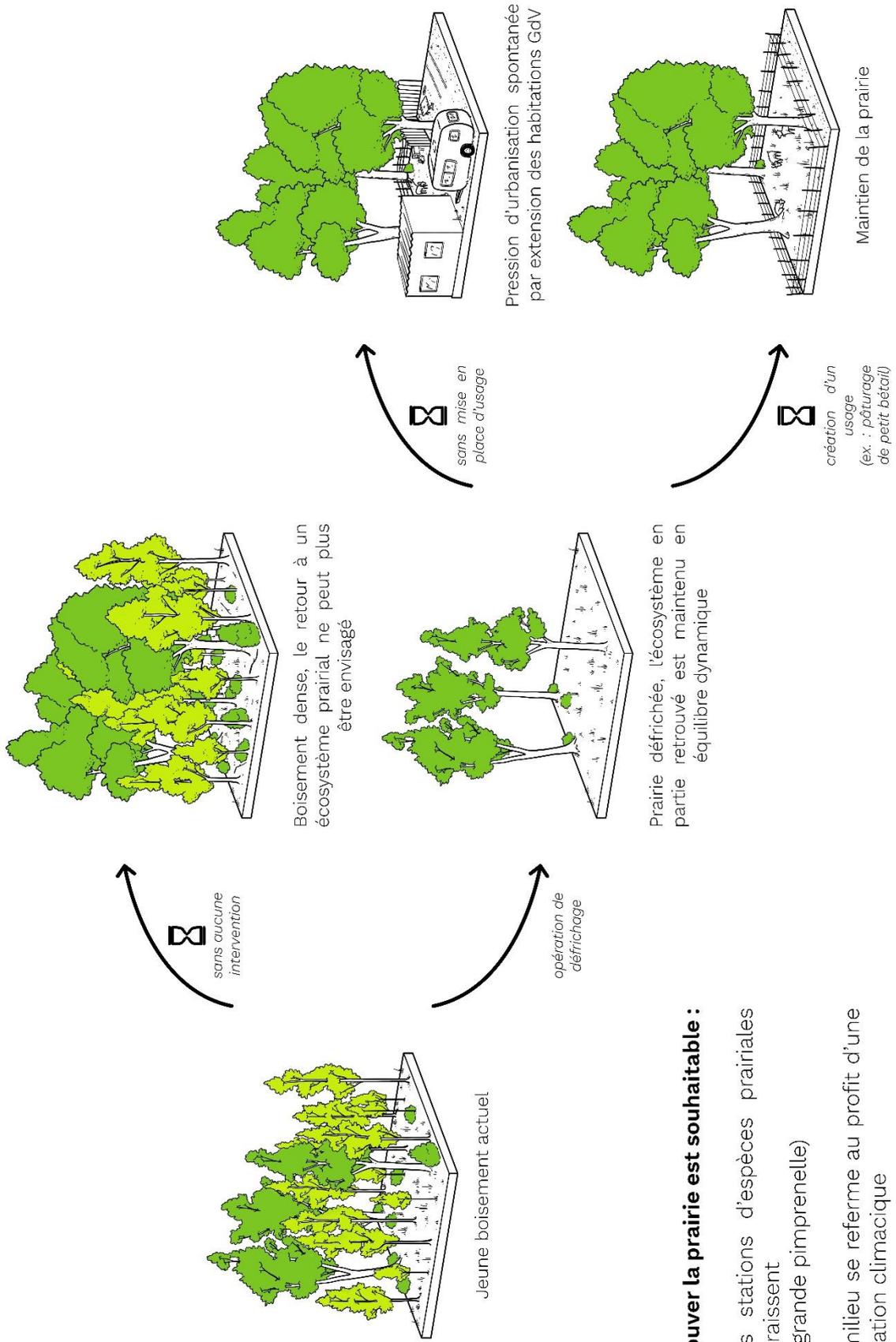
18. Bellevue, l'extrémité occidentale de Ste-Luce-sur-Loire



Après la parcelle d'aéromodélisme, le quartier de Bellevue, à ambiance de véritable village fluvial, s'insère sur la Prairie, avec notamment quelques habitations .

A. IFRAY - 2021

ANNEXE 3 : ENFRICHEMENT ET PRESSIONS RELEVÉES



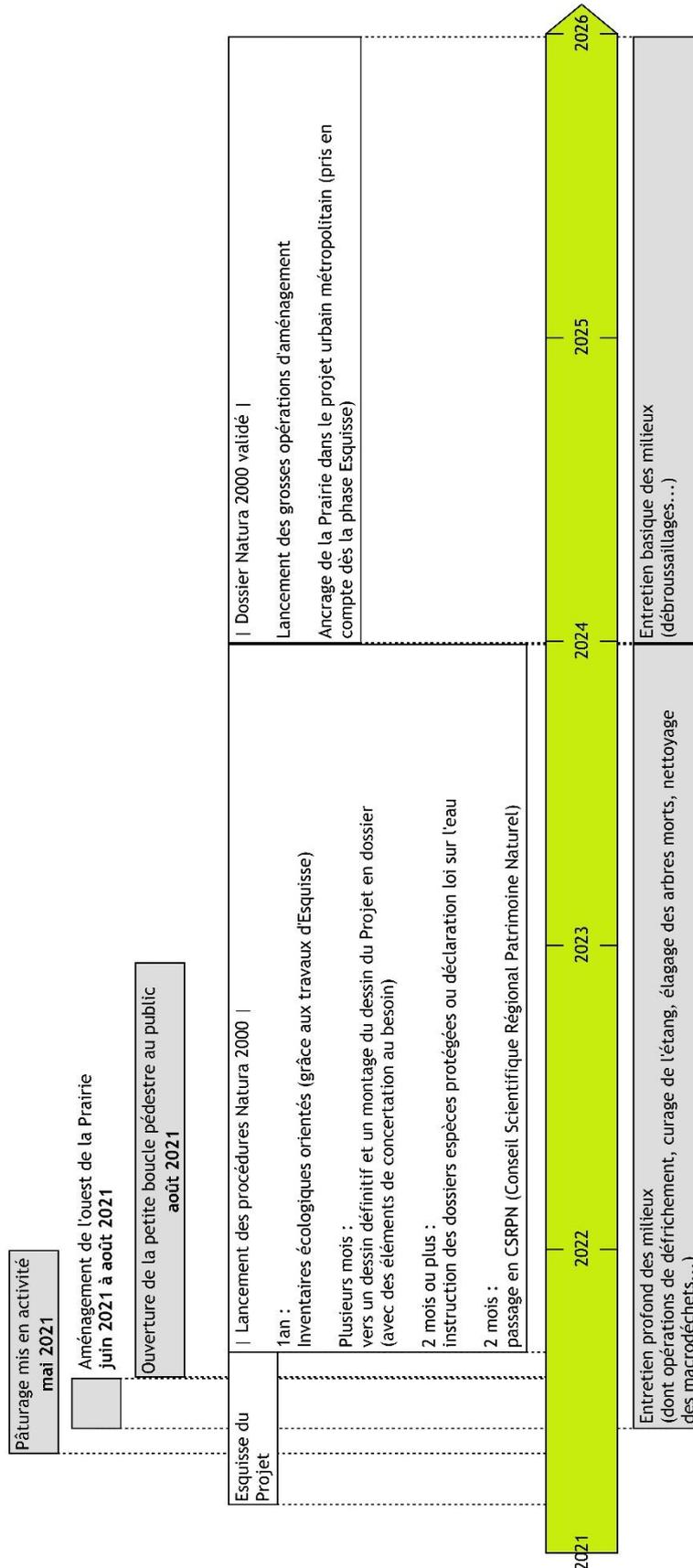
A. LERAY - 2021

Retrouver la prairie est souhaitable :

- des stations d'espèces prairiales disparaissent (ex. : grande pimprenelle)
- le milieu se referme au profit d'une végétation climacique

ANNEXE 4 : CALENDRIER DE PROJET

NB : Ce calendrier a été élaboré en mai 2021, le choix de réaliser les opérations nécessaires durant l'automne 2021 et de laisser le cheminement se former durant l'hiver 2021/2022 est postérieur à cette date. Le calendrier sur le court terme n'est donc pas représentatif de la réalité.



 	Diplôme : Spécialité : <i>Paysage</i> Spécialisation / option : <i>Projet de Paysage, Site et Territoire</i> Enseignant référent : <i>COISNON Thomas</i>
Auteur(s) : <i>LERAY Alexis</i> Date de naissance : 15 / 10 / 1998	Organisme d'accueil : <i>Bureau d'études et paysages, Direction Nature et Jardins, Ville de Nantes</i> Adresse : <i>14 mail Pablo Picasso, 44000 Nantes</i>
Nb pages : 72 Annexe(s) : 4	Maître de stage : <i>BOUQUET Patrice</i>
Année de soutenance : 2020-2021	
Titre français : <i>Aménager les espaces naturels et agricoles de marge de ville, des paysages à enjeux multiples : le cas de la Prairie de Mauves à Nantes</i> Titre anglais : <i>Transforming the natural and agricultural spaces at the edge of cities, landscapes facing multiple challenges: the case of the Prairie de Mauves in Nantes</i>	
Résumé : <p>La Prairie de Mauves représente un site de 100 hectares qui s'étend entre les communes de Nantes et Sainte-Luce. Ces prairies fauchées historique, en marge de ville, s'inscrivent dans des dynamiques d'isolement caractéristiques qui produisent à la fois une forme d'abandon, des friches, mais aussi des usages marginaux potentiellement nuisibles. Cependant cet isolement a permis de protéger une partie des milieux de la Prairie de Mauves et de son patrimoine, aujourd'hui compris dans le périmètre du site Natura 2000 de Nantes aux Ponts-de-Cé. Cet intérêt est reconnu par les politiques publiques de la ville qui souhaite, sur le mandat 2020-2026, d'en faire un site ouvert au public tout en contribuant à sa préservation.</p> <p>Les espaces naturels et agricoles de marge de ville recèlent une multiplicité d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux et leur aménagement se révèle généralement orienté selon une ouverture au public, une sanctuarisation des milieux naturels et/ou un appui sur les activités agricoles. Le cas de la Prairie de Mauves montre, en cours de phase Esquisse, que le projet Nantais recherche ici un équilibre afin de sortir la Prairie de Mauves de la marge. Un projet dessiné sur différentes échelles temporelles, représentatif de contraintes paysagères. Ce travail permet de mettre en avant le rôle de l'agriculture dans l'aménagement de ces marges mais aussi de réfléchir aux actions du paysagiste concepteur et au renversement des valeurs sous-entendues par la sortie de marginalité.</p>	
Abstract : <p>The Prairie de Mauves is a 100-hectare site that stretches between the municipalities of Nantes and Sainte-Luce. These historic grasslands, on the edge of the city, are subject to characteristic isolation dynamics that produce both a form of abandonment, wastelands, but also potentially harmful marginal uses. However, this isolation has made it possible to protect part of the environment of the Prairie de Mauves and its heritage, which is now included in the perimeter of the Natura 2000 site from Nantes to the Ponts-de-Cé. This interest has been recognised by the city's public policies, which, over the 2020-2026 term, wish to make it a site open to the public while contributing to its preservation.</p> <p>The natural and agricultural spaces on the edge of the town contain a multiplicity of social, economic and environmental issues and their development is generally oriented towards opening them up to the public, protecting the natural environment and/or supporting agricultural activities. The case of the Prairie de Mauves shows, during the sketch phase, that the Nantes project is seeking a balance in order to bring the Prairie de Mauves out of the margins. A project drawn on different time scales, representative of landscape constraints. This work highlights the role of agriculture in the development of these margins, but also reflects on the actions of the landscape designer and the reversal of values implied by the shift from marginality to the norm.</p>	
Mots-clés : <i>Marge urbaine, Natura 2000, Prairie, Friche, Aménagement</i> Key Words: <i>Urban fringe, Natura 2000, Meadow, Wasteland, Landscape development</i>	